

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL  
FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

LA NAMIBIE  
vue de l'intérieur

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES  
POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR ÈS SCIENCES SOCIALES

PAR

Christine von Garnier-Oesch

Éditions Berger-Levrault

Paris  
1984

Madame Christine von Garnier-Oesch est autorisée à imprimer sa thèse de doctorat ès sciences sociales, intitulée « La Namibie vue de l'intérieur ».

Elle assume seule la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, 2 mai 1983

le doyen  
de la faculté de droit  
et des sciences économiques

Jean-Pierre Gern

**LA NAMIBIE**  
**vue de l'intérieur**

Dans la même collection

### **Série Points chauds**

Colloque de Paris, janvier/février 1981

*Le refus de l'oubli 1*

(la politique de disparition forcée de personnes)

Abdelkader Maachou

*L'OPAEP et le pétrole arabe 2*

(ouvrage traduit en arabe, en anglais et en espagnol)

Marcel David

*La solidarité*

*comme contrat et comme éthique 3*

Institut international d'études sociales

*Université et développement solidaire 4*

Mustapha Benchenane

*Pour un dialogue euro-arabe 5*

Sous la direction d'Edmond Jouve

*Un tribunal pour les peuples 6*

Christine Desouches

*Le Parti démographique sénégalais 7*

Christine von Garnier

*La Namibie vue de l'intérieur 8*

### **Série Mauels BL**

Mohamed Bennouna,

*Droit international du développement 1*

Tiers monde et interpellation du droit international

Madjid Benchikh

*Droit international du sous-développement 2*

Nouvel ordre dans la dépendance

### **Série Documents et essais**

Maurice Torrelli

*Le médecin et les droits de l'homme 1*

Edmond Jouve

*Le Tiers Monde dans la vie internationale 2*

# Sommaire

<i>Christine von Garnier et la Namibie</i> .....	7
<i>Introduction</i> .....	13
<i>Éléments du vocabulaire namibien</i> .....	17
<i>I. Le passé</i> .....	21
1. Un goût d'éternité .....	21
2. Les deux colonisations .....	25
3. La montée du nationalisme africain .....	33
4. L'initiative occidentale .....	42
5. Histoire de la SWAPO .....	47
<i>II. Le présent</i> .....	51
1. La Namibie dans son contexte austral .....	51
2. Les données physiques .....	55
3. Les institutions et les partis politiques .....	96
4. L'armée .....	113
5. Les Églises, les écoles, l'information .....	120
6. Le culturel .....	129
7. Les réalités invisibles .....	131
<i>III. L'avenir</i> .....	137
Annexes .....	145
Bibliographie .....	183

# Christine von Garnier et la Namibie

*Le Journal de Genève est sinon ma lecture favorite, du moins ma lecture quotidienne parmi des dizaines d'autres journaux et j'en apprécie le sérieux, même si certaines positions paraissent parfois contestables.*

*L'Afrique n'y est pas souvent évoquée, cependant, sous la signature d'Éric Müller, « notre correspondant à Windhoek » traite avec une rare compétence des problèmes de la Namibie et de sa place dans l'Afrique australe. C'est en demandant un article à ce journaliste suisse que je découvris sa véritable identité, en réalité Christine von Garnier; celle-ci vit depuis plus de vingt ans dans ce pays qu'elle connaît admirablement et dont elle maîtrise parfaitement les trois langues, l'afrikaans, l'allemand et l'anglais.*

*J'ai eu la chance de rencontrer Christine von Garnier lors d'un de ses passages à Paris, puis, en 1975, chez elle à Windhoek où j'effectuais une trop brève visite au cours d'un voyage d'études en Afrique du Sud.*

*Depuis longtemps je m'intéresse à l'ancien Sud-Ouest africain allemand devenu la Namibie.*

*Écrivant successivement l'Histoire du Togo<sup>1</sup> puis celle du Zaïre<sup>2</sup>, je rencontraï à ces occasions l'intéressante personnalité de Curt von François. Avant de fonder Windhoek (capitale de la Namibie) le 18 octobre 1890 et Swakopmund le 12 septembre 1892, ce descendant d'une famille de huguenots, émigrés en Allemagne à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, avait participé en 1883-1885 à plusieurs expéditions de reconnaissance des affluents du Congo; puis en 1888 à l'exploration de la Volta et du pays Mossi, plaçant sous protectorat allemand la majeure partie de l'actuel Togo ghanéen.*

*Au cours de mes recherches pour l'Histoire de la colonisation allemande<sup>3</sup>, je retrouvais de nouveau von François et la période allemande en Namibie. Enfin je consacrais une dizaine de pages à l'histoire de la Namibie dans le troisième tome de l'Histoire de l'Afrique<sup>4</sup>.*

*Pour tous ces travaux je ne disposais pratiquement d'aucun document en français.*

*Deux ouvrages sont cités dans la bibliographie de Christine von Garnier. Le premier date de 1906 sur la révolte des Herero<sup>5</sup>, le second de 1966 traite des perspectives de la division de ce qui s'appelait encore le Sud-Ouest africain en dix bantoustans<sup>6</sup>. Je pour-*

1. *Histoire du Togo*, Berger-Levrault, Paris, 1959, 3<sup>e</sup> éd. 1969.

2. *Histoire du Congo-Kinshasa*, Berger-Levrault, Paris, 1963, 3<sup>e</sup> éd. 1970.

3. PUF, Coll. « Que sais-je? », 1969, trad. allemande, *Geschichte der deutschen Kolonisation*, Hübner Verlag, 1974.

4. Payot, Paris, 1974, p. 74 à 84.

5. H. Patte, *Le Sud-Ouest africain allemand, la révolte des Herero*, Henri-Charles Lavauzelle, Paris, 1906.

6. P. Giniewski, *Livre blanc, livre noir*, Berger-Levrault, Paris, 1966.

rais y ajouter quelques écrits de missionnaires comme Mgr Simon des Oblats de Saint-François-de-Sales, préfet apostolique au début de la période allemande<sup>7</sup> ou le R.P. spiritain Charles Duparquet qui publia en 1879 et 1880 dans le bulletin de la Société géographique de Paris deux articles sur le Damaraland<sup>8</sup>.

De deux expéditions dans le Kalahari en 1948 et 1951 (expédition Panhard-Capricorne), François Balsan a tiré un ouvrage intitulé *L'étreinte du Kalahari*. Tout cela est bien ancien, ou bien parcellaire. De plus récent et plus général, on ne trouve en français que *Les Namibiens* traduction du livre de Peter Fraenkel publiée par les éditions Entente en 1975.

L'ouvrage<sup>9</sup> de Jacques Roger Booh traite exclusivement de la décolonisation de la Namibie. L'auteur est actuellement ambassadeur du Cameroun à Moscou et son travail correspond à l'excellente thèse de doctorat soutenue en 1977 à Paris sur les problèmes d'Afrique australe.

Quant au petit « *Que sais-je?* »<sup>10</sup> de M. Cros, il présente les inconvénients d'un travail de seconde main limité dans sa dimension et dans son information.

En dehors de ces livres, il n'existe en français sur la Namibie que des articles.

Quant aux ouvrages en langue anglaise et alle-

---

7. Traduit et publié en anglais sous le titre *Bishop for the Hotentots : African Memoirs, 1882-1909*, New York, 1969.

8. Paule Brasseur, « Charles Duparquet (1830-1888) », in *Hommes et destins*, Académie des sciences d'outre-mer, tome II, p. 286-288.

9. Jacques Roger Booh, *La décolonisation de la Namibie : un mandat usurpé*, Publications universitaires de Paris, 1982, 295 p.

10. PUF, 1983, 128 p.

*mande, ils sont très souvent analytiques et dépourvus de toute vue prospective.*

*C'est dire l'intérêt de la synthèse présentée par Christine von Garnier qui sera d'autant plus appréciée par tous ceux qu'intéressent le passé, le présent et l'avenir de ce pays si mal connu.*

*Certes le décalage de plusieurs mois entre la remise du manuscrit et la publication de l'ouvrage desservira l'auteur.*

*L'extrême rapidité de l'évolution dans cette partie du continent africain le fera accuser de n'avoir pas su prévoir l'exact déroulement des événements. Il n'en reste pas moins que son livre fixant l'image de « la Namibie vue de l'intérieur » au milieu de 1983, et appuyant cette image sur une solide connaissance des mentalités africaines et européennes, rendra un immense service non seulement aux chercheurs mais au lecteur de bonne volonté qui voudra en savoir davantage sur un pays qui est au cœur de la stratégie du monde.*

*Robert Cornevin  
Secrétaire perpétuel de  
l'Académie des sciences d'outre-mer*

*Les droits des peuples, qui ne le sait?, sont souvent bafoués par les États et leurs grands prêtres. Ceux-ci ne peuvent servir deux maîtres à la fois. S'ils sont au service d'une minorité, ils ne peuvent garantir les droits de la majorité. Les États doivent donc trouver des alibis.*

*Octave, Demain l'Afrique*

*La survie, c'est la continuité... Des armées, des marines, des aviations peuvent être vaincues. Les partis politiques sont sujets à éclipses. Survivre dépend d'idées qui vivifient. Il nous faut découvrir ces idées.*

*Henry Katzew, Apartheid et survie*

*Le mariage de la lune et du soleil aura toujours lieu.*

*Proverbe bochimán*

# Introduction

La Namibie, territoire de statut international, qui « fête » en 1984 ses cent ans de colonisation, sera le dernier pays africain à accéder à l'indépendance qu'on lui promet depuis presque une décennie. Pourquoi si tard ?

A cause de l'Afrique du Sud, puissance mandataire, qui, pendant trop longtemps, a sous-estimé les problèmes de la décolonisation et des droits de l'homme posés par ce pays, visant purement et simplement à son incorporation. Elle n'a accepté le principe d'indépendance qu'en 1975, retardant considérablement la prise de conscience politique des habitants de ce territoire. Depuis lors, « elle navigue à vue », ne pouvant se décider à faire le pas décisif, à cause, selon elle, de la présence soviéto-cubaine en Angola et de la « partialité » de l'ONU dans l'affaire namibienne. Car l'indépendance de la Namibie aura des répercussions considérables chez elle.

Quant à la SWAPO, mouvement de libération de la Namibie depuis dix-sept ans, devant le refus poli des pays occidentaux de l'aider dans les années 60, elle s'est alors tournée vers les pays de l'Est

desquels elle a reçu une assistance militaire et idéologique toujours plus importante, parfois au détriment de sa liberté. En conséquence, la lutte armée de libération est tombée dans l'engrenage de l'enjeu stratégique des grandes puissances en Afrique. Le conflit Est-Ouest qui se joue d'une manière latente à la frontière de la Namibie et de l'Angola a radicalisé les positions des acteurs. Dans ce genre de luttes sourdes, les droits des peuples sont bafoués.

Il y a aussi les cinq puissances occidentales, États-Unis, France, République fédérale d'Allemagne, Grande-Bretagne, et Canada qui, agissant comme intermédiaires entre l'Afrique du Sud, l'ONU et la SWAPO, essayent de trouver une solution au problème de l'indépendance namibienne. Mais, il est difficile de contenter tout le monde quand il y a tant d'intérêts en jeu. Cette initiative occidentale n'a pas encore abouti. Les Américains en ont pris la direction et négocient le départ des Cubains d'Angola avec le gouvernement angolais. Ils n'ont pas le soutien des pays de la Ligne du Front, Zimbabwe, Tanzanie, Zambie, Mozambique, Botswana et Angola qui refusent officiellement de reconnaître le lien entre les « affaires intérieures » de l'Angola et l'indépendance de la Namibie.

Enfin, il y a les Namibiens de Namibie, spectateurs impuissants de leur destin qui se joue dans les capitales du monde et à l'ONU. Ils ont été à peine « consultés ». Ils n'ont pas droit à la parole dans les instances internationales, parce qu'ils sont « illégalement occupés par l'Afrique du Sud ». Et l'Afrique du Sud décide par-dessus leurs têtes.

A quand l'indépendance de la Namibie? *Quo vadis* Namibia? Vers quelle sorte d'indépendance s'achemine-t-elle? Personne ne peut répondre. L'exigence américano-sud-africaine du retrait cubain

d'Angola, préalable à des élections sous supervision des troupes de l'ONU, laisse penser que cette indépendance n'est pas pour demain.

La réalité sociale namibienne de 1982-1983 est difficilement saisissable à cause de sa fluidité extrême et des changements intervenant régulièrement dans les domaines politiques, économiques, sociaux, militaires, culturels, administratifs, psychologiques, religieux et sur le plan des relations internationales. Saisir cette réalité sociale, c'est surtout mettre l'accent sur les structures importantes du pays.

Ce travail a été réalisé à l'aide d'une application souple de la sociologie pluraliste. Sa méthode est dialectique, c'est-à-dire que selon elle, tout phénomène social est « total » et doit être envisagé dans sa double relation avec les « cadres sociaux » d'une part (société globale, classes sociales, groupements, et manifestations de sociabilité) et avec les « paliers en profondeur » de la réalité sociale d'autre part (bases écologique et démographique, biens matériels, économie, appareils organisés, réglementations sociales, œuvres culturelles, conduites et mentalités collectives). Cette méthode est aussi typologique, ce qui permet de ramener à leurs caractéristiques essentielles les formes multiples des phénomènes sociaux. De plus, l'explication sociologique tient compte des déterminismes, des temporalités et de la liberté humaine qui pourra mieux agir quand les déterminismes seront mieux connus <sup>1</sup>.

---

1. M. Erard, « Introduction à une sociologie pluraliste », in *Perspectives de la sociologie contemporaine* (Hommage à George Gurvitch, professeur de sociologie à la Sorbonne), PUF, Paris, 1968; *Plan de sociologie générale pluraliste*, université de Neuchâtel, 1977.

La principale méthode d'investigation a été l'interview, car les écrits sur la période actuelle sont incomplets ou servent une idéologie de droite ou de gauche. Malgré le souci constant de rester « objective », j'ai été consciente, tout au long de ce travail, du système d'idées et de valeurs sous-jacent à ma perception du réel. Elle est celle d'une Occidentale dont le destin est lié à la Namibie depuis plus de vingt ans, mais qui a appris par l'expérience pratique du journalisme à comprendre les valeurs du monde noir si riche, si complexe, si chargé de mystères, si difficilement « exprimable ». Cela relève du domaine de « l'invisible » qui ne s'exprime ni en statistiques ni en termes d'efficacité ou de rendement et qui échappe la plupart du temps aux technocrates de l'économique et du politique. Puissent les idéologies laisser enfin l'Afrique et les Africains (Noirs et Blancs, dans le cas de la Namibie) trouver leur propre rythme, leur originalité, leur génie, et garder une sagesse millénaire que les Occidentaux peuvent leur envier.

J'ai eu le privilège de compter il y a dix-sept ans parmi les étudiants du professeur Maurice Erard, directeur de l'Institut de sociologie et de science politique de Neuchâtel (Suisse) dont la « vision de sociologie pluraliste » m'a très justement aidée à saisir la réalité namibienne dans sa totalité. Qu'il soit ici remercié de la confiance qu'il m'a témoignée depuis la Suisse si lointaine et de son amabilité.

Christine von Garnier-Oesch

*Windhoek, août 1983, Namibie*

## *Éléments du vocabulaire namibien*

DTA	Democratic Turnhalle Alliance (coalition multiraciale au pouvoir en Namibie jusqu'en janvier 1983; gouvernement provisoire non reconnu par la communauté internationale).
SWAPO	South West African People's Organisation, mouvement nationaliste de la Namibie.
Armée	Forces défensives sud-africaines et forces territoriales du Sud-Ouest africain.
PLAN	People's Liberation Army of Namibia (branche armée de la SWAPO).
Afrique du Sud	Puissance mandataire depuis 1920 (traité de Versailles).
ONU	Organisation des Nations-Unies.

Conseil pour la Namibie	Autorité légale de la Namibie, selon l'ONU (non reconnue par l'Afrique du Sud).
Administrateur général	Représentant de l'Afrique du Sud (reconnu par l'ONU).
Initiative occidentale	Appelée aussi Plan des cinq : France, États-Unis, Grande-Bretagne, Canada et République fédérale d'Allemagne qui tentent de trouver une solution au problème namibien en servant d'intermédiaires entre l'ONU, la SWAPO et l'Afrique du Sud. Ces cinq puissances sont aussi appelées « Groupe de contact ».
Résolution 435	Sert de fondement aux pourparlers de l'Initiative occidentale qui doit permettre à la Namibie d'accéder à l'indépendance par des élections sous contrôle international.
GANUPT	Groupe d'assistance des Nations-Unies pour la transition (en anglais UNTAG).
États de la Ligne du Front	Angola, Mozambique, Zimbabwe, Zambie, Tanzanie. Pays africains participants à l'Initiative occidentale.
Afrikaners	Blancs d'origine sud-africaine (Boers).

Allemands	Germanophones de Namibie.
Anglais	Anglophones de Namibie (généralement sud-africains).
Peuples khoïsans	Les ethnologues pensent qu'ils sont d'origine asiatique : Bochimans et Nama (Hottentots).
Rand	monnaie sud-africaine ayant cours en Namibie (1 rand = 1 dollar environ).

# I

## Le passé

### *1. Un goût d'éternité*

L'histoire de la Namibie se perd dans la nuit des temps... On fait remonter la présence des hominiens à quelque 250 000 ans dans l'erg du désert du Namib où le temps semble figé d'une façon immuable comme dans la région de Twyfelfontein. On y arrive après des heures et des heures de pistes sablonneuses, de soleil écrasant et de silence. Au milieu d'un cirque de montagnes rouges, aux confins du désert du Namib, on découvre les gravures et les peintures rupestres des ancêtres des Bochimans.

La beauté du site, l'immense solitude qui l'entoure sont si impressionnantes qu'on a le sentiment d'être plongé dans le temps mythique des Bochimans qui n'a ni commencement ni fin. Les gravures de Twyfelfontein représentent des symboles nous livrant leur vision du monde : des trous ronds avec des points au centre indiquent l'emplacement de l'eau, ou l'aire de chasse. Les empreintes des pieds montrent la direction de l'eau.

À côté des gravures qui sont la première écri-

ture de l'homme, on trouve des peintures plus récentes et qui attestent du don artistique des Bochimans : éléphants, girafes, rhinocéros, chasseurs. Les méthodes modernes de datation font remonter les gravures jusqu'à 7 000 ans et plus<sup>1</sup>; les peintures sont plus récentes : 1 200 à 2 000 ans. Orientées vers l'océan Atlantique, elles ressemblent à celles de l'Afrique du Nord, de France et d'Espagne. Elles sont parfaitement conservées.

Le désert du Namib et ses montagnes rouges est ainsi orné d'œuvres d'art témoignant d'une vie intense voilà des milliers d'années. Il cache aussi d'autres merveilles qui abolissent tout sentiment de durée. Telle cette plante insolite — *Welwitschia mirabilis* — qui s'élève sur le sable à hauteur d'un enfant et qui a commencé de pousser à l'époque du Christ. Il en est de même du monde des insectes que l'on trouve près de l'Institut scientifique de Gobabeb<sup>2</sup>, et de ces fossiles vivants exemples de phénomènes d'adaptation millénaire, qui ont survécu aux conditions climatiques exceptionnelles : le lézard a les pieds palmés pour mieux s'enfouir dans le sable à l'abri de la chaleur; les jours de brouillard, un coléoptère capte l'eau en relevant ses pattes postérieures aussi haut que possible et en baissant la tête pour que les gouttelettes d'eau puissent couler dans sa bouche. La vipère, elle, s'aplatit au maximum et reste ainsi pendant des heures, puis se lèche le dos... À quelques centaines de kilomètres de là, on découvre une empreinte de dinosaure.

---

1. J. Poirier, « Afrique-Océanie », in *Ethnologie* 1, coll. « La Pléiade », Paris, Éditions Gallimard, 1972.

2. Voir le film réalisé par A. Devez, sous la direction du professeur Y. Coineau, Museum d'histoire naturelle, Paris.

La Namibie, c'est le monde de la Genèse à livre ouvert. Tout y semble intact depuis des millions d'années.

Les Bochimans actuels, dont quelques milliers vivent encore de chasse et de cueillette, nous communiquent aussi ce sentiment mystérieux d'éternité. Ce sont des êtres mythiques. Si on leur demande pourquoi ils ne vont pas à l'école, on s'entend répondre dans une langue aux clicks mystérieux avec des gestes très imagés : « Mon père et ma mère m'ont tout expliqué dans le *bush* : Dieu, la terre, les arbres, les plantes, les animaux, les hommes. Qu'irais-je apprendre à l'école? »

Le délégué Bochiman à la Conférence de la Turnhalle, qui réunit en 1975 les principales ethnies du pays, a dû franchir les milliers d'années qui le séparaient de ses frères de race. Mais que pensait-il de leurs complets-vestons, des appareils sophistiqués de traduction simultanée et des Mercedes climatisées? Quels mythes nouveaux inventera-t-il pour digérer tout cela? Il est le symbole vivant du drame de la Namibie et de l'Afrique.

### *Les migrations*

Des migrations successives repousseront les Bochimans toujours plus profondément dans le désert du Kalahari. Avec les nouvelles méthodes de datation, on se rend compte qu'elles ont eu lieu plus tôt qu'on ne l'avait pensé, très probablement avant le x<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

Les Ovambo, peuple bantou, qui s'établirent au

---

3. Cf. *Standard Encyclopedia in Southern Africa*, éd. Nasou, tome X, 1975.

nord du pays où ils résident encore représentent la moitié de la population totale de la Namibie. C'était et c'est encore un peuple d'agriculteurs qui se distinguent surtout par leur vie paisible. Ils ne furent jamais colonisés par les Allemands. Aujourd'hui, ils sont déchirés par une guerre fratricide.

Les Herero, peuple également bantou, s'installèrent au nord-ouest et au centre. Peuple de pasteurs nomades, fiers et aristocrates, leur vie était centrée sur l'élevage du bœuf. Les Herero avaient et ont encore en partie un système social très compliqué de filiation matrilineaire (pour l'héritage des bœufs) et patrilinéaire (noms de famille, appartenance aux ancêtres). Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, ils furent décimés par les Nama <sup>4</sup>, puis par les colonisateurs allemands.

Venant du sud par migrations successives, les Hottentots, peuple khoïsan (on pense qu'ils sont d'origine asiatique) sont arrivés plus tard. Apparentés aux Bochimans, ils leur ont emprunté les langues à clicks; peuple de pasteurs et de chasseurs, ils nomadisaient au XVII<sup>e</sup> siècle avec leurs grands troupeaux de moutons noirs, de chèvres et de bœufs. Ils perdirent une grande partie de leur identité culturelle au contact des colonisateurs allemands et sud-africains.

Plus tard, des peuples métissés avec les Blancs du Cap arrivèrent aussi par vagues successives. Les plus importants furent les Basters de père blanc hollandais ou anglais, et de mère hottentote. Ce peuple de métis formait et forme encore aujourd'hui une véritable nation à part, dont toute la vie sociale est organisée à l'européenne sur le mode du patriarcat. Ils vivent dans la région de Rehoboth, au sud de Windhoek.

---

4. Leur chef Jonker Afrikaner possédait des armes.

Avant l'arrivée des Blancs, tous les acteurs de la Namibie étaient en place. Leur histoire se confond avec celle des vols de bétail et des luttes pour les points d'eau et les pâturages. L'eau, source de vie déterminait tout. S'il pleuvait peu ou pas du tout, les Herero nomadisaient plus au sud avec leurs vastes troupeaux et se heurtaient aux Nama. C'était une histoire de pluies.

Aujourd'hui, les peuples de Namibie ne se battent plus pour des points d'eau, mais pour le pouvoir. Ils y sont incités par des puissances qui ne convoitent pas son eau, mais son uranium et sa situation stratégique.

## *2. Les deux colonisations*

Les Portugais firent escale dans ce pays au xv<sup>e</sup> siècle, mais ils ne pénétrèrent jamais à l'intérieur, découragés par l'inhospitalité des côtes. Diego Cão y planta une croix de guerre attestant la souveraineté du roi Jean II du Portugal. C'est par le sud que les premiers explorateurs pénétrèrent à l'intérieur du pays. Ils cherchaient du « minerai », c'est-à-dire du cuivre et de l'or.

Au xix<sup>e</sup> siècle, les missionnaires de la London Missionary Society apparaissent, puis ceux de la Mission rhénane, suivis par les marchands, dont l'un d'eux — Vogelsang — hissa le drapeau allemand à Angra pequena, baptisant ce débarcadère Lüderitzbucht (aujourd'hui Lüderitz).

Comme partout en Afrique, les missionnaires, mais surtout les marchands commencèrent à acheter des terres avec du café, de l'alcool, du tabac, des armes. L'immense territoire côtier au sud de Lüderitzbucht jusqu'au fleuve Orange (deux cents kilomè-

tres de long sur trente-deux de large) — et qui recèlera les gisements de diamants les plus fabuleux du monde pour leur qualité (exploités aujourd'hui par la De Beers) — fut acheté par le marchand Lüderitz au capitaine Joseph Friederiks de Béthanie pour la somme dérisoire de « soixante fusils Wesley-Richard et cinq cents livres or anglaises »<sup>5</sup>.

Quelques années plus tard, le Sud-Ouest africain (nom d'alors) fut annexé par l'Allemagne, bien que Bismarck ait fait croire aux Anglais qu'il se désintéressait du pays. Quand ceux-ci réagirent, il était trop tard. L'ère coloniale allemande avait commencé. Et, comme le soulignait Bismarck : « Les missionnaires et les marchands allemands avaient précédé les soldats allemands ».

### *L'ère coloniale allemande*

Elle dura environ trente et un ans, jusqu'en 1915, et ressembla à toutes les colonisations du début du siècle. Ignorance et mépris des langues et coutumes africaines, guerres sanglantes, imposition d'un système étranger et du principe « diviser pour régner » figurent à son passif. Deux conceptions du monde s'affrontaient et les Africains ne comprenaient pas que les terres qu'ils avaient « vendues » ne leur appartiennent plus.

Pour mater les révoltes herero et nama, le Reich allemand dut envoyer dix-sept mille soldats. En 1904, ils anéantirent les deux tiers des Herero à Waterberg. Une partie d'entre eux périt sur le champ

---

5. Cf. Dr L. Sander, *Geschichte der Deutschen Kolonial-Gesellschaft für Südwest Afrika*, Berlin, 1912, tome 2.

de bataille, l'autre mourut de soif<sup>6</sup>. Le général von Trotha avait donné l'ordre de les pourchasser et d'exterminer ceux qui reviendraient. Aujourd'hui, le passé est assimilé : Herero et Allemands se retrouvent chaque année dans ce lieu pour commémorer ensemble la mémoire de leurs morts.

Quand les troupes sud-africaines pénétrèrent au Sud-Ouest africain pour l'occuper, en 1915, les Allemands avaient jeté les bases d'une économie moderne : découverte de diamants à Lüderitzbucht, construction de routes et de chemins de fer pour les mines de cuivre, introduction d'un système vétérinaire, développement de l'élevage du bœuf et des méthodes de sélection, introduction de l'élevage du mouton caracul (astrakan), établissement de cartes topographiques et géologiques si exactes que l'administration sud-africaine s'en sert encore aujourd'hui; forages de puits, plantation d'arbres fruitiers et même introduction d'une industrie rudimentaire.

Bien que la Namibie soit devenue possession sud-africaine dès 1920, l'émigration allemande vers ce pays après les deux dernières guerres fut considérable, surtout après la prise du pouvoir national en Afrique du Sud. Ces Allemands sont originaires pour la plupart, de l'actuelle Allemagne de l'Est. Traumatisés par les événements qu'ils avaient vécus chez eux (montée du communisme), ils ne prirent guère part à la vie politique de leur nouvelle patrie, cautionnant par là la politique nationaliste et raciste de l'Afrique du Sud au long des années.

Aujourd'hui, les Allemands représentent un facteur important de la réalité namibienne (1/3 des

---

6. Les estimations varient de 30 000 à 60 000 morts. Voir N. Mossolov, Waterberg et R. Cornevin, *Histoire de l'Afrique*, op. cit.

Blancs). On les trouve surtout dans le secteur privé et les fermes. Ils ont gardé des liens solides avec la République fédérale d'Allemagne, plus particulièrement avec le parti CDU (conservateur). Le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, de par son passé, se sent en partie « responsable » du destin de la Namibie. Il n'aide pas officiellement, mais ses nombreuses fondations, rattachées aux divers partis politiques allemands, aident ou ont aidé financièrement différents partis politiques namubiens dans des projets sociaux et éducatifs : Fondation Friedrich Ebert, Fondation Adenauer, Fondation Naumann, Fondation Seidel, du dirigeant bavarois Franz Joseph Strauss. Cette dernière est active dans des projets d'éducation de l'ancien parti au pouvoir en Namibie. La Fondation Otto Benecke a pris sur elle la formation à Bonn de quelques dizaines d'étudiants de la SWAPO. En outre, des organisations privées allemandes — telles le Rotary, les Lions, l'Ordre de Saint-Jean sont aussi socialement actives ainsi que les églises luthériennes <sup>7</sup>.

La République fédérale d'Allemagne fait partie du groupe des cinq puissances occidentales qui recherchent une solution au problème de l'indépendance de la Namibie. Les Allemands namubiens se sentent en partie « trahis » par le gouvernement allemand, parce que celui-ci soutient plus ou moins ouvertement la SWAPO, mouvement de libération de la Namibie, et reçoit son dirigeant — Sam Nujoma — comme un chef d'État. Le ministre des Affaires étrangères, M. Genscher, semble s'être fixé pour but d'attirer la SWAPO dans le camp occidental. Les Allemands namubiens doutent de sa réussite.

---

7. Henning von Lōwis, « Bonn und Namibia », *Das Schriftenreihe Heft 12*, 1979.

Pour eux, cette organisation est contrôlée par les Soviets.

La République démocratique d'Allemagne se sent tout aussi « responsable » du sort de la Namibie<sup>8</sup>. Elle fournit une aide morale, matérielle et politique appréciable à la SWAPO, par stratégie commune avec les Soviets, mais aussi pour contrecarrer les visées de la République fédérale. Les deux Allemagnes se trouvent concurrentes sur le champ de course namibien. Actuellement, quelque deux mille Namubiens sont en stage de formation professionnelle dans ce pays.

La République fédérale d'Allemagne a déclaré, à plusieurs reprises, qu'elle sera disposée à aider substantiellement les Namubiens dans les domaines économiques, sociaux, culturels et éducatifs, fournissant aussi le *know how* (les personnes spécialisées) dès l'indépendance. Quant à l'Institut du développement à Berlin-Ouest, il dispose d'un plan de développement. Ainsi, le facteur « allemand » est un élément important du problème namibien.

### *La colonisation sud-africaine*

Le traité de Versailles fait du Sud-Ouest africain, ancien protectorat allemand, un pays sous mandat de type C (voir annexe), confié à la Grande-Bretagne qui le transmet à l'Union sud-africaine, alors membre du Commonwealth selon l'art. 2,

Le mandataire aura les pleins pouvoirs d'administration et de législation sur le territoire soumis au présent

---

8. Henning von Löwis, *Die SWAPO, Befreiungsbewegung oder kommunistische Organisation?* Markus — Verlagsgesellschaft, mbh, Cologne, 1979.

mandat, comme partie intégrante de l'Union sud-africaine, et peut y appliquer les lois de l'Union sud-africaine adaptées à telles modifications locales requises par les circonstances.

Le mandataire devra pourvoir au maximum au bien-être matériel et moral et au progrès social des habitants soumis à ce mandat.

Ce texte sera à l'origine d'une querelle juridique et politique, les accusateurs (pays du Tiers-Monde à l'ONU) se référant au second paragraphe pour condamner l'Afrique du Sud et sa politique d'*apartheid*, le défendeur (l'Afrique du Sud) recourant au premier pour justifier son action en Namibie.

L'application du mandat se fera sans histoire jusqu'en 1949. L'Afrique du Sud, par l'intermédiaire d'un administrateur, laisse une grande autonomie à ce territoire. Les « affaires indigènes », les douanes, la défense, l'immigration et la police sont de son ressort <sup>9</sup>.

En 1949 intervient un changement radical : le Parlement sud-africain prend la pleine responsabilité des « affaires indigènes » <sup>10</sup>. La nouvelle loi assure la représentation blanche du territoire au Parlement national sud-africain par l'intermédiaire de six députés élus au suffrage direct et de quatre sénateurs, deux élus par l'Assemblée législative et deux nommés par le gouvernement de l'Union. En 1968, une nouvelle loi réduit encore le pouvoir législatif des autorités du Sud-Ouest africain : l'Assemblée législative composée uniquement de Blancs ne garde plus que des fonctions mineures. Le but des autorités

---

9. *South West Africa Constitution Act*, n° 42, 1925.

10. *South West Africa Affairs Amendment Act*, n° 23, 1949, amendé par l'acte n° 55, 1951.

d'Afrique du Sud est d'introduire sa politique de développement séparé qui se réalisa dans le plan Odendaal, et dans ses lois de discriminations raciales.

### *Le plan Odendaal et lois de discrimination raciale*

Le plan Odendaal devait permettre aux groupes ethniques de se développer séparément comme entités géographiques, pour sauvegarder leur culture, leur langue et leur identité, et de pousser leur autonomie aussi loin que possible, acceptant même le principe d'indépendance si ceux-ci la demandaient<sup>11</sup>. L'Afrique du Sud espérait que cela se produirait pour l'Ovamboland, région la plus peuplée, et que les Blancs demanderaient leur incorporation à l'Afrique du Sud. Dix *homelands* furent ainsi constitués sur la base des territoires où vivaient les différents groupes ethniques : Ovamboland, Hereroland, Rehoboth, Damaraland, Kaokoland, Kavango, Caprivi de l'Est, Tswana, Bushmanland et Namaland. Mais cette politique recontra une opposition croissante dans les années 1970 non seulement parmi les Noirs et les Métis, mais aussi au sein de la communauté internationale. L'Afrique du Sud dut l'abandonner.

Aujourd'hui ces régions font partie d'un système fédéral mis en place par le gouvernement. Elles sont dotées d'institutions assumant des responsabilités dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'agriculture.

---

11. *Development of Self-Government for Natives Nations in South West Africa Act*, n° 54, 1968.

Les lois de discrimination raciale furent toutes introduites en Namibie avec le plan Odendaal. Elles ne furent pas appliquées avec la même rigueur et la même détermination qu'en Afrique du Sud. Elles ont cependant profondément marqué l'image et les mentalités du pays. C'est essentiellement à cause d'elles et des lois sur la sécurité que des milliers de Namibiens ont quitté le pays dans les années 1960 et après, et qu'ils ont fondé la SWAPO, devenue par la suite un mouvement de libération pratiquant la lutte armée.

Ces lois ont été abolies en 1977 par le premier administrateur général, le juge M. T. Steyn. Mais on ne supprime pas d'un coup de plume des attitudes vieilles de plusieurs décennies. Elles subsistent encore dans la Constitution, par des voies détournées en matière d'éducation et de santé (loi-cadre AG 8).

L'Afrique du Sud n'a cependant pas lésiné sur les investissements. En soixante-trois ans, elle a doté la Namibie d'une infrastructure remarquable et développé considérablement son potentiel économique. La Namibie fait partie du peloton de tête des pays africains avec un revenu *per capita* de 1 388 dollars en 1981. Ce chiffre cache des disparités considérables comme partout en Afrique.

Bien que l'Afrique du Sud se considère toujours comme la puissance mandataire, (contrairement à la décision prise par l'Assemblée générale des Nations-Unies en 1966), elle a continué à se comporter comme une puissance coloniale, ou plus précisément encore, comme le gouvernement *de facto* de la Namibie. Elle visait, en fait, l'intégration. Cette attitude a considérablement retardé la mise en œuvre, par les Namibiens, de leur droit à l'indépendance. Ce phénomène a entraîné avec lui la montée

du nationalisme africain. L'Afrique du Sud n'a accepté l'idée de l'indépendance pour la Namibie qu'en 1975, année de la Conférence de la Turnhalle qui réunit les représentants de toutes les ethnies du pays.

### *3. La montée du nationalisme africain*

Parallèlement à la colonisation sud-africaine en Namibie, le nationalisme africain embrase, peu à peu, tout le continent. L'Afrique du Sud en fait l'expérience, tout d'abord aux Nations-Unies, puis sur place.

#### *La querelle juridique politisée*

Une querelle juridique célèbre, qui pourrait, à elle seule, faire l'objet de toute une étude a surgi entre l'Afrique du Sud et l'ONU. Il s'agissait au début du problème juridique de la succession SDN-ONU. Ensuite, cette querelle se politisa : à travers le problème namibien, la majorité afro-asiatique à l'ONU chercha à condamner la politique menée en Afrique du Sud.

En 1946, le général Smuts demanda à l'ONU l'incorporation du territoire, fondée sur un vote de la population du Sud-Ouest africain en faveur de l'Afrique du Sud. Les Nations-Unies refusèrent, arguant que les populations n'avaient pas encore atteint la maturité politique nécessaire. Elles votèrent une résolution proposant l'établissement d'une tutelle internationale sur le Sud-Ouest africain. L'Afrique du Sud refusa le conseil de tutelle pro-

posé. En 1950, la Cour internationale de justice donna son avis consultatif. L'Afrique du Sud n'avait pas l'obligation légale de placer le Sud-Ouest africain sous la tutelle des Nations-Unies. Mais elle décidait que le mandat survivait à la SDN et que, par conséquent, les Nations-Unies avaient un droit de contrôle qui ne devait pas excéder celui de la SDN. L'Afrique du Sud n'accepta qu'en partie cet avis, ce qui suscita une série des résolutions de l'ONU.

En 1960, le Libéria et l'Éthiopie, seuls États africains habilités à recourir à l'art. 7 du mandat sur le Sud-Ouest africain, portèrent à nouveau l'affaire devant la Cour internationale de justice qui rendit un verdict favorable à l'Afrique du Sud<sup>12</sup>. Elle ne se prononça pas sur le fond de l'accusation (condamnation de l'*apartheid*), mais sur la forme : ces deux pays n'avaient aucun droit ou intérêt à faire valoir dans l'instance.

Ce verdict souleva un tollé général aux Nations-Unies. Elles accusèrent la Cour internationale de justice de « tendances colonialistes ». Le 27 octobre 1966, l'Assemblée générale décida que l'Afrique du Sud avait manqué à ses obligations de mandataire et que le mandat était terminé<sup>13</sup>. Un Conseil pour la Namibie fut établi. Son but était de conduire la Namibie à l'indépendance. Mais l'Afrique du Sud continua de dénier à l'ONU tout droit de juridiction sur le Sud-Ouest africain et n'accepta pas, en conséquence, le Conseil pour la Namibie. En 1968, l'Assemblée générale décida d'appeler le Sud-

---

12. Victoire sud-africaine grâce à la voix prépondérante du président australien.

13. Résolution 2145 XXI (Assemblée générale).

Ouest africain Namibie, nom utilisé par la SWAPO<sup>14</sup>.

En 1969, le Conseil de sécurité déclara illégale la présence de l'Afrique du Sud en Namibie et l'invita à se retirer du territoire<sup>15</sup>. L'Afrique du Sud ne se soumit pas, non plus, à ces demandes. L'affaire fut, de nouveau, portée devant la Cour internationale de justice. L'Afrique du Sud proposa qu'un plébiscite ait lieu en Namibie pour connaître le vœu des populations. La Cour refusa, arguant que la présence de l'Afrique du Sud était illégale dans ce pays et que, par conséquent, toutes ses actions l'étaient aussi.

En 1971, la Cour rendit son jugement. Le mandat était révoqué par l'Assemblée générale. Elle se fondait sur l'obligation contractuelle existant entre l'Afrique du Sud et la Société des Nations, à laquelle succéda l'ONU.

L'Afrique du Sud, en appliquant en Namibie sa politique d'*apartheid*, a clairement violé les obligations du mandat ce qui permet aux Nations-Unies de le révoquer.

L'Afrique du Sud était donc légalement obligée de renoncer à l'administration du Sud-Ouest africain. Les États membres des Nations-Unies étaient juridiquement obligés de prendre acte de la présence illégale de l'Afrique du Sud dans ce territoire.

Ainsi donc, par le biais du Sud-Ouest africain, la majorité afro-asiatique à l'ONU était parvenue à faire condamner la politique intérieure de l'Afrique du Sud. Mais la querelle allait rebondir sur le fond.

---

14. Résolution 2372 XXI (Assemblée générale).

15. Résolution 264 du Conseil de sécurité.

L'Afrique du Sud continua de contester le droit de l'ONU de décider seule du destin de la Namibie. Il faudra l'intervention des cinq puissances occidentales pour continuer les pourparlers.

### *L'ONU et ses activités*

L'intérêt croissant de l'ONU va accélérer la prise de conscience politique des Namibiens et provoquer une réaction de la part de l'Afrique du Sud. Les quinze années qui vont suivre (1967-1982) verront des escarmouches et des échauffourées mémorables entre l'ONU et l'Afrique du Sud, l'une tendant à accélérer le processus d'indépendance, l'autre à le retarder, chacun prétend agir « pour le bien des habitants de Namibie », rejetant la faute sur l'autre. Les Namibiens assistaient souvent impuissants à ces marchandages internationaux.

Les missions de l'ONU en Namibie conduites par MM. Waldheim et Escher (1972) eurent pour but de créer les conditions nécessaires à l'exercice des droits politiques de tous les Namibiens. Elles permirent des contacts directs entre l'ONU et les habitants de ce pays. Le diplomate suisse Alfred Escher, conscient de la complexité de la situation, rentra à New York avec la promesse du Premier ministre sud-africain, M. J. B. Vorster, de créer un conseil consultatif des dirigeants politiques namibiens. Il fut congédié.

Le Conseil pour la Namibie, établi en 1967<sup>16</sup> et considéré par l'ONU comme la seule autorité légale du pays (non reconnu par l'Afrique du Sud), aura une intense activité. Il crée un fonds des Nations-

---

16. Résolution 2248 (Assemblée générale).

Unies pour la Namibie, organise en 1976 une conférence à Dakar dont la déclaration finale sera à la base de pourparlers de l'Initiative occidentale (résolution 435). Il nomme un commissaire pour la Namibie, M. Sean Mac Bride, qui fonde l'Institut de la Namibie à Lusaka dont le but est la formation de la future administration namibienne. Cet Institut compte actuellement quelques centaines d'étudiants, tous partisans de la SWAPO. En outre, des séminaires, des conférences, des séances d'information sur la Namibie sont organisés dans le monde entier : New York, Londres, Paris, Dar es-Salam, Luanda, Lusaka.

L'ONU et ses organisations spécialisées — UNESCO, FAO, OIT, HRC, etc. — soutiendront financièrement la SWAPO<sup>17</sup>. Depuis 1975, la SWAPO a reçu cent seize millions de dollars de ces diverses organisations.

Enfin, l'ONU reconnaît officiellement la SWAPO comme « seule représentante légitime du peuple de Namibie ». Elle lui accorde le statut d'observateur à l'Assemblée générale.

Les Namibiens de Namibie ne seront jamais consultés par l'ONU, ni reconnus, ni aidés financièrement, parce qu'ils sont « occupés illégalement par l'Afrique du Sud », ce qui provoque chez eux beaucoup d'amertume.

Cette reconnaissance de la seule SWAPO par l'ONU et son vaste soutien financier seront une des raisons des échecs de l'Initiative occidentale destinée à conduire la Namibie à l'indépendance.

Finalement, l'ONU exercera une pression juridique et internationale toujours plus forte : résolutions

---

17. *United Nations Council for Namibia, Report of the Drafting Committee, Part two*, 26 août 1981.

réclamant le retrait de l'Afrique du Sud, résolutions condamnant sa présence illégale, recommandations de l'application de sanctions économiques, embargo sur les livraisons d'armes. Tout reste sans effet du côté sud-africain.

L'intérêt en faveur de la Namibie grandit aussi parmi les États africains, notamment ceux de la Ligne du front : Angola, Mozambique, Zimbabwe, Tanzanie et Zambie qui participent à l'Initiative occidentale. L'OUA endosse toutes les décisions prises par l'ONU. Elle aide la SWAPO par l'intermédiaire du Comité de libération.

Toutes les organisations internationales sont interdites en Namibie.

### *Les réponses de l'Afrique du Sud*

Quelles sont les réponses de l'Afrique du Sud aux nombreuses activités de l'ONU et à la pression internationale grandissante? Intraitable, elle reste la puissance mandataire et dénie tout droit à l'ONU de décider seule de l'avenir de la Namibie. En fait, par la résolution 435, l'ONU lui reconnaît *de facto* ce statut. Cependant, elle accepte le statut international de la Namibie et le principe de l'autodétermination, déclare solennellement que

ce sont les peuples de Namibie qui doivent décider eux-mêmes de leur avenir.

Elle se hâte de faire, en Namibie, les réformes nécessaires pour gagner les populations et les préparer à l'indépendance : abandon du plan Odendaal, abolition des discriminations raciales, importants investissements, réformes politiques, économiques, sociales et culturelles. Mais il est tard, une partie des

Ovambo ont quitté le pays. Certains de ceux qui sont restés ont l'impression d'avoir été dupés. Les relations entre les Namibiens et l'Afrique du Sud, jusque-là paternalistes, vont devenir plus ambiguës.

L'Afrique du Sud convoque la Conférence de la Turnhalle (du nom de l'ancienne salle de gymnastique des troupes coloniales allemandes) qui réunit en 1975 les représentants des onze ethnies du pays pour décider ensemble de l'avenir. Événement considérable pour l'époque. Pour la première fois dans l'histoire de la Namibie des Blancs demandent l'avis des Noirs! La représentativité par parti politique était impossible à ce moment-là, car ils étaient tous liés ethniquement. Seule, la SWAPO, à majorité ovambo, comprenait quelques membres d'autres ethnies. Elle refusa de participer à cette Conférence et la qualifia « d'exercice tribal ».

Certains délégués à la Conférence furent cependant élus démocratiquement à l'intérieur de leur peuple, d'autres nommés par les chefs tribaux<sup>18</sup>. Parmi eux se trouvaient des personnalités qui avaient combattu la présence sud-africaine en Namibie pendant des décennies, mais qui voyaient en cette Conférence le moyen pacifique de se libérer. Ce fut notamment le cas du grand chef herero Clemens Kapuuo, assassiné par la suite.

Après quelques semaines de délibérations, les délégués se mirent d'accord sur une déclaration d'intentions qui fut le signal de la décolonisation en Namibie. Elle jetait les fondements d'un ordre nouveau. Le projet de constitution de la Conférence de la Turnhalle abolissait toutes les discriminations raciales et préparait le pays à une nouvelle société

---

18. *Afrique contemporaine*, n° 89, article d'Eric Müller.

démocratique de type fédéral. Cependant, ce fédéralisme, réaliste en soi, avait une base ethnique trop rigide. La communauté internationale y vit un nouvel *apartheid* déguisé. L'Afrique du Sud accepta alors de remplacer le gouvernement intérimaire qui devait être issu de la Conférence, par un administrateur général muni des pleins pouvoirs.

L'administrateur général, le juge sud-africain Marthinus Steyn, travailla au démantèlement de la législation raciale (1977), afin de préparer des conditions favorables pour permettre des élections sous supervision internationale en Namibie. Il invita les exilés de la SWAPO à rentrer, ce que certains firent <sup>19</sup>. Son travail aurait dû s'effectuer en collaboration avec le nouveau commissaire pour la Namibie, Martii Ahtisaari, qui fit une brève visite en Namibie. Cependant, cette collaboration ne se concrétisa pas. Du point de vue namibien, le commissaire n'était pas neutre et soutenait ouvertement la SWAPO.

L'Afrique du Sud décida d'organiser des élections « internes » avant les élections sous supervision internationale quelques mois plus tard. Elle voulait non seulement constater quels étaient les dirigeants de la Namibie en montrant à la communauté internationale « qu'une large majorité de Namibiens n'étaient pas partisans de la SWAPO », mais aussi, et surtout, elle voulait pouvoir affirmer qu'elle agissait à la demande des représentants namubiens. Les élections internes de décembre 1978 portèrent la

---

19. A. Shipanga, P. Helmut, O. et K. Abrahams, E. Appollus, K. Getzen, tous anciens hauts dignitaires de la SWAPO, cinquante-quatre au total.

coalition multiraciale DTA (Democratic Turnhalle Alliance) au pouvoir avec 82 % des suffrages. Ce premier exercice électoral se passa dans l'euphorie générale, les Namubiens étant persuadés que d'autres élections sous supervision internationale allaient suivre... Cependant, ni la SWAPO, ni les partis de gauche n'y participèrent officiellement. C'est pourquoi elles ne furent pas reconnues par la communauté internationale. Les élections sous supervision internationale qui devaient suivre n'eurent pas lieu. Un conflit surgit entre l'Afrique du Sud et l'ONU au sujet de dispositions concernant l'octroi de bases militaires à la SWAPO (bases qu'elle n'avait pas conquises) introduites ultérieurement dans le plan de démilitarisation de l'Initiative occidentale, et auxquelles les Sud-africains n'avaient pas souscrit.

Le gouvernement provisoire issu des élections de 1978 fut muni de plus en plus de pouvoirs. Le 14 septembre 1980, l'Assemblée nationale namibienne et le Conseil des ministres furent dotés par l'Afrique du Sud, par l'intermédiaire de l'administrateur général, de tous les pouvoirs exécutifs et législatifs, excepté en matière de Défense, d'Affaires étrangères et de la Constitution restées entre les mains du président sud-africain qui pouvait les modifier par proclamation.

Si l'on peut comprendre qu'il était nécessaire de connaître les dirigeants de Namibie autres que ceux qui se proclament comme tels à l'extérieur, le fait d'avoir installé un gouvernement provisoire dont les mains ont été liées par l'Afrique du Sud, ne fit que compliquer le processus d'indépendance et ravala les dirigeants namubiens au rang de ministres de deuxième catégorie. Non seulement ce gouvernement n'a pas été reconnu par la communauté internationale, mais il a perdu de sa crédibilité aux yeux des

Namibiens eux-mêmes, car il n'a pu effectuer toutes les réformes promises, ne disposant pas de pouvoirs pour modifier la Constitution.

En janvier 1983, Assemblée nationale et Conseil des ministres furent dissous par Pretoria parce qu'ils n'étaient plus « représentatifs ». Depuis lors, l'administrateur sud-africain a repris tous les pouvoirs sur la Namibie et tente de créer un « Conseil d'État » pour donner un semblant d'image démocratique de la Namibie, « en attendant l'indépendance ». Mais les Namibiens se méfient. Les principaux partis politiques ont refusé cette nouvelle solution sud-africaine.

Telles furent les réponses de l'Afrique du Sud aux activités de l'ONU. En huit ans, les Namibiens prirent conscience de leurs droits, mais aussi du fait que tout se jouait par-dessus leurs têtes.

#### *4. L'Initiative occidentale*

Devant l'impossibilité d'une entente directe entre l'ONU et l'Afrique du Sud, les cinq puissances occidentales au Conseil de sécurité (jusqu'à fin 1978) — États-Unis, Grande-Bretagne, France, Canada, République fédérale d'Allemagne —, décidèrent, en avril 1977, de jouer le rôle d'intermédiaires entre l'ONU, l'Afrique du Sud et la SWAPO, à laquelle l'Afrique du Sud n'a jamais parlé directement, puisque, pour elle, elle est une organisation « terroriste » (comme l'OLP pour Israël) et de mener la Namibie à l'indépendance sous supervision internationale. Les États de la Ligne du front, Angola, Mozambique, Zimbabwe, Tanzanie, Zambie et Botswana (le Nigeria et le Kenya sont aussi consultés), participèrent aux pourparlers. La base des discussions est la

résolution 435 du Conseil de sécurité (voir en annexe).

Cette initiative se joue depuis plus de cinq ans sur trois continents et dans douze capitales du monde : New York, Londres, Paris, Bonn, Lusaka, Dar es-Salam, Harare, Pretoria, Le Cap, Luanda, Windhoek et Genève. Elle ne dispose d'aucun service d'information centralisé : le monde de la diplomatie étant par excellence celui du mystère, les journalistes sont toujours restés sur leur faim.

Mettre tout le monde d'accord n'est pas facile, surtout quand il y a tant d'intérêts divergents à ménager : ceux de l'Afrique du Sud « qui ne veut pas d'un gouvernement marxiste à Windhoek », ceux de la SWAPO qui, apparemment n'est pas décidée à partager le pouvoir<sup>20</sup>, ceux des puissances occidentales qui ne désirent pas perdre la face et surtout leurs intérêts dans le reste de l'Afrique, et ceux de l'ONU qui a aussi ses idées sur le futur gouvernement namibien (Institut de Lusaka). Quand tout semble « marcher », quand il n'y a plus qu'un dernier coup de baguette à donner, il y a toujours l'une ou l'autre partie, l'Afrique du Sud ou la SWAPO, qui oppose son veto et la ronde des pourparlers reprend d'une capitale à l'autre. Mais derrière ce veto apparent, il y a le jeu des grandes puissances.

Les objections majeures de l'Afrique du Sud à des élections sous supervision internationale ont été, tout d'abord, la partialité de l'ONU dans l'affaire namibienne puisqu'elle reconnaît la SWAPO

---

20. *Le pouvoir nous appartient, et nous ne partageons le pouvoir avec personne, a déclaré Sam Nujoma (Der Spiegel, 31 juillet 1978).*

«comme seule représentante légitime du peuple namibien » et la soutient financièrement, puis la composition des troupes de l'ONU, et enfin la présence soviéto-cubaine en Angola venue se greffer par la suite et qui ne faisait pas partie de la résolution 435. À l'heure actuelle, les trois premiers obstacles semblent surmontés. Il ne reste plus que le problème de la présence cubaine en Angola à résoudre...

Les deux objections principales de la SWAPO portent sur le système électoral, lui aussi apparemment résolu, et le refus de lier le problème de la présence cubaine en Angola à celui de l'indépendance de la Namibie. Les États de la Ligne du front sont aussi de son avis et pensent que les puissances occidentales ne cherchent qu'à ménager leurs intérêts en Afrique du Sud.

L'Initiative occidentale est devenue de plus en plus l'initiative américaine, car il semble que les Américains soient les plus aptes à influencer l'Afrique du Sud et l'Angola. La politique du président Reagan en Afrique australe, appelée *constructive engagement*, est menée par Chester Crocker, assistant-secrétaire aux Affaires africaines, et met l'accent sur l'enjeu géopolitique d'une rivalité Est-Ouest dans cette région du globe, ce que la France lui reproche, du moins publiquement. D'ailleurs, la France a une position très délicate parmi les puissances occidentales en raison de ses liens d'amitié particuliers avec certains pays africains. À plusieurs reprises, elle a menacé de se retirer du Groupe de contact (Initiative occidentale).

Les Américains auraient offert une aide économique importante aux pays de la Ligne du front pour qu'ils acceptent leur nouvelle politique. Celle-ci repose sur le principe que la croissance régionale et la stabilité en Afrique australe ne peuvent se faire

sans la participation de l'Afrique du Sud. Ils auraient en outre proposé une assistance économique particulièrement élevée au gouvernement angolais en échange du départ des Cubains. Il est très difficile de connaître les intentions du gouvernement angolais qui a aussi accepté de rencontrer à deux reprises les Sud-Africains aux Îles du Cap Vert. Certains signes laissent penser que le président angolais Dos Santos serait prêt à adopter une ligne moins marxiste-léniniste et plus ouverte sur l'Occident. Cependant, il a affaire à forte opposition au sein de son cabinet. En outre, le cas Savimbi est de taille. L'UNITA, ouvertement soutenue par l'Afrique du Sud, certains pays africains (Maroc, Zaïre, Égypte) et l'Arabie saoudite, contrôlerait, d'après ses porte-parole, plus de la moitié du territoire angolais et serait aux portes de Luanda. Ses offensives répétées pourraient cependant pousser le président Dos Santos à demander l'aide accrue des Cubains...

Au milieu des années 1983, le Groupe de contact, devant ses échecs répétés et les critiques croissantes de la SWAPO et de certains États africains l'accusant de servir les intérêts de l'Afrique du Sud, a passé le flambeau des négociations au secrétaire général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar. Celui-ci a fait quelques progrès étonnants lors de son voyage en Afrique australe à la fin du mois d'août. Il a réussi à convaincre les Sud-Africains d'accepter la composition des troupes de l'ONU (UNTAG) et le système électoral (inconnu du public). De plus en parlant à Windhoek aux partis politiques internes, il a fait une entorse au sacrosaint principe de la reconnaissance par l'ONU de la SWAPO comme « seule représentante légitime du peuple namibien ». Finalement, à Luanda, le président Dos Santos a accepté de parler du retrait

cubain (bien que cela ne fasse pas partie de la résolution 435) :

Si les troupes sud-africaines se retirent du sud de l'Angola, cessent toute agression, et si l'aide à l'UNITA est supprimée, alors il pourrait y avoir application de la résolution 435.

C'est un progrès par rapport aux déclarations antérieures selon lesquelles, il fallait d'abord que les troupes sud-africaines passent le fleuve Orange à l'extrême sud de la Namibie.

D'après le secrétaire général de l'ONU, la négociation du retrait cubain doit continuer de se faire entre « États souverains » (Angola, Afrique du Sud, États-Unis) et n'est pas du ressort de l'ONU. Il est concevable que l'Afrique du Sud s'en tienne pour le moment au *statu quo* en Angola, ce qui lui permettrait de consolider sa position en Namibie en attendant une situation plus favorable pour elle dans l'ancienne colonie portugaise, c'est-à-dire, une victoire complète du dirigeant de l'UNITA, Jonas Savimbi. Elle a aussi fait savoir qu'elle ne tolérerait pas que les Cubains, une fois partis, soient remplacés par d'autres troupes étrangères.

En cette matière comme en tant d'autres, les Namibiens n'ont rien à dire, alors qu'en 1974, l'ancien Premier ministre, Vorster, avait solennellement déclaré que « ce sont aux peuples du Sud-Ouest africain de décider de leur avenir... ». Si la majorité souhaite l'application de la résolution 435 pour que la Namibie devienne enfin indépendante de l'Afrique du Sud, cette même majorité n'en craint pas moins confusément un gouvernement placé entre les mains de la SWAPO avec une présence soviéto-cubaine en Angola.

## 5. *Histoire de la SWAPO*

L'histoire de la montée du nationalisme africain serait incomplète si on ne mentionnait brièvement celle de la SWAPO, mouvement nationaliste de la Namibie.

L'OPC (Ovambo People's Congress) a été fondé en 1958 au Cap par Herman Toivo ja Toivo, Andreas Shipanga et d'autres Ovambo avec l'aide du parti communiste sud-africain. En 1960, cette organisation a pris le nom de SWAPO sous la direction de Sam Nujoma (son président actuel). Herman Toivo ja Toivo, son fondateur, vénéré en Namibie comme le père de la SWAPO, est emprisonné à Robben Island en Afrique du Sud. Il a été condamné en 1968 à vingt ans de prison pour « avoir conspiré en vue du renversement du gouvernement au Sud-Ouest africain ».

Le but initial de la SWAPO était la lutte pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et l'indépendance. Elle s'inscrit par là dans la lutte de tous les mouvements de libération en Afrique, qu'ils soient violents ou non. De 1958 à 1966 sa politique était essentiellement fondée sur la philosophie de Martin Luther King et du mahatma Gandhi. Cette lutte non violente

devient une lutte violente à cause de l'intransigeance des dirigeants sud-africains de ce temps-là <sup>21</sup>

Dans les années 60 et plus tard,

---

21. Andreas Shipanga, ancien membre fondateur (témoignage devant le sous-comité du Sénat américain pour la sécurité et contre le terrorisme), mai 1982, New York.

des milliers de Namibiens s'exilèrent à la suite d'émeutes durement réprimées à Windhoek, et aussi à cause du système de discriminations raciales. Les Noirs avaient cru jusque là à la résistance passive <sup>22</sup>.

Ces exilés cherchèrent à obtenir avant tout les bourses d'études qu'on leur avait promises et un soutien financier pour leur organisation. Ils se tournèrent tout d'abord vers les pays occidentaux

qui ne virent pas la nécessité de les aider (États-Unis, France, Grande-Bretagne) et de s'aliéner l'Afrique du Sud <sup>23</sup>.

C'est la raison pour laquelle beaucoup obtinrent ce qu'ils voulaient des pays de l'Est et de l'URSS et prirent, avec le temps, une orientation marxiste.

Un grand nombre fut embrigadé dans des camps militaires pour apprendre la guérilla au Kenya, en Algérie, en Libye, à Cuba et en URSS. Certains purent faire des études. Ce n'est que plus tard que les pays occidentaux, notamment les États-Unis comprirent leur erreur et commencèrent à offrir des bourses et une aide matérielle. Mais, pour beaucoup, il était trop tard.

Une sourde lutte commença alors entre la SWAPO et la SWANU (South West African National Union), fondée à peu près à la même époque par F. Konzonguizi. La SWANU avait réussi à être membre de l'Organisation des peuples afro-asiatiques et se tournait plutôt vers la Chine. Cela déplut

---

22. Témoignage du professeur Ngavirue (exilé de retour, membre de la SWANU), au procès SWAPO, mai 1982, Windhoek.

23. Andreas Shipanga, témoignage cité.

à l'URSS qui ne soutint plus que la SWAPO dont l'importance grandit de plus en plus au sein de la communauté internationale, de l'OUA, et de l'ONU. La SWANU avait échoué là où Mugabe avait réussi.

Après le jugement de la Cour internationale de justice en 1966 (voir en annexe) qui donnait raison à l'Afrique du Sud (question de droit), la SWAPO créa sa propre armée de libération, la PLAN (People's Liberation Army of Namibia). Elle s'allia avec l'UNITA de Jonas Savimbi qu'elle quitta pour le MPLA lorsque celui-ci prit le pouvoir avec l'aide des Soviétiques. À partir de ce moment-là, elle se trouva dans l'orbite de Moscou et des pays de l'Est dont elle commença à recevoir tout son matériel de guerre et l'aide d'instructeurs cubains et allemands de l'Est. Son armée est évaluée à l'heure actuelle à quelque cinq mille hommes. Elle en a déjà perdu autant dans les combats contre l'armée sud-africaine. Récemment, la Chine lui a promis son soutien, supprimant celui qu'elle donnait à la SWANU.

L'Afrique du Sud ne reconnaît pas la SWAPO, estimant qu'elle est une organisation de « terroristes ». Elle communique avec elle par l'intermédiaire de l'ONU et des puissances occidentales.

L'histoire de la SWAPO est aussi entachée de querelles internes et de corruption<sup>24</sup>. Elle emprisonna, en 1976, quelques milliers de membres qui réclamaient la démocratie et des élections au sein du Comité central du parti. La Zambie et la Tanzanie mirent leurs prisons à sa disposition. Ces prisonniers furent presque tous libérés deux ans plus tard grâce

---

24. Entretien avec Paul Helmut, ancien membre de la SWAPO, (représentant pour la Suède et les pays scandinaves à Windhoek).

à l'aide d'Amnesty International et à l'intervention de puissances occidentales.

Certains membres de la SWAPO sont rentrés en Namibie et occupent des postes dans l'administration actuelle et dans les partis d'opposition. Cette organisation compte vingt à trente mille personnes.

## II

### Le présent

#### *1. La Namibie dans son contexte austral*

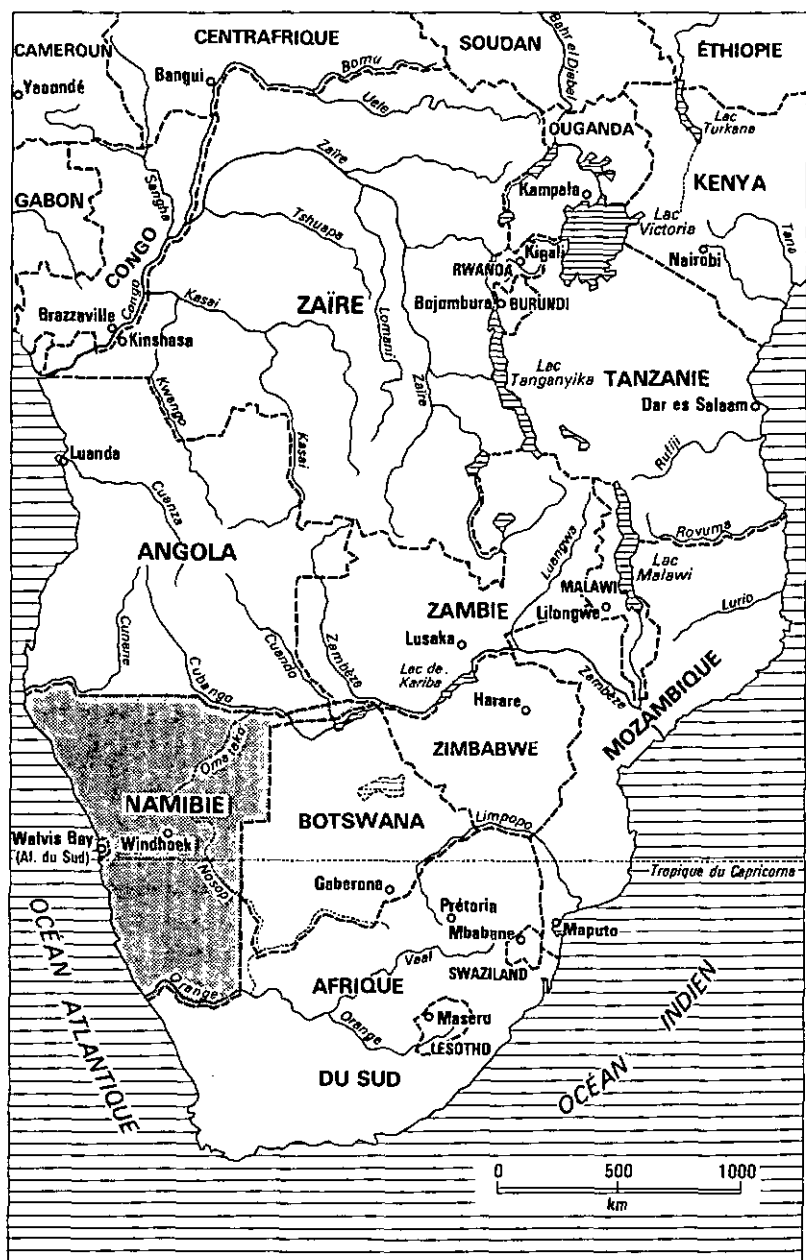
L'histoire vient de montrer que la Namibie a en fait deux histoires : l'une, interne, pareille à celle des autres pays africains anciennement colonisés, l'autre, externe, façonnée à l'ONU et dans les capitales du monde, souvent amplifiée ou déformée par la presse internationale confondant Namibie et Afrique du Sud. Ces deux histoires ont cependant permis de mettre en évidence les éléments clés de la réalité namibienne d'aujourd'hui : l'isolement du pays, les deux colonisations avec leurs empreintes indélébiles, le rôle de l'ONU pour sa reconnaissance internationale, la prise de conscience tardive par les habitants du pays de leur droit à l'indépendance, un mouvement nationaliste tombé dans l'orbite marxiste, un gouvernement démocratique provisoire « démissionné » par Pretoria, une initiative occidentale vieille de cinq ans qui se heurte à la présence soviéto-cubaine en Angola, liant les destins des deux pays. Un casse-tête chinois.

Il est difficile de saisir la réalité namibienne à cause de sa fluidité extrême et des changements intervenant presque chaque jour dans de multiples domaines : politique, économique, militaire, culturel, administratif et psychologique. Tenter de définir cette réalité, de la cerner, c'est surtout mettre l'accent sur les structures importantes du pays, celles qui ont un caractère « durable », c'est-à-dire, celles qui « font » l'histoire de la Namibie.

Pour comprendre la Namibie, il faut la replacer dans un espace plus vaste qui est celui du grand continent africain dont elle subit les déterminismes propres et qui sont apparus au cours de l'histoire : décolonisation, nationalisme, indépendances, luttes idéologiques, enjeu Est-Ouest. Elle les digère à sa manière, c'est-à-dire avec lenteur, sans bénéficier de l'expérience et de l'amitié des autres pays africains.

La manière dont la Namibie réussira son indépendance aura des répercussions incommensurables sur l'Afrique du Sud, à tel point que la décision de lui donner l'indépendance a paralysé pendant longtemps le gouvernement sud-africain dont la politique namibienne a été une politique de crise. Aujourd'hui, il est pensable qu'avec le soutien indirect de l'administration Reagan, cette politique soit plus déterminée. Dans l'affaire namibienne, ce gouvernement risque non seulement sa survie politique, mais détermine aussi le destin de plus de vingt-cinq millions d'habitants.

L'Afrique australe a ses déterminismes propres : évolution vers la règle de la majorité noire dans des sociétés à forte minorité blanche qui, théoriquement, n'a pas de mère patrie, contrairement à ce qui fut le cas dans les anciennes colonies; structures économiques sophistiquées, dues à un système capitaliste hautement développé où le principe de la libre-entre-



*La Namibie au sein de l'Afrique australe.*

prise règne en maître absolu, orientation socialiste et marxiste d'États voisins (Mozambique et Angola) susceptibles d'aider ou d'influencer tout mouvement de libération ou subversif.

La guerre d'Angola a traumatisé les Namibiens et radicalisé l'attitude des Blancs qui craignent une répétition des mêmes événements en Namibie, c'est-à-dire l'installation d'un gouvernement marxiste de la SWAPO avec l'aide soviéto-cubaine. C'est la raison pour laquelle la composition des troupes de l'ONU joue aussi un rôle important. Cette atmosphère de méfiance est soigneusement entretenue par la propagande militaire sud-africaine fortement teintée d'anti-communisme primaire. Il n'est donc pas surprenant que les avis des Namibiens sur l'Angola manquent de nuances. Ils sont mieux informés sur la situation en Afrique du Sud ou en Allemagne fédérale que sur leur voisin l'Angola dont dépend leur avenir. Leurs sources sont unilatérales. On ne tient pas pour pensable que la présence soviéto-cubaine puisse être conjoncturelle. On ne croit pas les Africains capables de se débarrasser des communistes, alors qu'il y a des exemples à portée de main. On met tous ses espoirs en Jonas Savimbi, dirigeant de l'UNITA, dont les vues actuelles sur le communisme coïncident avec celles du monde libre, mais on oublie qu'il est avant tout un nationaliste noir qui, s'il était un jour au pouvoir en Angola, penserait d'abord à son peuple et introduirait un régime socialiste à économie mixte, au risque de déplaire à ses voisins... On juge l'Angola avec la logique occidentale.

C'est vers le Zimbabwe que les Blancs inquiets de Namibie et d'Afrique du Sud tournent leurs regards. Réussira, réussira pas? Certains signes avant-coureurs leur font penser que le président

Mugabe ne résistera pas à la réalité africaine des après-indépendances : parti unique, affaiblissement de l'économie, luttes tribales camouflées, nationalisations. C'est ce qu'ils refusent. L'appréciation de la « réussite » est une question de mentalité et tout le drame des Blancs d'Afrique australe : ils oublient qu'ils sont en Afrique. La sagesse consisterait à ne pas appliquer intégralement un système de valeur occidental pour apprécier des réalités en grande partie africaines, à penser que le type de développement occidental n'est pas le seul valable en Afrique, à comprendre qu'il est en train d'échouer partout, de même que les expériences marxistes. A leur avis, la cause de l'échec du développement en Afrique tient à « l'incapacité » des Noirs plus qu'aux systèmes qu'on leur a proposés.

## *2. Les données physiques*

La Namibie est située entre le 17<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> de latitude sud, et le 12<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> degrés de longitude est. Elle a une superficie de 824 269 km<sup>2</sup>, une fois et demie la France. On peut la comparer à la Libye, à la Mauritanie et au Botswana pour sa faible densité de population (un peu plus d'un habitant au km<sup>2</sup>) et ses ressources (mines et élevage). Son climat est subtropical au centre et au sud, tropical au nord. Les hivers y sont secs et froids la nuit, les étés chauds et pluvieux. Il tombe, en moyenne 100 mm à 700 mm de pluie par année. L'eau, source de vie, reste le problème fondamental du développement de la Namibie.

### *Les hommes*

Les statistiques du recensement d'août 1981 (en annexe) font apparaître une majorité écrasante

d'Ovambo (53 %) et posent ainsi, en termes crus un problème politique interne essentiel de la Namibie : celui de la domination d'une ethnie sur les autres en cas de système démocratique unifié. D'autant plus que la majorité des membres de la SWAPO (à l'extérieur) appartiennent à cette ethnie. La SWAPO a refusé le mode de vote prévu par les puissances occidentales qui protège quelque peu les minorités. En outre, les statistiques prouvent que l'exode des Blancs a commencé depuis plusieurs années. Environ vingt mille Blancs ont quitté le pays depuis 1970.

Une fois et demie la France pour une population d'un peu plus d'un million d'habitants, appartenant à onze ethnies différentes qui représentent à elles seules tous les stades de l'évolution humaine et les grandes races du monde, tel est le bilan humain de la Namibie. Aux deux extrêmes des stades d'évolution, les Bochimans et les Blancs.

Quelque trente mille Bochimans se trouvent en Namibie, répartis en quatorze tribus. Quatre à cinq mille vivent encore de chasse et de cueillette. L'administration namibienne tente de les « civiliser » en les sédentarisant. Elle leur offre « la civilisation » à petites doses : maison en dur avec eau courante, notion d'élevage, de travail, argent, médicaments. Ceux qui ne peuvent s'y habituer repartent dans la brousse. Mais la majorité reste, victime consentante.

D'où viennent ces petits hommes d'un autre âge au sourire si doux et à l'intelligence exceptionnelle? Ils posent une énigme aux ethnologues. Ils pourraient venir d'Asie, plus particulièrement de Chine si on considère leur langue (exemple *K'Xung*). Ils sont petits (1,55 m), membres fins, peau brun-jaune ou noire, pommettes saillantes, yeux bridés, nez large. Les concepts de la pensée occidentale leur sont

étrangers : le temps ne compte pas pour eux. Ils s'appellent eux-mêmes « le peuple sous les cieux » ; ils partagent tout ce qu'ils ont à l'exception de leurs instruments de chasse, ils ressentent surtout les choses.

Des mots tels que démocratie, communisme, nationalisme, ONU, puissance occidentale, indépendance, ne signifient rien pour eux. A un cinéaste de la télévision française qui demandait à l'un d'eux ce que la Conférence de la Turnhalle — qui réunit pour la première fois les représentants de toutes les ethnies du pays en 1975 — leur avait apporté, le Bochiman répondit : « Des couvertures car nous avons froid, et des médicaments, car nous mourions <sup>1</sup> ».

A Oméga, base militaire dans la bande du Caprivi à l'extrême nord-ouest, l'armée sud-africaine utilise leurs dons exceptionnels de pisteurs et leur sens de l'orientation remarquable pour traquer les guérilleros de la SWAPO. Eux qui, dans une prière touchante demandaient pardon au gibier qu'ils venaient de tuer en lui expliquant qu'ils avaient agi pour survivre, que disent-ils maintenant aux cadavres des guérilleros de la SWAPO ?

A l'autre extrême, les Blancs. Ils vivent à l'âge atomique et à l'âge des gadgets, et ont jusqu'à présent, imposé leur système de valeurs aux autres. Ils sont surtout préoccupés de survie politique. Ils sont loin de constituer un groupe homogène : Afrikaners, germanophones et anglophones ont leurs écoles, leurs églises et dans la majorité des cas, leurs partis politiques, à l'exception du parti républicain.

---

1. Voir le film de H. de Turenne réalisé par Pathé-Cinéma pour la télévision française : *Namibie, le désert oublié*.

Les Afrikaners, d'origine sud-africaine blanche (Boers) sont les plus nombreux : 40 % des Blancs. Certains sont en Namibie depuis plusieurs générations. Ils travaillent surtout dans l'administration et dans les fermes. C'est le groupe dominant du pays. Il a donné son caractère sud-africain à la Namibie et à toutes ses institutions grâce notamment à la puissance du Broederbond, une organisation sud-africaine réservée uniquement aux hommes d'origine boer, réputés intègres et de religion calviniste. L'afrikaans, langue officielle avec l'anglais, est la *lingua franca* entre tous, et même entre les Noirs d'origine bantoue et khoïsane. Dix mille Afrikaners ont quitté leurs postes dans l'administration entre 1970 et 1980 pour se réinsérer dans celle d'Afrique du Sud. Mais on assiste actuellement, dans le secteur public, à une recolonisation de la Namibie par des cadres sud-africains au moment où le gouvernement fait des efforts visibles d'amélioration socio-économiques. La lenteur des négociations pour le processus d'indépendance ne fait que profiter à l'Afrique du Sud qui semble reconsolider son influence, alors qu'il y avait eu une éclipse.

On trouve les germanophones (30 % des Blancs) dans les affaires, l'industrie et les fermes. Ils représentent un groupe moins homogène que les Afrikaners. Il y a ceux qui ont émigré après les deux dernières guerres mondiales ou qui sont nés dans le pays, et ceux qui sont venus plus récemment : jeunes avec une formation professionnelle qualifiée, professeurs, pasteurs. Dans l'ensemble, leur style de vie est plus européenisé parce qu'ils ont maintenu des contacts vivants avec l'Allemagne. Une grande partie d'entre eux ont assuré leurs arrières, en cas d'exode forcé, en Allemagne, en Australie ou aux USA. Ils peuvent le faire car ils possèdent un passeport alle-

mand, ce qui n'est pas le cas des Afrikaners. Dans ce sens, ils sont moins touchés par l'idéologie du nationalisme blanc sud-africain qui est une idéologie de survie politique et culturelle. Il y a cependant parmi eux, des nostalgiques de l'époque wilhelminienne, des aristocrates de l'Allemagne de l'Est qui, ayant déjà tout perdu une fois à cause de la montée du communisme dans leur ancienne patrie, se tournent plus volontiers vers les Afrikaners.

Les Allemands de Namibie ont maintenu très vivante leur culture, favorisés en cela par la politique ethnique sud-africaine. Le lycée privé allemand de Windhoek (*Deutsche Höhere Privatschule*), d'un excellent niveau, prépare les élèves à l'*abitur* (baccalauréat) allemand. Il est financé par Bonn qui y envoie de nombreux professeurs. Il est théoriquement multiracial. C'est là qu'étudie toute la fleur de la jeunesse allemande qui ensuite poursuivra ses études en Allemagne ou ailleurs. Les Allemands représentent un facteur modéré ou progressiste dans l'évolution du pays vers l'indépendance.

Les petite minorités anglophones se trouvent essentiellement dans le secteur privé. Elles sont rattachées à l'Afrique du Sud, mais de tradition libérale. Enfin, il faut citer l'importante colonie portugaise dont la plupart des membres ont vécu les événements d'Angola et représentent de ce fait un élément conservateur.

Au milieu de ces deux extrêmes — les Bochimans et les Blancs — toute une mosaïque de peuples d'origines diverses (bantoue, khoïsane, métisse) vient enrichir le patrimoine culturel et humain de la Namibie. Ils sont aussi à des stades d'évolution différents. Les Ovambo, les Kavango et les Capriens au nord du pays constituent 65 % de la population totale. Ils vivent essentiellement en éco-



nomie de subsistance et représentent l'Afrique traditionnelle. Une petite minorité a franchi le seuil de l'économie moderne : maison, salaire, voiture. Ils sont dans l'administration et l'armée, parfois dans les affaires. Environ cinq mille Ovambo travaillent dans les mines de diamants et d'uranium au centre et au sud du pays où ils peuvent maintenant emmener leurs familles. Ils vivent dans des conditions extrêmement favorables (salaires, maison, éducation professionnelle). Les Ovambo, peuple bantou, sont divisés en sept tribus qui parlent des langues apparentées : les Kwanyama, les Ndonga, les Kwambi, les Ngandjere, les Mbalantu, les Kwaluudhi et les Nkolonkaadhi Eunda. C'est un peuple d'agriculteurs (les femmes) et d'éleveurs (les hommes), dont l'organisation sociale repose encore largement sur le système de filiation matrilineaire. Leur légende raconte qu'ils sont originaires des Grands Lacs, c'est-à-dire d'Afrique centrale. Les chefs traditionnels sont encore très importants. Ils sont la cible des guérilleros de la SWAPO parce qu'ils collaborent avec les autorités en place.

Chez les Kavango — peuple également bantou — on retrouve à peu près le même genre de vie et la même organisation sociale. Mais, en plus, les Kavango pratiquent la pêche. Ils sont constitués de cinq tribus : les Kwangali, les Mbunza, les Sambyu, les Mbukushu et les Geiriku. Les Capriviens qui vivent à l'extrême pointe de la bande de Caprivi<sup>2</sup>, sont divisés en deux tribus — les Masubia et la Mafue — qui n'ont pas de liens ethniques avec les

---

2. Du nom du comte de Caprivi, chancelier d'État de Bismarck. Les Allemands prirent cette bande pour favoriser les communications avec l'Afrique de l'Est.

peuples d'origine bantoue de Namibie. Ils sont apparentés aux peuples du Barotseland (Zambie). Les Masubia reconnaissent la filiation patrilinéaire, alors que les Mafue utilisent la filiation matrilineaire pour les droits de succession notamment. La maison royale de Mamili est encore toute puissante parmi les habitants.

Les Herero (13 %), plus au centre du pays, mènent à peu près la même vie que leurs frères du Nord entre la tradition et la modernité. C'est un peuple essentiellement éleveur et nomade (à l'origine), fier, aristocrate et conscient de ses valeurs, c'est aussi celui qui s'est opposé violemment au colonisateur allemand. C'est un *herrenvolk*, un peuple à vocation de domination. La majorité appartient à la DTA, ancien parti actuellement au pouvoir par opposition aux Ovambo, généralement membres de la SWAPO. Leurs femmes font sensation avec leurs longues robes copiées de celles que portaient les femmes des pasteurs de l'époque victorienne. Au nord-ouest du pays (Kaokoland), une branche du peuple herero — les Ovahimba — très peu touchée par le modernisme, ressemble d'une manière frappante aux Masais du Kenya.

A l'ouest et au sud du pays, les Nama (Hottentots), peuple khoïsan, et les Damara, leurs anciens esclaves qu'on dit originaires du Soudan, sont des peuples plus pauvres qui ont perdu une grande partie de leur identité culturelle au contact des autres peuples et des Blancs. Les Nama, qu'on appelle aussi « la Nation rouge » à cause de leur peau brun-rouge<sup>3</sup> sont divisés en de nombreuses petites tribus : les Bondelswarts, les Topnaars, les Witbooi,

---

3. Les Rouges sont un métissage de Jaunes et de Noirs.

les Amsraals, le groupe de Berséba et le groupe de Béthanie. Peuple anciennement nomade et éleveur (chèvres et moutons caraculs), ils pratiquent encore en partie la filiation matrilineaire, et n'ont jamais connu le totémisme. Avec les Damara, ils constituent généralement le prolétariat le plus pauvre des villes.

Les métis et les Basters de Rehoboth (12 %) mènent une vie très proche du style de vie des Blancs avec lesquels ils commencent à entrer en concurrence pour les places de travail manuel spécialisé : menuisiers, mécaniciens, contremaître, etc. Les métis, appelés Colorés, ont des origines diverses : Colorés du Cap (souvent d'ascendance asiatique), Allemands (les soldats du Reich), ou Herero et Nama. Leur langue maternelle et leur culture sont afrikaans.

Les Basters sont un métissage particulier de Blancs du Cap, généralement hollandais huguenots ou anglais et de femmes noires hottentotes. On trouve chez eux des Mouton, du Toit, du Plessis, Labuschagne, Botha, van der Merwe, Smith, Bayer et Benz. Ils sont très attachés à la culture afrikaans très imprégnée de christianisme calviniste. Quelques-uns sont de culture anglaise.

Tous ces peuples de Namibie représentent un ensemble très hétérogène, mais très riche et très varié : mentalités, langues, cultures, races, religion, stades d'évolution, mode de vie ou de survie... Leurs différences ont été accentuées pendant des décennies, par la politique de séparation des ethnies, les rendant plus étrangers les uns aux autres.

Aujourd'hui, avec l'abolition des lois de discrimination raciale, un rapprochement indéniable est en marche, favorisé par les impératifs du développement économique qui bouleverse l'image traditionnelle de la stratification sociale. Le système fédéra-

liste, encore en place, du gouvernement provisoire déchu, a tenu compte de ces « réalités africaines », des différences entre les peuples. C'est un de ces aspects positifs. Malheureusement, il a péché par excès d'ethnocentrisme blanc.

### *L'économie*

L'infrastructure de la Namibie est celle d'un pays développé, mais aussi celle d'un pays isolé, totalement dépendant de son puissant voisin.

Un excellent réseau routier sillonne tout le pays, de l'Orange à la frontière angolaise, de l'Atlantique au Botswana. Ce réseau n'est pas dépourvu d'objectifs militaires. Il compte 36 167 km dont 4 089 km sont asphaltés. A cet égard, la Namibie est à la tête des pays africains avec 500 km de route par habitants<sup>4</sup>.

Toutes les villes principales sont reliées par une voie de chemin de fer et *Air Namib*. Un aéroport « international » ouvre Windhoek, la capitale, sur l'Afrique du Sud et l'Europe (Frankfort et Zurich), mais les avions sud-africains y ont le monopole. Il n'y a aucune compagnie étrangère. Les chemins de fer, possession sud-africaine, ne vont ni en Angola, ni au Botswana, voisins de la Namibie.

On parle à Windhoek d'un projet de chemin de fer (le Transkalahari) qui relierait le Botswana à la Namibie jusqu'au port de Walvis Bay (possession sud-africaine). La société namibienne Trust and Mining a déjà pris contact avec le gouvernement du

---

4. Klaus Dierks, *Eine entwickelte Infrastruktur als Voraussetzung für wirtschaftliche Fortschritt*, IG Publikation, Windhoek.



Botswana qui étudie ce projet. Il aurait de nombreux avantages : non seulement il libérerait les pays de la région australe de leur extrême dépendance de l'Afrique du Sud (Zimbabwe, Zambie, Botswana, Namibie), mais il apporterait à chacun des bénéfices particuliers. Le Botswana qui possède d'énormes ressources de charbon, pourrait les exporter plus facilement; le Zimbabwe, dont 90 % des exportations vont à l'Ouest, ne serait plus obligé de passer par Maputo ou par l'Afrique du Sud. Ce projet est évalué à quelques quatre cents milliards de rands, dont cent millions seraient investis dans l'agrandissement du port de Walvis Bay. Le gouvernement du Botswana a invité huit entreprises étrangères (européennes et américaines) à proposer des études de faisabilité.

Il y a peu de centres urbains de plus de dix mille habitants. Windhoek la capitale compte environ quatre vingt mille habitants dont la moitié sont Africains. Cette ville a gardé en partie son caractère allemand. L'église luthérienne « en pain d'épices », sortie des contes des frères Grimm, domine toute la ville. La Kaiserstrasse est l'artère principale de la ville, entrecoupée par la Bismarckstrasse, la Bachstrasse, la Göringstrasse. On entend l'allemand partout, surtout dans les magasins de luxe et les restaurants mais l'afrikaans est dominant. Il y a quelques villas « noires » parmi les élégantes villas « blanches ».

Par contraste, la ville africaine de Katutura offre le spectacle de la pauvreté, voire d'un modeste bien-être (l'eau courante est dans toutes les maisons, l'électricité dans la moitié d'entre elles). On y voit aussi quelques villas. Héritage du passé, le même schéma de séparation se trouve dans toutes les villes namibiennes bien que chacun puisse habiter n'im-

porte où maintenant. C'est une question d'argent et la majorité des Noirs n'en ont pas.

La situation économique actuelle est mauvaise pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'insécurité politique qui règne depuis plus de cinq ans a fait fuir les capitaux soit en Afrique du Sud, soit en Europe ou en Amérique. Les seuls investissements importants sont ceux du gouvernement sud-africain et des sociétés minières (CDM et Rössing). Les sociétés privées, mêmes sud-africaines sont prudentes. Seuls quelques particuliers étrangers (Allemands) achètent des fermes.

Ensuite la crise économique mondiale provoque le chômage et une inflation galopante (15 %). Enfin, une période de sécheresse sans précédent accable tous les fermiers qui sont contraints de vendre leur bétail et de chercher du travail en ville. Malgré ces déboires, l'économie namibienne a accusé une croissance de 2,5 % en 1981, due essentiellement à l'accroissement du secteur tertiaire (statistiques économiques en annexe).

L'économie namibienne a les caractéristiques générales suivantes :

- Elle est extrêmement dépendante de l'Afrique du Sud sur tous les plans : transports, investissements, système monétaire, bancaire et douanier, *know how* (ingénieurs, médecins, avocats, professeurs, instituteurs, mécaniciens, banquiers, etc.). Le budget (total 839 millions de rands) prévoit une contribution de 200 millions de rands de l'Afrique du Sud et des prêts d'une valeur de 180 millions de rands sur les marchés sud-africains et étrangers. La moitié des ressources de son budget provient essentiellement de l'Afrique du Sud.

- Elle accuse une trop grande « ouverture ». La Namibie importe d'Afrique du Sud, la presque totalité de ses biens de consommation et d'équipement pour tous les secteurs. Elle exporte des produits primaires : minéraux (diamants, uranium, cuivre), viande, peaux d'astrakan, sujets aux fluctuations des marchés mondiaux.

- Elle est entièrement dominée par le secteur primaire qui contribue pour 58 % au produit intérieur brut, le secondaire pour 9 % et le tertiaire pour 33 %.

- La rareté de l'eau limite tout développement.

Pour des raisons obscures, il a été pendant longtemps difficile d'obtenir des statistiques économiques et financières sur la Namibie, celles-ci étant incorporées dans les statistiques sud-africaines. Aujourd'hui, bien qu'il n'y ait pas encore de séparation nette, le département des Finances namibien a fait des efforts pour satisfaire la demande des chercheurs en ce domaine.

### *Les mines*

La Namibie est l'un des pays miniers les plus importants d'Afrique, le quatrième; uranium, diamants, cuivre, plomb, zinc, et dans une moindre mesure, étain, vanadium, wolfram, lithium, sels et phosphates, tantalite, germanium, manganèse, molybdène, argent et pierre semi-précieuses (voir en annexe). Du germanium est extraite la précieuse dioxyde utilisée notamment dans la technologie du laser. L'annexe concernant les ressources minières de la Namibie et les pays receveurs montre combien les pays du Groupe de contact (États-Unis, Grande-Bretagne, France, République fédérale d'Allemagne et

Canada) ont une marge de négociation « délicate et limitée » dans l'affaire namibienne...

Les ressources minières de la Namibie sont un sujet tabou et l'on ne sait pas jusqu'à quel point les statistiques publiées soit par les sociétés multinationales (quand elles sont accessibles), soit par l'ONU, sont correctes. D'autre part, la dépendance minière de l'Afrique du Sud vis-à-vis de la Namibie est illustrée par les chiffres suivants qui expliquent sa « prudence » à ne pas livrer la Namibie à n'importe quel système politique et économique. En 1981, la Namibie a produit :

— 25 % de la production de cuivre de l'Afrique du Sud,

— 35 % de la production de zinc de l'Afrique du Sud,

— 65 % de la production d'argent de l'Afrique du Sud,

— 70 % de la production d'uranium de l'Afrique du Sud,

— 93 % de la production d'étain de l'Afrique du Sud,

— 70 % de la valeur des diamants d'Afrique du Sud.

La contribution du secteur minier au produit intérieur brut namibien en 1980 était de 47,2 %, alors que ce secteur n'emploie que 8 % de la main-d'œuvre. 57 % des revenus des mines sont fournis par les diamants de la Consolidated Diamond Mine (CDM) dans les mains de la De Beers (Afrique du Sud).

Les deux géants miniers de la Namibie, CDM (diamants) et Rössing (uranium) méritent une attention particulière à cause de leurs implications socio-économiques et politiques dans le pays. En effet, les

ressources minières de Namibie sont entièrement exploitées par des sociétés étrangères soumises au droit sud-africain sur les mines. La Namibie est un paradis pour elles : impôts faibles, aucune participation gouvernementale obligatoire, proximité des marchés de capitaux, garanties des banques sud-africaines, services professionnels spécialisés de haute technologie (Afrique du Sud). Aucune pression n'est faite pour transformer sur place les minéraux (cela se fait dans les pays receveurs), la main-d'œuvre est « docile », et l'infrastructure excellente.

Le Conseil pour la Namibie (ONU), pour lequel la présence de l'Afrique du Sud est illégale en Namibie et par conséquent aussi celle des sociétés étrangères, interdit d'y extraire des minéraux aussi longtemps que cette présence durera...

#### a) *La Consolidated Diamond Mine (CDM)*

Cette société est entourée d'un nuage de mystère pour des raisons « stratégiques ». Il est donc impossible d'obtenir des statistiques précises sur ses revenus et les taxes payées, ce qui permet toutes sortes de spéculations. Selon certaines rumeurs<sup>5</sup>, les diamants de la CDM, vendus localement à 180 R le carat, seraient revendus sur le marché international à 600 R le carat par l'intermédiaire de sociétés basées à Monaco et aux Bermudes. Le gouvernement namibien lui ne reçoit des impôts que sur 180 R...

Quoiqu'il en soit, les Namibiens se rattrapent comme ils peuvent. On raconte que la moitié des habitants de Katutura (ville africaine de Windhoek) vit du commerce illicite de diamants, malgré les lois

---

5. *Windhoek Advertiser*, 12 mai 1982, article d'Eric Lang.

extrêmement sévères. Et puis, plus d'une fortune « blanche » bien assise de cette ville, a ses origines dans les diamants... Les sujets de roman policier ne manquent pas à Windhoek.

Depuis 1975, la CDM est une filiale à 100 % de la De Beers, qui a racheté tous les intérêts privés résiduels de manière à avoir les mains libres pour discuter avec le futur gouvernement en Namibie quel qu'il soit. La participation exacte des sociétés dans la De Beers est impossible à obtenir. En 1977, la situation était la suivante :

- L'Anglo-American, par l'intermédiaire de l'Anglo-American Investment Trust (ANAMINT), contrôle totalement De Beers-Consolidated Mine avec 26,4 % des parts.

- La Johannesburg Consolidated Investment (ICI) possède également de petits intérêts qui représentent 14 % de leurs profits. Cette société fait partie des huit grandes *Mining Houses* sud-africaines (Anglo, De Beers, General Mining, Goldfield SA, Union Corporation, Rand Mines et Anglo Vaal). Elle est contrôlée indirectement à 40 % par Anglo.

- La Charter Consolidated anglaise possède également de petits intérêts dans la De Beers.

La production de la CDM, ces dernières années, était la suivante :

1976, 1 693 944 carats (1 carat = 1/5 de gramme),  
1977, 2 001 217 carats,  
1978, 1 898 208 carats,  
1980, 1 559 506 carats.

La CDM représente 22 % des profits de la De Beers dont les bénéfices totaux étaient de l'ordre de

640 millions de rands en 1977, c'est-à-dire que ses profits ont été de 140 millions de rands en 1977. Ces profits sont dû essentiellement à la qualité des diamants de la CDM qui sont des diamants gemme, alors que les diamants de qualité industrielle ont beaucoup moins de valeur. La CDN détient la concession d'Oranjemund (à l'extrême sud) jusqu'en l'an 2010.

Pour répondre aux accusations dont elle a été l'objet de la part de la presse locale et internationale, la CDM a donné quelques précisions<sup>6</sup> : les taxes qu'elle paie représentaient 60 % de ses profits en 1980. Elle est le plus grand employeur dans le secteur privé (16 800 personnes), et les salaires sont payés suivant les qualifications. En 1980, elle a dépensé 1,4 million de rands pour la formation professionnelle des Namibiens et l'éducation des adultes, 1,5 million de rands pour un institut technique en Ovamboland (techniciens, menuisiers, maçons); 5 millions de rands pour la construction d'une école supérieure multiraciale à Windhoek; 51 millions de rands pour la recherche minière qui a amené la découverte d'un important gisement de charbon près d'Aranos.

#### b) *Rössing Uranium*

C'est un sujet encore plus explosif en Namibie. Cette compagnie, opérationnelle depuis plus de cinq ans, n'a pas encore payé de taxe au gouvernement namibien. Suivant la loi sud-africaine sur les mines, elle ne commencera à payer que lorsqu'elle aura recouvert la totalité de ses investissements (350 millions de R) plus 8 % de bénéfices. Selon un rapport

---

6. *Windhoek Observer*, 2 mai 1982.

de la Rio Tinto Zinc Company (principal actionnaire, Londres), la contribution de Rössing Uranium aux profits nets de cette société a été de 21,1 millions de rands en 1980. Ses revenus sont estimés à 100 millions de rands par W. Thomas <sup>7</sup>.

Officiellement, Rössing Uranium produit 5 000 t d'oxyde d'uranium par an, 1/6 de la production du monde non communiste. Tout est secret dans ce domaine en Namibie. On sait cependant qu'il y a d'autres gisements d'uranium qui ne sont pas exploités pour des raisons politiques, mais qui, en cas de stabilité politique, placeraient la Namibie parmi les principaux producteurs du monde. Cependant de l'avis des géologues français la teneur en uranium des sables de Rössing serait inférieure à celle d'autres producteurs, les mines du Canada par exemple. Ceci augmente considérablement les frais d'exploitation et pourrait ainsi faire baisser la production de l'uranium namibien dans un proche avenir.

Les participations étrangères étaient en 1977 les suivantes :

- Rio Tinto (anglaise) : 60 % opératrice,
- Rio Algom Canada (également associés à Rio Tinto) : 10 %,
- Minatome (française) : filiale à 50 %/50 % de Total-Compagnie française des pétroles et de Pechiney-Ugine-Kuhlman : 10 %,
- General Mining (sud-africaine) : 6,8 %,
- IDC (Industrial Development Corporation, organisme sud-africain de promotion industrielle) : 13,2 %.

Certaines rumeurs laissent penser qu'il y aurait

---

7. W. Thomas, *Economic Development in Namibia*, p. 253.

des participations américaines, japonaises, allemandes et arabes sous le couvert de IDC.

Comme la CDM, Rössing applique une politique progressive des salaires et de la formation professionnelle des Africains : alphabétisation des employés, bourses d'études (en Angleterre ou en Amérique), centre de formation pour adultes à Windhoek. Elle applique le système Paterson pour l'avancement des salaires, fondé sur les qualifications et le rendement <sup>8</sup>.

Mais, malgré tous ces avantages, les employés de Rössing sont des partisans de la SWAPO (ville d'Arandis), alors que la CDM s'est attirée des sympathies par la construction d'une école supérieure multiraciale à Windhoek.

Ce que les Namibiens reprochent à Rössing, c'est surtout de ne pas encore payer d'impôts après cinq ans d'exploitation (mais on dit que c'est pour 1983), alors que la société profite largement de tous les avantages de ce pays. Une rancune grandissante d'ordre écologique est aussi soigneusement cachée par les autorités concernées : on dit qu'en pompant chaque jour dans les lits des rivières (Omaruru et Kruiseb) quatre millions de litres d'eau, Rössing fait baisser les nappes d'eau souterraines, à tel point que les habitants des villes voisines, Swakopmund et Walvis Bay, doivent boire des eaux « usées ». D'autre part, cette mine ne prendrait pas toutes les précautions requises pour le déversement des eaux polluées radioactives dans la rivière Swakop. Un projet, tenu secret dans ses détails, serait en cours pour remédier à cette situation.

Les anciens Nama et Damara ne se trompaient pas sur le pouvoir mystérieux de ces lieux, eux qui y

---

8. Il y a 3 100 employés.

envoyaient leurs femmes pour qu'elles deviennent stériles... Aujourd'hui, c'est la SWAPO à l'ONU qui attaque Rössing prétendant que les ouvriers noirs sont trop exposés aux rayons radioactifs et qu'il n'y a pas suffisamment de mesures de précaution à cet égard.

L'uranium namibien est vendu dans les principaux pays d'Europe. Ces mêmes pays ont voté la résolution de l'ONU condamnant l'exploitation des ressources minières de la Namibie (voir en annexe)...

Sans aucun doute, les multinationales en Namibie contribuent à l'avancement professionnel des masses africaines et à l'élévation de leur niveau de vie. Les critiques internationales les soumettent à dure épreuve, de même que les gouvernements des pays receveurs. Elles n'en représentent pas moins les deux principales ressources du pays, limitées dans le temps et sujettes aux fluctuations des cours mondiaux. Une saine politique viserait à la diversification des revenus des mines par des investissements à long terme. Mais, avec l'idée de l'indépendance, sa bataille électorale possible, tout porte à croire que le futur gouvernement (ou même celui en place) utilisera ces revenus à des fins plus politiques, donc surtout sociales, pour gagner les masses, et non directement productives : taxations plus élevées pour l'administration actuelle si elle reste en place, nationalisations partielles ou totales pour la SWAPO, participation gouvernementale à une éventuelle coalition sociale-démocrate. Quoiqu'il en soit, les multinationales de Namibie auraient déjà pris les mesures nécessaires pour s'adapter à ces futurs changements.

### *L'agriculture*

La Namibie, comme la plupart des états africains, emploie une grande partie de sa population

dans l'agriculture (50 %). Il s'agit essentiellement d'élevage de bœuf et de mouton caracul, mais, aussi de cultures (au nord). L'agriculture représentait, en 1980, 8,9 % du produit intérieur brut.

Ce secteur de l'économie présente un caractère prononcé de dualité. Au nord, — Ovamboland, Kavango, Caprivi —, où vit plus de la moitié de la population namibienne, l'économie de subsistance prédomine. Les paysans commencent à entrer dans le système de production à l'exportation (viande en conserves, fabriques de meubles). Mais les mentalités sont encore traditionnelles et la propriété communale. (C'est le principal problème du développement des régions du Nord). Au centre et au sud, c'est l'économie de production, avec la propriété privée. 73 % des terres sont occupées par des fermes au 3/4 « blanches » qui produisent la presque totalité de l'exportation agricole de Namibie.

L'agriculture namibienne est extrêmement vulnérable à cause du manque d'eau. Il tombe en moyenne 200 à 700 mm d'eau par année. De grands projets d'irrigation sont en cours au nord du pays visant à capter les eaux du Kunene et du Kavango, afin de permettre des cultures vivrières (tabac, sorgho, maïs). Une période de sécheresse persistante est en train de mettre à dure épreuve les fermiers namibiens qui ont reçu une aide de l'État<sup>9</sup>. Ensuite, comme pour les minéraux, l'agriculture est sujette aux fluctuations des cours mondiaux. Les revenus des peaux d'astrakan qui étaient de 46,4 millions de

---

9. 30,5 millions de rands : 16,5 millions de rands en fourrage pour le petit bétail, 6 millions de rands en fourrage pour les bœufs, 4 millions de rands en subsides à l'exportation, 4,5 millions de rands en subsides pour les peaux d'astrakan.

rands en 1976, sont tombés à 20,8 millions de rands en 1981.

Presque toute la viande namibienne est vendue sur les marchés sud-africains où les prix sont plus élevés que sur les marchés européens. En 1981, 65 % du bétail namibien ont été exportés vivants vers l'Afrique du Sud, 5 % consommés localement et 15 % mis en boîte localement et exportés vers l'Afrique du Sud (ce qui fait 80 % pour ce pays). Le reste est vendu sur les marchés de viandes européens à des prix si bas que le gouvernement namibien doit payer des subsides à l'exportation.

Il y a trois ans, le célèbre « millionnaire rouge » français Jean-Baptiste Doumeng, a tenté de briser le monopole des sociétés coopératives sud-africaines d'achat de viande en Namibie et de faire des affaires. Cela aurait permis de « lancer » la Namibie sur les marchés mondiaux et peut-être de la faire entrer, par la petite porte, dans les accords de Lomé<sup>10</sup>. Peine perdue. Les coopératives sud-africaines sont aux mains d'une véritable mafia comme l'ont montré des enquêtes faites par la suite. Le marché de la viande namibienne est bien totalement entre leurs mains. Jean-Baptiste Doumeng négocie maintenant en Angola où il aura peut-être plus de succès. Néanmoins, l'ancien gouvernement provisoire a tenté de se libérer de sa dépendance des marchés sud-africains et a cherché à diversifier ses voies d'exportation, car il y a trop de viande en Namibie. Mais, souvent les États africains « ne paient pas », disent les responsables.

---

10. La Namibie n'a pas la permission de vendre au Marché commun.

Pour remédier quelque peu à la situation d'injustice concernant la répartition des terres, le gouvernement a effectué des « réformes ». Les Africains peuvent maintenant acheter des terres n'importe où dans le pays, ce qui était réservé auparavant aux Blancs (à l'exception des régions du Nord). L'État leur facilite les choses par l'intermédiaire de la *landboukredit*. Dans le cadre des mesures de sécheresse, il a racheté des fermes et les a offertes aux Africains, le fermier payant 10 % du prix d'achat. Le remboursement s'étend sur quarante ans à un taux d'intérêt de 5 %. Il devient le propriétaire après quelques années. Pour une ferme normale de 5 000 hectares (bœufs), il faut un capital initial de 10 000 R. La grandeur des fermes s'explique par la pauvreté des sols. Dans le sud, elles atteignent 20 000 hectares et ne sont propres qu'à l'élevage du mouton caracul. La *landbank*, institution privée, prête à des conditions moins avantageuses : intérêt à 7 %, capital initial de 20 000 R environ. Très peu d'Africains en font usage. En revanche, la première solution semble avoir eu du succès parmi les Herero, les Nama, les Damara et les Métis. Cette mesure ne concerne pas les régions du Nord où la propriété est communale. Au Kavango, par exemple, 90 % des terres ne sont pas exploitées. Le gouvernement local n'a pas encore donné son accord au système de propriété privée.

L'Institut de la Namibie à Lusaka (SWAPO) — financé par les Nations-Unies — a publié une étude complète au sujet de la réforme agraire en Namibie<sup>11</sup>. Elle propose une socialisation des terres et adopte une politique mixte qui,

---

11. *Toward an Agrarian Reform, Policy Option for Namibia*, n° 3, Lusaka, Zambia.

tout en démantelant les structures injustes ne conduirait pas à une baisse brusque de la production de nourriture ce qui mettrait en jeu l'objectif même de justice distributive.

Une étude de l'Institut du développement à Berlin-Ouest va dans le même sens <sup>12</sup>.

Dans l'état actuel des mentalités des Blancs, une socialisation des terres provoquerait leur exode massif et, par là, un affaissement général de l'économie. Il vaudrait donc mieux, pour le bien de l'ensemble des habitants du pays, trouver des solutions intermédiaires, jusqu'à ce qu'il y ait eu évolution des mentalités de part et d'autre.

La société semi-étatique ENOK tente de corriger quelque peu les déséquilibres considérables entre agriculture « blanche » et « noire ». Son but est de décentraliser l'économie et de promouvoir le développement industriel et agricole suivant les possibilités humaines et structurelles des régions les moins favorisées. Elle travaille conjointement avec les autorités locales qu'elle aide en créant des sociétés mixtes avec participation à 50 % des dirigeants politiques et chefs traditionnels locaux. Elle a établi, dans ces régions, des *cattle ranches*, sortes de fermes modèles. Il en existe quatre actuellement. La plus grande, — le Mangeti Block — se trouve au Kavango. Son dirigeant — un Blanc — initie les paysans noirs aux méthodes modernes d'élevage et de sélection, aux soins vétérinaires et à la gestion. Les autorités locales ont refusé, jusqu'à présent, de vendre des parcelles des terres communales. Les mentalités tradition-

---

12. W. Schneider Barthold, *Namibia's Economic Potential and existing Economic Ties with the Republic of South Africa*, German Development Institut, Berlin (ouest), 1977.

nelles sont encore très vivaces et les dirigeants d'ENOK pensent qu'ils faudra une génération pour faire adopter le principe de la propriété privée et du rendement. Ils n'ont pas trouvé de solutions intermédiaires intégrant les valeurs culturelles de ces sociétés traditionnelles.

ENOK favorise aussi la libre entreprise en prêtant aux entrepreneurs noirs et blancs, à des taux d'intérêts très bas.

### *Secteurs secondaire et tertiaire*

L'économie coloniale avait essentiellement mis l'accent sur les mines et l'élevage, produits d'exportation. Les secteurs secondaire et tertiaire sont maintenant l'objet d'investissements pour diversifier l'économie.

L'industrie de la pêche s'est développée depuis plusieurs décennies mais la contribution de ce secteur au produit intérieur brut n'était plus que de 0,8 % en 1980, contre 1,7 % en 1971. Cette industrie est hypothéquée pour deux raisons. Les fabriques de conserves de poissons sont presque toutes concentrées dans le port de Walvis Bay, possession sud-africaine, et c'est donc l'Afrique du Sud qui bénéficie de leurs impôts. On estime ainsi à 20 millions de Rands la perte annuelle pour la Namibie<sup>13</sup>. Les fabriques de conserves de langoustes se trouvent dans la petite ville côtière de Lüderitz. Mais elles aussi sont en majorité entre des mains sud-africaines. D'autre part, les côtes namibiennes (1 500 km de long) ont été surexploitées pendant des années, pour ne pas dire pillées, par des bateaux étrangers.

---

13. *Windhoek Advertiser*, 12 mai 1982.

En effet, les 200 miles nautiques reconnus par la communauté internationale à titre de zone économique exclusive pour chaque pays ne sont pas respectés, car la Namibie n'est pas indépendante. D'après une enquête sud-africaine-namibienne, à laquelle a participé un inspecteur de la Commission internationale de la pêche dans l'Atlantique du Sud-Est (de façon irrégulière), les pillards sont essentiellement des bateaux russes et du bloc communiste, qui, à l'ONU accusent les pays occidentaux et surtout l'Afrique du Sud d'exploiter la Namibie... L'Angola semble connaître le même problème. Mais d'autres bateaux étrangers se servent aussi : des sud-africains, des espagnols, des japonais, des portugais, des israéliens. De tout cela résulte que l'industrie de la pêche — dont les ressources sont estimées à 300 millions de R par an — rapporte aujourd'hui très peu à la Namibie. Cela a provoqué la mise au chômage de la moitié des quelque sept mille travailleurs noirs qui étaient employés dans ces conserveries.

### *Le port de Walvis Bay, les îles sud-africaines et Lüderitz*

Walvis Bay (la baie des Baleines) — possession sud-africaine — est un facteur considérable de dépendance de la Namibie vis-à-vis de l'Afrique du Sud. C'est le seul port en eaux profondes du pays par lequel passe la presque totalité du commerce namibien, notamment l'exportation d'uranium.

Quelques années avant la déclaration de protection sur le Sud-Ouest africain par Bismarck (1884), les Anglais avaient annexé un port sur la côte : Walvis Bay. Cette possession fut incorporée à la province du Cap en 1884 et dans l'Union sud-afri-

caine en 1920. Légalement le port de Walvis Bay ne fut jamais considéré comme partie intégrante du Sud-Ouest africain, mais fut administré par l'administration sud-africaine du Sud-Ouest africain.

Un examen de la carte montre l'importance stratégique de ce port. Les Sud-Africains appliquent le sacro-saint principe de l'intangibilité des frontières coloniales proclamé par l'OUA.

Tout un chapelet d'îles borde les côtes namibiennes, au large de l'ancienne ville « coloniale allemande » de Lüderitz. Elles sont possessions sud-africaine et ont été incorporées à la province du Cap en 1884 et dans l'Union sud-africaine en 1920. L'Afrique du Sud applique ici aussi le principe de l'intangibilité des frontières coloniales comme pour Walvis Bay. Le parallèle avec les îles Malouines vient immédiatement à l'esprit.

La taille de ces îles varie de quatre à sept kilomètres de long pour un kilomètre cinq cents de large en moyenne. Ichabo et Mercury, au nord de Lüderitz (à environ cent kilomètres) produisent du guano exploité par des Sud-africains. Elles auraient fourni l'année passée 120 000 sacs de guano dont la valeur serait estimée à cinq à six millions de rands. Plus près de Lüderitz, l'île des Penguins, celle des Phoques et Halifax ne semblent pas présenter beaucoup d'intérêt. En revanche, c'est le cas de toutes les îles du Sud (elles aussi à environ cent km) : North Long Island, South Long Island, l'île de la Possession, l'île Albatros, l'île Pomona sont partiellement habitées et abritent une très importante colonie de phoques, 1,5 millions de têtes dont il faut maintenir l'équilibre numérique. Une fois encore ce sont des Sud-africains qui touchent les bénéfices de la vente des peaux et autres produits dérivés des phoques, au grand désapointement des habitants de Lüderitz qui

voient leur ville disparaître faute d'industrie et de travail...

Lüderitz, la plus vieille ville de Namibie, qui fêtera cette année son centième anniversaire, octroyera le prix de sa fondation au ministre français des Relations extérieures Claude Cheysson

pour son engagement dans les affaires des pays africains en développement et son rôle dans l'établissement des accords de Lomé.

Prix qui d'ores et déjà a été accepté et sera remis à l'ambassadeur de France en Afrique du Sud dans la petite église catholique de Lüderitz.

Lüderitz, qui compte trente-sept mille Noirs et métis et cinq cent dix-neuf Blancs, est une petite ville qui se meurt, étranglée par ses puissants voisins. Un coup d'œil sur la carte montre qu'elle est une enclave dans la *sperrgebiet* de la Consolidated Diamond Mine (dont l'Anglo-American est majoritaire). Elle fait penser à Berlin-Ouest : les habitants de la ville n'ont le droit de se déplacer que dans un rayon de douze kilomètres au-delà, c'est la *sperrgebiet*; *verboten!* Cette immense zone interdite s'étend sur une longueur d'environ six cents kilomètres le long de la côte de Walvis Bay à Oranjemund, sur une largeur moyenne de cent kilomètres. La zone diamantifère proprement dite s'étend sur une largeur de douze kilomètres cinq cents environ à partir de la côte. Le reste, quelque quatre-vingt-dix kilomètres est appelé « zone de sécurité ». Nulle part ailleurs dans le monde une société minière ne jouit de droits aussi exorbitants que ceux qui lui furent concédés par l'État d'Afrique du Sud à l'arrivée des troupes sud-africaines en 1915 dans l'ancien Sud-Ouest africain allemand. Ces troupes furent financées en par-

tie par sir Ernest Oppenheimer, le magnat de l'industrie du diamant de Kimberley dont le fils et le petit-fils sont actuellement à la tête de la toute puissante Consolidated Diamond Mine.

De l'avis de géologues, ces immenses étendues de la *Sperrgebiet* pourraient en outre receler de l'uranium, du charbon et d'autres minéraux.

Les habitants de Lüderitz ne sont reliés que par une seule route (d'ouest en est) au reste de la Namibie. Il leur est aussi interdit de s'aventurer au-delà de cinquante mètres de part et d'autre du chemin. La CDM a refusé catégoriquement la construction d'une autre route reliant Lüderitz à Oranjemund pour les mêmes raisons.

Une autre cause expliquant le déclin de cette ville se trouve dans les permis très restrictifs accordés par l'Afrique du Sud, aux deux seules conserveries de langoutes qui exportent leur production (vers le Japon principalement). Cinq autres usines ont dû fermer leurs portes faute de travail. C'est à l'Afrique du Sud que la Conférence sur la pêche dans l'Atlantique du Sud-Est accorde chaque année à Madrid des quotas. Celle-ci en octroie la plus grande partie aux conserveries de poissons de Walvis Bay, possession sud-africaine...

### *Tourisme*

La Namibie est un pays d'une beauté impressionnante. Les dunes de sable du Namib — on dit que ce sont les plus hautes du monde — vont se jeter dans l'océan Atlantique. La côte des Squelettes fait frissonner de peur et d'émerveillement celui qui la survole. Le Parc national d'Etosha — ancien lac salé aussi grand que la Suisse — recèle des spécimens de toutes les grandes espèces animales de

l'Afrique. Le canyon de la Fish River est un livre ouvert sur l'histoire géologique. Enfin, le dieu soleil y est présent toute l'année. En hiver, les paysages namibiens baignent dans une luminosité très douce. La Namibie est le paradis des touristes avides de dépaysement et de solitude, de chasseurs en quête de trophées, de collectionneurs à la recherche de pierres semi-précieuses, d'ethnologues s'intéressant à l'un des plus vieux peuples du monde (les Bochimans)...

Le potentiel touristique de la Namibie est donc très grand. Actuellement, il couvre 3 % de la balance commerciale. L'infrastructure touristique est bonne : hôtels, *guest farms*, camps, avions, bus, trains. Les prix sont légèrement inférieurs à ceux de l'Europe ou de certains pays africains (Côte d'Ivoire ou Sénégal). Mais l'instabilité actuelle freine quelque peu le flot des touristes. Il faut rendre justice à la Conservation de la nature d'avoir su préserver la faune et la flore de Namibie et même, dans une certaine mesure, d'avoir freiné une trop grande expansion touristique gardant ainsi intactes les beautés sauvages du pays. Les possibilités de développement du complexe hôtelier après l'indépendance sont très grandes <sup>14</sup>.

Le reste du secteur tertiaire (commerce, finances, transports, services, administration) contribue pour 30 % au produit intérieur brut. Il repose essentiellement sur les mines et l'agriculture. Il sert surtout la classe dirigeante des entrepreneurs et une minorité de Noirs. Dans les régions rurales, il y est présent d'une manière très modeste (banques et magasins).

---

14. Karsten von Kleist, *Tourismus in Namibia*, université de Fribourg en Brisgau, 1981.

La Namibie fait partie de l'Union douanière sud-africaine et de l'Union monétaire du rand, autres facteurs de dépendance avec son puissant voisin. Les liens des systèmes financiers namibien et sud-africain sont si étroits et si complexes qu'une brisure nette entraînerait aussitôt un affaissement total du marché du crédit.

On retrouve à Windhoek les mêmes banques qu'en Afrique du Sud : Barclays Bank, Standard Bank, Reserve Bank, les mêmes sociétés d'assurances, les mêmes sociétés de construction. La banque namibienne : Swabank est contrôlée par un consortium de banques étrangères : Bank of America, Banque nationale de Paris, Banque de Bruxelles et Dresder Bank. Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, études d'avocats ont leur siège principal à Johannesburg ou au Cap.

Ici encore, si un nouveau gouvernement tient à agir dans l'intérêt des populations, la prudence s'imposera dans les réformes.

La dépendance économique de la Namibie vis-à-vis de l'Afrique du Sud est donc totale et complexe. À cela s'ajoute encore l'emprise des multinationales. On peut en déduire que la Namibie est encore un État colonisé. L'indépendance politique ne lui donnera pas l'indépendance économique à moins d'un changement radical de type marxiste, que la SWAPO elle-même ne semble pas vouloir inaugurer. Pour jouir de quelque liberté en ce domaine, un futur gouvernement devrait non seulement exercer un contrôle plus strict sur les multinationales, mais aurait aussi besoin d'une aide extérieure massive en capitaux, matériaux et *know how*.

Qui la lui accordera généreusement en cette période de crise mondiale ? La République fédérale d'Allemagne, ancienne puissance coloniale, lui a

promis son aide en cas de reconnaissance internationale, mais elle n'en a pas spécifié le montant. D'ailleurs elle n'arriverait pas, à elle seule, à remplacer l'Afrique du Sud. Restent les Américains. Eux aussi ont promis leur assistance. Mais ces pays voudront connaître la direction prise par un futur nouveau gouvernement avant de risquer leurs capitaux. Ils seront prudents comme au Zimbabwe. Même si la Namibie a de grands potentiels, il n'en reste pas moins vrai que quel que soit son futur système économique, elle restera toujours dépendante des cours mondiaux, des investissements étrangers et des facteurs climatiques (pluie, notamment). Les futurs dirigeants ne devraient donc pas se faire trop d'illusions et accepter la réalité : un encombrant voisin, certes, mais riche et expérimenté.

Quel que soit le régime qu'ils se donneront, en cas d'indépendance, les Namibiens resteront toujours dépendants des cours mondiaux, des investissements étrangers et de la pluie.

### *Le social*

Avec l'abolition de l'interdiction des mariages interraciaux et grâce aux impératifs du développement économique, la société namibienne dans son ensemble est au seuil d'un bouleversement total de sa stratification. Elle tend à devenir une société moderne où le concept de classe prend le pas sur celui de race, qui, jusqu'à présent déterminait toute la vie <sup>15</sup>. Une petite bourgeoisie est en train d'émer-

---

15. La namibianisation du service public est un fait, mais seulement pour les postes inférieurs. Ce sont des spécialistes sud-africains, nouvellement importés, qui occupent tous les postes supérieurs.

ger parmi les Noirs et les Métis : politiciens, militaires, hommes d'affaires, instituteurs, pasteurs, qui, peu à peu, s'infiltrèrent dans l'ancienne forteresse blanche. Bourgeoisie bien modeste quand on la compare à celle de la Côte d'Ivoire ou du Sénégal par exemple. Mais il manque presque toute la classe des intellectuels qui sont en exil. C'est la raison pour laquelle, le concept de la lutte des classes et de la prise du pouvoir par la classe laborieuse est inconnu en Namibie. D'autant plus que toute littérature marxiste est interdite. Les avantages sociaux sont octroyés aux masses avant qu'elles ne les réclament. Les systèmes d'assurances sociales sont en pleine discussion : caisse de pension obligatoire, assurance chômage, caisse de compensation sont à l'étude au département des Affaires civiles et de Main-d'œuvre qui s'inspire des critiques et dispositions en ce domaine de l'Organisation internationale du travail<sup>16</sup>. Cette organisation ne refuse pas de parler aux responsables namubiens, dépendants de l'Afrique du Sud, par un canal officieux.

L'assurance vieillesse existe depuis plusieurs années. Elle est du ressort des gouvernements ethniques. De ce fait, le montant des prestations varie. Il est de 55 R à 65 R pour les Noirs, et de 120 R pour les Blancs. Il faut en faire la demande expresse au gouvernement concerné et ne disposer d'aucun revenu personnel. Les femmes doivent avoir soixante ans révolus, les hommes soixante-cinq.

De nombreuses entreprises privées n'ont pas attendu l'obligation légale de s'affilier à des assurances pour les introduire. La plupart d'entre elles offrent la possibilité de caisses de pensions, d'assu-

---

16. *Labour and discrimination in Namibia*, OIT, 1977.

rances maladie et de congés payés pour leur personnel africain.

Le système hospitalier et médical est excellent en comparaison de celui d'autres pays africains, car il bénéficie des moyens sophistiqués de l'Afrique du Sud. Les soins médicaux sont gratuits pour ceux qui n'ont pas les moyens de payer. Ils versent une somme symbolique de 0,40 R à 1 R pour n'importe quelle opération ou traitement. Les médicaments sont distribués par les hôpitaux. Ceux qui en ont les moyens préfèrent la médecine privée, plus personnalisée. Mais elle n'est à la portée que d'une minorité.

Beaucoup de médecins (les spécialistes) ont quitté le pays à cause de l'insécurité politique. Il en reste cent cinquante pour une population d'un peu plus d'un million d'habitants. Les blessés graves sont acheminés vers l'Afrique du Sud. Il existe cependant une équipe d'infirmières extrêmement bien formées (noires et blanches) qui souvent remplacent les médecins dans les hôpitaux de brousse. Elles s'occupent aussi des soins dispensés aux mères et aux nourrissons ainsi que du planning familial. Beaucoup de jeunes namibiennes utilisent la pilule ou la piqure contraceptives, mais des résistances subsistent parmi les plus âgées.

Toutes les grandes maladies, qui étaient pratiquement enrayées en Namibie, sont réapparues depuis le conflit armé frontalier et en particulier la malaria et la tuberculose. La durée de vie moyenne varie d'un groupe de population à l'autre. Elle est de quarante-cinq à cinquante ans chez les Noirs, de soixante-dix à soixante-quinze ans chez les Blancs. Les Noirs des villes qui ont malheureusement pris les mauvaises habitudes alimentaires des Blancs (Coca-Cola, pain blanc, boissons alcooliques) sont affligés de gastro enterites qu'ils n'avaient pas aupa-

ravant. Les mères qui travaillent préfèrent souvent donner du lait en poudre plutôt que de nourrir leur enfant, ce qui provoque des cas dramatiques de malnutrition, car, par mesure d'économie, elles n'utilisent pas le dosage correct de poudre.

L'Assistance sociale aide tous ceux qui ont recours à elle. Elle est confrontée aux problèmes d'urbanisation de personnes peu préparées à cette nouvelle vie : inadaptation, alcoolisme, prostitution, meurtres. L'église catholique est aussi active. Elle aide surtout les pauvres. Le Conseil des Églises de Namibie — auquel appartiennent les églises luthériennes noires (l'église luthérienne blanche en est absente pratiquement), l'église anglicane et depuis peu l'église catholique — ne donne aucun signe tangible d'aide sociale, alors qu'il est financé dans ce but par le Conseil mondial des Églises à Genève<sup>17</sup>. En 1983, il a accordé 114 000 rands à la SWAPO pour « assistance légale et humanitaire ». On suppose que cette aide est destinée essentiellement à la SWAPO « à l'extérieur » du pays.

Dans l'ensemble, les Namibiens des villes ont un niveau de vie décent, mais certains sont encore très pauvres et meurent de faim. C'est ce qu'on appelle « la pauvreté secondaire ». Elle est due au manque d'éducation au mode de vie occidental : impossibilité de gérer un budget, dépenses de luxe, etc. Le Centre communautaire de Katutura (ville noire de Windhoek) essaye d'éduquer ces personnes, de leur apprendre à être responsables dans leur nouveau contexte de vie.

Les Africains des villes peuvent maintenant

---

17. Entretien avec A. Parkhouse, Centre communautaire, Katutura.

acheter des maisons à des conditions très favorables. Ceux qui ont habité la même maison pendant douze ans peuvent en faire l'achat pour le seul prix du terrain (1 000 rands). Les autres paient généralement le prix de revient de la construction (1 000 rands) augmenté du prix du sol (1 000 rands). Ils peuvent obtenir des prêts très favorables et ne doivent payer qu'un acompte de 500 rands. Ces maisons-là ont des salles de bains. Environ 60 % des maisons de la ville africaine de Windhoek ont l'eau courante et l'électricité. Les nouvelles constructions en sont toutes dotées automatiquement.

Le droit de former des syndicats est reconnu depuis la loi sud-africaine sur le travail de 1952<sup>18</sup>. Elle ne s'appliquait qu'aux travailleurs blancs qui bénéficiaient ainsi « gratuitement » de l'effort de leurs collègues en Afrique du Sud où un pourcentage important de « pauvres blancs » existe. Cette loi a été améliorée en 1978 par proclamation du juge Steyn, octroyant à tous le droit de former des syndicats.

Il existe en Namibie des syndicats « officiels » ou « indépendants » qui touchent environ 30 à 40 % de la main-d'œuvre namibienne (mines, secteur tertiaire essentiellement). Ils fonctionnent comme en Europe. Il y a en outre, des embryons de syndicats indépendants dont le but est surtout d'éveiller les Noirs à l'esprit syndical, mais ils ne sont pas véritablement actifs. Ils touchent environ 10 % de la main-d'œuvre. Le reste des travailleurs est employé dans l'agriculture où il n'existe pas de syndicat.

Tout est en évolution en Namibie, non seule-

---

18. *Wage and Industrial Conciliation Ordinance*, 1952.

ment sous l'influence de la législation internationale du travail, mais aussi, et surtout, par peur du communisme. Ceux des employeurs qui ont le mieux compris le rôle de soupape de sécurité des syndicats sont des entreprises étatiques ou semi-étatiques sud-africaines (chemin de fer, administration, éducation) qui copient les modèles sud-africains. Ainsi la Confédération Namibienne du travail, en quinze ans de lutte syndicale, a obtenu les conditions minimales requises par les travailleurs syndiqués : salaires décents, vacances payées, congés de maladie, caisse de retraite. Cette Confédération est multiraciale et regroupe 19 500 membres, dont 60 % sont des Noirs et des Métis. Elle comprend cinq syndicats à participation variable (plus élevée généralement chez les Blancs) : le syndicat des municipalités, mille huit cent quarante membres (dont huit cent quarante Noirs et Métis), le syndicat des chemins de fer, six mille cinq cents membres (quatre mille cinq cents Noirs et Métis), le syndicat de l'administration, deux mille six cents membres (mille cent Noirs et Métis), le syndicat des mines (faible participation), trois mille soixante membres (deux mille cinq cents Noirs et Métis) et le syndicat des enseignants, cinq mille membres, à majorité métisse et noire. L'esprit syndicaliste de cette confédération est de tendance réformiste, fortement attachée aux traditions chrétiennes de loyauté vis-à-vis de l'État et de responsabilité économique. Son attitude est mi-fraternelle, mi-paternelle à l'égard des collègues noirs et métis. Elle s'inspire des dispositions de la législation internationale du travail et entretient de bons rapports avec le BIT qui la conseille, sans pour autant la reconnaître officiellement, ce qui est le cas de la délégation de la SWAPO dont le syndicat, l'Union nationale des travailleurs namibiens, n'est pas présent en Namibie.

Cette confédération a également de bons contacts avec le syndicat français CFTC.

Les deux multinationales de Namibie, Rössing (uranium) et la CDM (diamants), employant vingt mille personnes environ, ont chacune leur « comités des travailleurs », sorte de syndicats indépendants à coloration paternaliste. Ils fonctionnent en « vase clos » et semblent préférer que le syndicat officiel des mines (de la confédération) ne se mêle pas de leurs « affaires internes ». Ce dernier reconnaît cependant que les conditions de salaires, de travail et de formation professionnelle des travailleurs sont les meilleures du pays. Cette barrière à ce qui est « officiel » semble motivée par le fait que les multinationales de Namibie, (déjà très critiquées pour l'exploitation hautement capitaliste des ressources du pays qui, pendant des décennies, n'ont guère profité à la masse des travailleurs), ne veulent pas indisposer encore plus la SWAPO.

La Fondation privée, de son côté, cherche à influencer les entrepreneurs en Namibie pour qu'ils adoptent un « code de conduite » envers leurs travailleurs. L'entrée lui a aussi été refusée dans les multinationales.

Environ 10 % des travailleurs namibiens actifs dans l'industrie ne bénéficient pas des avantages acquis par les syndicats mentionnés. Ils sont voués à l'arbitraire : bas salaires, congés payés inexistant, licenciement dans un délai de vingt-quatre heures (loi de 1952), souvent sans une lettre de recommandation, même après vingt-cinq ans de fidèles services. Cela touche surtout ceux qui manquent de formation professionnelle, les analphabètes (environ 60 % de la population totale), qui travaillent dans l'hôtellerie, les magasins et chez les petits entrepreneurs. Leurs conditions de travail et leur vie fami-

liale sont dignes des écrits d'Émile Zola. Ils sont nombreux à Katutura, ville noire satellite de Windhoek, qui compte environ 40 000 habitants et où le chômage atteint une famille sur deux. C'est parmi cette catégorie particulièrement défavorisée de travailleurs namubiens, ignorant que « le travail est un capital », que l'ancien syndicaliste de la SWAPO, revenu au pays, Solomon Mifima, tente d'éveiller l'esprit des syndicats. Il a fondé un embryon de syndicat, le Conseil namubien des syndicats, qui ne compte encore que trois cents membres.

Ces syndicats ne touchent guère la main-d'œuvre agricole (estimation : 50 %). Celle-ci est à la merci de l'économie de subsistance (avec disparition de l'esprit tribal protecteur), ou à celle des fermiers blancs dont certains se sont organisés volontairement en associations pour discuter et améliorer le sort de leurs employés agricoles. Les salaires varient de 20 rands (équivalent en dollars) à 60 rands par mois « nourris et logés », encore que ce concept soit très variable. Mais ces travailleurs, très peu motivés, acceptent passivement ce qu'on leur offre. Aussi l'église anglicane a-t-elle créé, au nord du pays (Ovamboland), un embryon de syndicat, non inscrit officiellement, la Confédération namubienne des syndicats, qui essaye d'ouvrir les Noirs à l'esprit syndical.

Le droit de grève est aussi reconnu. Il n'y a eu qu'une seule grève importante en 1972, spontanée plutôt que vraiment « politique ». Elle a paralysé toute l'économie du pays et a réussi à provoquer l'abolition du système de contrat de travail haï de tous les travailleurs ovambo. Actuellement, les grèves sont peu nombreuses. Cela tient en partie aux conditions de travail et de salaire qui paraissent satisfaisantes à environ 40 % des travailleurs de l'in-

dustrie où l'éventail des salaires varie de 150 rands (équivalent en dollars) à 1 500 rands. Les employeurs cherchent ainsi à éviter que l'idéologie marxiste ne prennent pied.

L'assurance chômage n'existe pas encore. L'instabilité politique et la crise économique font que le chômage touche maintenant environ 40 % de la population. A ceux qui ne trouvent pas de travail, il reste toujours la ressource d'entrer dans l'armée sud-africaine dont le quart des effectifs est constitué de namibiens à forte majorité noire et métisse. Là les salaires sont assurés pendant les deux ans que dure le service militaire. Ces salaires varient de 300 rands pour les simples soldats à 700 rands pour les officiers. Un projet est à l'étude pour la formation professionnelle des soldats namibiens, formation qu'ils recevraient au cours de leur service et qui devrait leur permettre une réinsertion rapide dans le circuit économique.

Pour plus de justice sociale, des efforts importants ont donc été entrepris par l'ancien gouvernement provisoire et repris par l'administration actuelle dépendante de l'Administrateur sud-africain. Sensibles aux critiques extérieures, ces institutions se sont inspirées avant tout des modèles classiques à un parti conservateur en Europe.

Pour accorder autant d'avantages sociaux, il faudra produire toujours plus. Or, dans le cadre de la crise économique mondiale, cette production tend plutôt à diminuer. En termes réels, la croissance moyenne sur une période de dix ans a été de 2,48 %, elle est presque annulée par la croissance démographique de 2,43 %. Il faudra trouver l'argent ailleurs. Il proviendra non seulement des géants miniers de la Namibie, mais surtout de la riche Afrique du Sud qui, avant de possibles élections

pour l'indépendance, veulent éviter la tentation communiste. Les masses namibiennes seront donc toujours « assistées » par l'Afrique du Sud, à moins qu'apparaisse un nouveau régime totalement opposé à ce modèle; dans ce cas elles seraient assistées par la République démocratique Allemande et l'URSS.

### *3. Les institutions et les partis politiques*

Bien que le gouvernement provisoire namibien, qui a régné pendant quatre ans, ait été « démissionné » en janvier 1983 par le gouvernement sud-africain, il est utile de rappeler la composition et le fonctionnement de ses institutions qui ont marqué la Namibie actuelle et dont certaines existent encore.

Ce gouvernement provisoire reposait sur des élections qui ont eu lieu en 1978, selon le principe « un homme, une voix », mais auxquelles la SWAPO et quelques partis de gauche n'ont pas participé, parce que ces élections étaient supervisées par l'Afrique du Sud. A l'époque, 78 % des inscrits avaient voté. Il n'a donc jamais été reconnu par la communauté internationale.

Le gouvernement sud-africain a décidé de mettre fin à cette expérience démocratique, car, selon lui, le Conseil des ministres et l'Assemblée nationale (gouvernement central) n'étaient plus représentatifs, avaient perdu de leur crédibilité et étaient accusés de plus en plus de corruption. Le gouvernement sud-africain a repris tous les pouvoirs, à l'exception de ceux du « second niveau » de gouvernement (ethniques) qui existent encore et ceux des municipalités. Défense, Constitution et Affaires étrangères sont

toujours restées du ressort du gouvernement sud-africain.

C'est à l'actuel Administrateur général, M. Willie van Niekerk, la plus haute instance du pays, représentant l'Afrique du Sud, qu'ont été confiés à nouveau les pouvoirs du gouvernement central provisoire. L'Administrateur général précédent, M. Danie Hough, pouvait, avec l'assentiment du gouvernement sud-africain, rayer d'un trait de plume les institutions politiques namibiennes. C'est ce qui est arrivé. Il possédait un droit de veto sur toutes les lois votées par l'Assemblée nationale et les décisions prises par le Conseil des ministres, dont il n'a fait usage, que pour une question de calendrier (fêtes nationales). Pendant les quatre années du règne du gouvernement central provisoire, les relations entre l'Administrateur et le Conseil des ministres ont été très tendues.

La Constitution de la Namibie est la loi fondamentale AG 8, établie par l'Administrateur, G. Viljoen, sur requête du Conseil des ministres qui l'a ratifiée, ainsi que l'Assemblée nationale. Ces deux institutions n'ont pas remarqué que cette loi contenait des dispositions si vagues qu'elles permettaient une attitude raciste dans les domaines de l'éducation et de la santé (où tout est encore séparé). Quand le Conseil des ministres réagit, demandant la modification de la loi AG 8, il se heurta au refus sud-africain.

Ce gouvernement provisoire était fondé sur trois niveaux :

- niveau national : Conseil des ministres et Assemblée nationale, dissous.
- niveau ethnique : autorités représentatives, encore en existence.

● niveau communal : municipalités, encore en existence.

C'était un système très compliqué et très savant de répartitions des fonctions qui malheureusement péchait et pêche encore par excès d'ethnicité et est de plus trop coûteux pour une population d'un million d'habitants.

### *Le Conseil des ministres et l'Assemblée nationale*

Le Conseil des ministres était composé de onze membres qui représentaient les onze groupes ethniques du pays, et du président élu Dirk Mudge, un Blanc. Les décisions y étaient prises par consensus. Les ministres étaient responsables ensemble de plusieurs ministères (départements) et non pas d'un seul comme c'est le cas habituellement. Ces départements étaient les suivants :

1. Droit et Sécurité pour les troupes territoriales namibiennes seulement;
2. Travail et Sécurité sociale;
3. Finances et Économie;
4. Agriculture et Conservation de la nature;
5. Infrastructure.

Si on considère de plus près les attributions de ce Conseil, on comprend que ces ministres n'étaient finalement que des exécutants et que bien peu de domaines leur étaient attribués réellement :

— Armée : elle est du ressort de l'Afrique du Sud, sauf en ce qui concerne les troupes et les effectifs de police namibiens;

- Affaires étrangères : du ressort de l'Afrique du Sud;
- Constitution : du ressort de l'Afrique du Sud;
- Éducation : du ressort de l'Afrique du Sud;
- Santé : du ressort des gouvernements ethniques;
- Agriculture : partiellement du ressort des gouvernements ethniques;
- Finances : du ressort du Conseil des ministres, mais la moitié des ressources du budget provient d'Afrique du Sud;
- Économie : du ressort du Conseil des ministres, mais la Namibie dépend à 90 % de l'Afrique du Sud.

Outre le manque de pouvoir réel, ce Conseil des ministres se trouvait en opposition croissante avec l'administrateur sud-africain, et avec les dirigeants sud-africains eux-mêmes.

L'Assemblée nationale comprenait au début cinquante membres : quarante et un sièges pour la DTA (coalition multiraciale), cinq pour AKTUR (parti blanc) et un pour chaque petit parti. Il y a deux ans, la DTA offrit quinze sièges supplémentaires aux partis de gauche qui n'avaient pas participé aux élections de 1978 : NNF, SWAPO D, SWANU, dont l'importance est très difficile à évaluer. Cette tentative échoua, ces partis désirant des élections sous supervision internationale.

La représentativité de ces deux institutions a été mise en cause il y a un an par le gouvernement sud-africain. C'est qu'une évolution politique normale avait eu lieu en Namibie : des partis d'opposition au sein des groupes ethniques mêmes avaient surgi un peu partout. Ce gouvernement central avait

perdu, de plus sa crédibilité auprès des masses pour n'avoir pas réussi à abolir définitivement les restes de discriminations raciales. Enfin, à l'instar d'une partie des élites africaines, les Namibiens, si peu préparés à l'exercice du pouvoir, n'ont pas échappé à la tentation de la corruption à laquelle ont aussi contribué des Blancs.

### *Les autorités représentatives (ethniques)*

Elles représentaient et représentent encore le second niveau de gouvernement et sont dotées d'un législatif et d'un exécutif, établis dans chacune des régions du pays. Les Bochimans n'ont qu'un conseil consultatif et ont délégué leurs pouvoirs au gouvernement central.

Ces autorités sont munies de pouvoirs excessifs en matière d'éducation, de santé et d'agriculture (en partie seulement). Leur parti majoritaire n'est pas toujours la DTA, parti qui était au pouvoir central. C'est notamment le cas pour les Basters, les Colorés, les Damara, les Ovambo et les Blancs. C'est ainsi que le législatif blanc, à majorité conservatrice (Parti national), a pu refuser l'intégration des écoles gouvernementales et des hôpitaux, mais les écoles privées catholiques et l'école allemande sont multiraciales.

Si ces institutions ont l'avantage de tenir compte du facteur ethnique, si important en Afrique, elles le font cependant d'une manière exagérée, rigide, dont le but caché est surtout la préservation de l'identité culturelle blanche. Ensuite, elles se caractérisent par une bureaucratie souvent inefficace et corrompue. On ne crée pas en deux ou trois ans des bureaucrates modèles et capables, qui auraient dû être formés depuis longtemps. Un embryon d'ad-

ministration namibienne est bien déjà constitué, mais il se trouve à l'Institut de la Namibie (ONU) à Lusaka, en Zambie, qui compte une centaine d'étudiants. Malheureusement, ces derniers ne sont pas utiles à la Namibie pour le moment, ils sont membres de la SWAPO et ne rentreront au pays qu'après l'indépendance.

### *Les autorités communales*

Troisième niveau de gouvernement, elles remplissent généralement les fonctions habituelles des communes (municipalités). Elles sont séparées selon les races, parce que les villes le sont encore pratiquement, bien que n'importe qui puisse habiter n'importe où. Il existe entre elles des consultations réciproques.

Il faut mettre à l'actif du gouvernement provisoire namibien l'abolition des lois de discriminations raciales sud-africaines : *Mixed Marriage Act* (interdiction des mariages inter-raciaux), *Immorality Act* (Interdiction de relations sexuelles entre Blancs et Noirs), *Pass Laws* (restriction de la liberté de déplacement), *Bantu Education Act* (éducation différente pour Blancs et Noirs), la loi sur le droit de propriété (interdiction aux Noirs de devenir propriétaires en dehors des *homelands*), la loi sur la résidence (interdiction aux Noirs de résider dans les zones blanches); le *Job Reservation Act* (travail réservé pour Blancs et Noirs) n'a théoriquement jamais été en vigueur en Namibie. En outre, ont été levées : les interdictions sur le droit de grève, sur la formation de syndicats, sur le droit de vote et le droit de réunion.

Si toutes ces lois haïes sont abolies, elles n'en subsistent pas moins dans les attitudes et les mentali-

tés d'une majorité de Blancs (mentalité colonialiste) et parmi l'ancienne génération de Noirs qui n'ont pas encore pu surmonter les complexes d'infériorité inculqués pendant des décennies. Malgré cela, le climat des relations humaines sous le nouveau gouvernement intérimaire s'est considérablement amélioré. Ensuite il faut citer les avantages sociaux acquis ou en discussion, de même que la création de nombreux postes de travail dans tous les domaines de l'administration.

Au passif, on peut mettre son échec à réaliser la totalité des réformes promises, parce qu'il n'en a pas eu les moyens politiques (loi AG 8) et économiques (sécheresse, crise), et les dépenses excessives que ce système a occasionnées (et occasionne encore).

Devant cet état de fait, son président, Dirk Mudge s'en est pris violemment à la puissance mandataire :

Si le gouvernement n'a pas réussi comme nous aurions voulu, c'est parce que l'Afrique du Sud ne nous a pas facilité les choses. Elle a toujours eu peur de prendre les décisions qui s'imposaient à cause des conséquences pour sa politique intérieure. L'Afrique du Sud et l'Administrateur général nous ont empêchés de faire les réformes nécessaires et de supprimer les injustices <sup>19</sup>.

La Namibie a ainsi vécu pendant quatre ans une période euphorique de décolonisation et de tentative de démocratie qui s'est soldée par un échec. Les Namibiens ont fait l'amère expérience qu'il ne suffit pas d'avoir le pouvoir (même limité) pour être à même de diriger un pays. Tout simplement, ils n'étaient pas préparés à l'exercice du pouvoir. Ils

---

19. Agence France Presse, *Bulletin quotidien d'Afrique*, n° 10747.

sont aussi les victimes de la politique intérieure de l'Afrique du Sud pour laquelle une réussite prématurée de l'expérience démocratique en Namibie aurait été chez elle cause de difficultés : car la majorité aurait réclamé une démocratie semblable en Afrique du Sud.

L'affirmation de l'ancien Premier ministre sud-africain, Vorster, suivant laquelle :

Ce n'est ni à l'ONU, ni à l'Afrique du Sud de décider de l'avenir du Sud-Ouest africain, mais aux habitants eux-mêmes,

leur pèse lourd sur le cœur. C'est en vertu de cette affirmation que le nouvel administrateur, Willie van Niekerk, pour donner un semblant d'air démocratique à la Namibie « en attendant l'indépendance », a proposé en juin 1983 de créer un Conseil d'État. Celui-ci, composé des dirigeants des principaux partis politiques du pays, devrait mettre sur pied une nouvelle constitution intérimaire, toujours en « attendant l'indépendance ». Mais les Namibiens déçus, boudent cette nouvelle proposition sud-africaine. Non seulement la majorité des Blancs du Parti national qui « respirent » après avoir « échappé » à un gouvernement multiracial, la refusent, mais aussi les partis de gauche qui ne veulent pas, suivant la ligne adoptée jusqu'ici, de quelque chose « de sud-africain ». Mais, quelle que soit la solution intérimaire, on peut affirmer que la Namibie est recolonisée dans son ensemble.

### *Les partis politiques*

L'éveil politique des Namibiens s'est fait très tard par rapport au reste de l'Afrique. On ne peut comparer la maturité politique des habitants de ce

pays à celle des Sénégalais par exemple, qui ont bénéficié de l'enseignement scolaire depuis plus longtemps et qui sont en outre les descendants d'illustres royaumes. Cependant, la différence est extrêmement frappante. Les Namibiens ont au moins vingt à cinquante ans de retard. Il est certain que l'éducation en Namibie n'a pas été aussi poussée que dans les pays d'Afrique francophone. De plus, l'Afrique du Sud n'a accepté le principe d'indépendance qu'en 1975. La Namibie, véritable satellite de ce pays, a été ainsi maintenue dans un état d'ignorance presque complet du problème international qu'elle constituait. Aujourd'hui, l'administration tente de combler cette lacune (après le gouvernement provisoire), mais on ne rattrape pas en quelques années une maturité acquise sous l'influence d'une génération.

Il y a cinq ou dix ans, des concepts tels que : nationalisme, communisme, indépendance, Europe, Cuba, capitalisme, ONU, unité africaine, OUA, étaient inconnus ou signifiaient peu de choses pour la majorité des habitants, Blancs y compris. L'ignorance politique des Namibiens a frappé plus d'un diplomate français venu visiter ce pays dans les années 1970-1975. Il faut dire qu'une grande partie de l'élite avait quitté le pays dans les années 1960 pour fonder la SWAPO, puis de nouveau dans les années 1970 pour répondre à un appel du commissaire pour la Namibie, Sean Mac Bride, qui venait d'ouvrir l'Institut de la Namibie à Lusaka. D'autres ont échappé ainsi au service militaire obligatoire.

Ceux qui sont restés et ont exercé le pouvoir ont fait de notables progrès en quelques années. Ce sont des hommes de bonne volonté, peu intellectua-lisés, qui recherchent sincèrement l'indépendance de leur pays. Mais ils ont été visiblement dépassés par

les jeux subtils et perfides de la diplomatie internationale en laquelle ils avaient mis tous leurs espoirs. Ils se sentent trompés.

### *L'Alliance démocratique de la Turnhalle*

Cette coalition multiraciale au pouvoir de 1978 à 1983, est composée de onze partis politiques à base ethnique représentant les principales ethnies du pays. Le credo de la DTA est un État démocratique à système fédéraliste (fondé actuellement sur l'ethnicité, mais cette conception est en évolution), où la libre entreprise est considérée comme le seul remède aux problèmes économiques de l'Afrique. Le mot de socialisme africain rencontre le scepticisme des dirigeants (Noirs et Blancs) qui répondent que cela a échoué partout en Afrique. En fait, l'équipe qui était au pouvoir était pragmatique, et pratiquait, peut-être à son insu, un capitalisme d'État dans certains domaines : agriculture, tourisme et éducation. Pour le reste, elle se réclamait d'un libéralisme pur. Surtout pas de nationalisation ou de participation de l'État dans le secteur minier, cela ferait diminuer la productivité! Son but essentiel et sincère était de hisser les masses africaines (85 % de la population) à un niveau de vie à l'occidentale sans pour autant renoncer à certains aspects d'un mode de vie très coûteux au pays : infrastructure sophistiquée, bien de consommations importés, pelouses vertes, loisirs luxueux, etc. Ce programme reste identique sous la direction de l'Administrateur général actuel.

Les partis « noirs » qui appartiennent à la DTA, ne sont pas à proprement parler des partis politiques au sens occidental du terme. Ce sont plutôt des groupes qui se rattachent à la chefferie traditionnelle. Mais, là aussi, une évolution est en

train de se dessiner puisque des partis d'opposition surgissent. Les Blancs sont représentés par le Parti républicain de Dirk Mudge qui s'est séparé du Parti national en 1977. Le nombre de ses adhérents est en diminution au profit du Parti national. Du point de vue des Afrikaners traditionnels, Dirk Mudge a trahi la cause du nationalisme blanc sud-africain en acceptant une majorité noire au pouvoir. L'histoire rendra hommage à cet homme exceptionnel pour avoir réussi à réconcilier Blancs et Noirs après trente ans d'*apartheid*.

### *L'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain (SWAPO)*

La SWAPO, mouvement nationaliste de la Namibie depuis dix-sept ans, est autorisée en tant que parti politique à l'intérieur du pays, alors que sa branche armée, la PLAN (People's Liberation Army of Namibia), est combattue aux frontières et en Angola par l'armée sud-africaine-namibienne. Mais pratiquement, la SWAPO se comporte en Namibie comme une organisation bannie, car ses dirigeants sont souvent harcelés par la police (lois de sécurité AG 9 et AG 26). Ses activités sont limitées. Ses dirigeants à l'intérieur du pays ont rencontré dernièrement le président de la SWAPO, Sam Nujoma à Gaborone (Botswana) pour discuter de la tactique à adopter. Le pasteur méthodiste Hendrik Witbooi a été confirmé dans son état de dirigeant de la SWAPO en Namibie. Le choix d'un Nama semble montrer que la SWAPO n'est pas seulement constituée d'Ovambo, et, de plus, Hendrik Witbooi est le descendant d'un illustre chef nama, lui aussi appelé Hendrik Witbooi, qui combattit l'occupant allemand.

C'est surtout à l'extérieur que la SWAPO est un parti politique organisé, structuré, hiérarchisé et reconnu par l'ONU comme « la seule représentante légitime du peuple namibien », avec statut d'observateur, alors que les autres partis n'y ont pas droit. L'esprit nationaliste dans les rangs de la SWAPO est plus marqué que parmi les autres partis namubiens.

Ses membres sont en majorité des intellectuels, sauf les guérilleros, qui ont pu étudier à l'étranger. Ils appartiennent surtout à l'ethnie ovambo, la plus importante du pays, mais les autres ethnies y sont aussi représentées, surtout chez les jeunes. La SWAPO présente aussi la caractéristique, propre aux mouvements nationalistes, d'avoir plusieurs sièges importants ce qui nuit à son unité : New York, Luanda, Lusaka. Un noyau soumis inconditionnellement à Moscou résiderait à Luanda. Il comprendrait Sam Nujoma, le président, Peter Nanyemba, responsable de l'armée, qui aurait récemment été assassiné, Peter Mushihake et Hidipo Hamutenya. Le représentant de la SWAPO à l'ONU, Theo Ben Gurirab, celui de Londres, Peter Katjavivi, et celui de Lusaka, Garoeb, seraient plus nuancés.

Le but du parti politique SWAPO reste ambigu : lutte armée ou élections? Démocratie ou communisme? Les dissensions sont sans doute très grandes à l'intérieur même du parti. Deux publications de la SWAPO ne laissent aucun doute sur une orientation marxiste<sup>20</sup>. Mais elles ne sont pas récentes. Une nouvelle étude faite par l'Institut des Nations-Unies à Lusaka (toutes ses publications sont interdites en

---

20. *Political Program of the South West African People's Organisation*, Lusaka, 1976; *Constitution of the South West African People's Organisation*, Lusaka, 1976.

Namibie), propose un système démocratique unifié. Elle s'oppose à un système fédéraliste qui rappellerait trop l'*apartheid* et risquerait de conduire à une mauvaise répartition des richesses du pays <sup>21</sup>.

En plus, il y a eu entre-temps l'indépendance de l'ex-Rhodésie et l'exemple modéré du président Mugabe à l'égard des Blancs. Le pragmatisme africain est connu. Interrogé par l'auteur sur le danger communiste que représente la SWAPO, le président Senghor pense qu'il y a toujours un risque, mais que les choses ne sont pas si simples :

Cette organisation joue sur deux scènes. Elle demande l'aide de l'internationale socialiste et de l'internationale communiste. Mais elle est avant tout un mouvement nationaliste <sup>22</sup>.

En cas de victoire électorale de la SWAPO, on pourrait donc s'attendre, théoriquement, à une attitude moins dogmatique, dictée par l'exemple du Zimbabwe à ses débuts. C'est ce qu'a déclaré le représentant de la SWAPO à l'ONU, Theo Ben Gurirab :

Nous suivrons la politique pratiquée par M. Mugabe au Zimbabwe. Nous ne nationaliserons pas les biens parce qu'ils appartiennent aux Blancs. Nous n'agissons pas dans la précipitation. La SWAPO cherchera à dégager le territoire de l'emprise économique de l'Afrique du Sud. La Namibie sortira de la zone monétaire du rand et la petite agriculture sera favorisée au détriment des mines détenues par des sociétés sud-africaines. Mais, de même

---

21. *Constitutional Options for Namibia*, United Nations Institute for Namibia, Lusaka, Zambia, 1979.

22. « *Senghor speaks on Africa* », The South African Institute of International Affairs, publication occasionnelle, 1982.

que M. Mugabe, la SWAPO une fois au pouvoir compte entretenir de bonnes relations avec Pretoria <sup>23</sup>.

La SWAPO a peu d'emprise sur les Herero, peuple à vocation hégémonique, appartenant dans sa majorité à la DTA. Une guerre tribale entre Herero et Ovambo n'est pas à exclure si la SWAPO devait diriger un possible gouvernement en Namibie. L'esprit tribal est d'autant plus marqué en Namibie que l'Afrique du Sud l'a favorisé pendant des années.

Les partis de gauche en Namibie (SWANU, SWAPO D, NIP, CDA) craignent tous la SWAPO, même s'ils ne l'avouent pas ouvertement. Tous se demandent si le président Nujoma aurait la même capacité de résister aux Soviétiques que le président Mugabe. Ensuite, leurs membres jouissent d'un niveau de vie relativement élevé, et, connaissant la situation déplorable en Angola, ils ne tiennent pas à subir le même sort pour des questions d'idéologie. Enfin, ils ont tenté à plusieurs reprises de prendre contact avec la SWAPO à l'extérieur, mais leurs tentatives de conciliation ont été repoussées par celle-ci, ce qui leur fait craindre le pire. Mais ils se taisent pourtant par esprit nationaliste.

Pour les Sud-Africains et les Américains, il n'y a aucun doute : si la SWAPO gagnait de possibles élections, « le drapeau rouge flotterait sur Windhoek ».

Le nombre des membres de la SWAPO à l'extérieur est estimé à trente mille personnes, femmes et enfants compris. En Namibie, il est très difficile de juger du soutien des masses. Certains observateurs

---

23. Agence France Presse, *Bulletin quotidien d'Afrique*, n° 10848.

pensent que la plus grande partie de la population sympathise avec elle, d'autres qu'en cas d'élections elle n'obtiendrait pas la majorité des voix et serait obligée d'accepter un gouvernement de coalition. Mais plusieurs faits sont certains. Tout d'abord, les masses n'ont aucune idée de l'idéologie marxiste-léniniste et recherchent l'indépendance et la paix. Ensuite, si les membres de la SWAPO devaient rentrer en Namibie, ils feraient figure de héros, surtout au nord du pays, malgré les atrocités qu'ils ont commises, parce qu'ils ont osé s'opposer au « puissant colonisateur sud-africain ». A ce stade, le programme politique est de moindre importance et les masses, qui n'ont pas suffisamment été éduquées pour comprendre les dangers d'une ingérence communiste, pourraient bien voter pour la SWAPO. Le facteur ethnique compte aussi : la moitié des habitants de Namibie appartient à la même ethnie que le président de la SWAPO et la plupart de ses membres (Ovambo).

Une troisième composante de la Namibie, qui pourrait bien faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre en cas d'élections, est représentée par de petits partis intermédiaires de gauche la SWAPO D<sup>24</sup>, la SWANU (financée jusqu'à tout récemment par la Chine), la CDA (dirigée par l'ancien président de la DTA, Peter Kalangula), le NIP, le United Party, etc. qui sont essentiellement des partis noirs. Ces partis, de moindre importance — mais qui peut vraiment évaluer leur force, car aucun d'eux ne s'est présenté à des élections et de plus ils sont en constants changements —, sont tous

---

24. SWAPO D : SWAPO démocrate d'Andreas Shipanga.

sociaux-démocrates et plus ou moins liés ethniquement.

Les partis conservateurs, parti national et HNP (extrême droite) jouent un rôle important en Namibie, non seulement parce qu'ils refusent toute solution internationale, mais aussi parce qu'ils ont une grande influence sur leurs partis frères en Afrique du Sud, les poussant à la radicalisation. Le parti national blanc de Namibie est à rapprocher non du parti national de P.W. Botha, mais du parti conservateur de Treurnicht qui refuse, en Afrique du Sud, tout partage du pouvoir. Le HNP a aussi son correspondant en Afrique du Sud. Pour ces deux partis une vie harmonieuse entre les races n'est possible en Namibie, que si elles vivent séparées et s'occupent elles-mêmes de leurs affaires (éducation, santé, église). Le parti national de M. Kosie Pretorius compte presque les 2/3 des Blancs et propose dans son programme une partition de la Namibie. Le nord : Ovamboland, Kavango et Caprivi, où vivent la moitié des Noirs, constituerait un État « indépendant » (comme ceux d'Afrique du Sud) qui pourrait éventuellement s'allier à un État du Sud de l'Angola dirigé par Jonas Savimbi. Ce nouvel État s'appellerait Ovimbundia. Le sud : un État multiracial comprenant les régions restantes, possédant une structure fédéraliste, où les Blancs et les Noirs seraient à peu près en nombre égaux...

Cette idée de la partition de la Namibie est dans l'air depuis plus de dix ans. Séduisante, elle permettrait de résoudre les problèmes politiques et tribaux de la Namibie et de l'Angola! Mais elle ne tient pas compte du nationalisme des Angolais de l'UNITA, ni du droit des Namibiens à choisir eux-mêmes à quel État ils veulent appartenir. Mais pour les nationalistes blancs namibiens, les droits de

l'homme ne comptent pas, seuls comptent les droits des peuples (Volk et non nation). C'est la politique du survie du peuple afrikaner en Afrique australe.

L'Association des intérêts des Allemands du Sud-Ouest africain (*Interessengemeinschaft Deutschsprachiger Südwest*) n'est théoriquement pas un parti politique, mais elle agit pratiquement en tant que tel. Elle représente une partie (environ 50 %) des germanophones de Namibie qui eux constituent environ 1/3 des Blancs, mais leur nombre est en constante diminution. Son but est essentiellement la sauvegarde des intérêts culturels et politiques de la minorité allemande. Preuve en est le rétablissement de l'allemand comme langue officielle à côté de l'afrikaans et de l'anglais, qu'ils ont obtenu récemment. Aucune langue vernaculaire n'a ce statut en Namibie. Certains membres de cette association allemande, aidés et soutenus par Bonn, ont rencontré à plusieurs reprises le président Sam Nujoma à Paris, Genève et Harare pour des échanges de vues. Ce sont les seuls politiciens namibiens à l'avoir fait ouvertement. Mais ils ont été désapprouvés non seulement par la majorité des Allemands de Namibie qui les considèrent comme des « traîtres » parce qu'ils parlent avec des « communistes », mais aussi par les autres partis « blancs ».

La multitude des partis politiques, leur durée de vie parfois brève, leurs liens encore souvent ethniques, leur difficulté à penser en terme de nation, témoignent du manque total de direction précisément définie vers laquelle s'achemine le pays. Cela montre aussi l'im maturité politique de la vaste majorité en ce qui concerne les concepts occidentaux. Celle-ci aurait besoin d'un chef charismatique représentant ses intérêts globaux, et non pas ceux d'une ethnie en particulier. Dans ce sens, et malgré sa

minorité importante de Blancs, la Namibie n'échappe pas aux lois du développement politique africain. De plus, l'appartenance ethnique sera encore pour longtemps un obstacle important au sentiment d'unité nationale.

Le conflit Est-Ouest qui se joue à la frontière de la Namibie et de l'Angola a largement contribué à la radicalisation politique des Blancs qui ont été traumatisés par les trente mille réfugiés angolais de 1975.

#### 4. *L'armée*

Selon les termes du mandat (1920), la militarisation de la Namibie par l'Afrique du Sud était interdite. Jusqu'en 1975, elle n'a envoyé que quelques milliers de soldats à la frontière pour combattre les guérilleros de la SWAPO qui commençaient leur libération armée. Mais, avec l'éclatement de la guerre civile en Angola en 1975, la situation changea du tout au tout. La malheureuse expédition militaire sud-africaine en Angola, soutenue à ses débuts par l'équipe Nixon-Kissinger et qui devait bénéficier de la participation du FLNA de Holden Roberto (soutenu par le Zaïre) et de l'UNITA de Jonas Savimbi, se solda par une retraite « honteuse »<sup>25</sup>.

Le vide ainsi laissé fut aussitôt comblé, suivant la stratégie soviétique, par vingt mille soldats cubains encadrés d'instructeurs russes et allemands de l'Est. La SWAPO, qui, jusque là s'était alliée à l'UNITA, passa du côté du MPLA, bénéficiant ainsi de l'aide soviéto-cubaine.

---

25. Voir : Gérard Chaliand, *L'enjeu africain*; Gerald Bender, « Angola the Cubans and American anxieties », in *Foreign Policy*, n° 31, 1978, Washington DC.

Dès lors, la présence militaire sud-africaine, au nord de la Namibie, fut justifiée par le danger communiste existant en Angola. L'armée, formée officiellement de forces défensives sud-africaines et de forces territoriales du Sud-Ouest africain, qui, jusque là, n'était qu'une armée conventionnelle, s'équipa d'armes sophistiquées et s'initia à la guérilla. L'Afrique du Sud, soumise à l'embargo sur les armes, se mit à construire tout son matériel de guerre, si bien qu'à l'heure actuelle, elle est presque totalement indépendante. Elle construit même ses propres avions (Impala). Son attitude, de défensive au début, devint de plus en plus agressive. Elle a effectué de nombreux raids en Angola pour détruire les bases logistiques de la SWAPO<sup>26</sup>. Au cours de l'opération Protea, elle a capturé deux mille tonnes de matériel militaire d'origine russe et des pays de l'Est, ainsi que des documents militaires russes et du matériel de propagande de la SWAPO. Elle fit aussi des prisonniers russes et cubains. Elle avait ainsi réussi à prouver ce que tout le monde soupçonnait, la participation russe et cubaine à la lutte armée de la SWAPO.

L'armée sud-africaine-namibienne calque de plus en plus son attitude sur celle de l'armée israélienne : l'attaque est la meilleure défense disent les militaires de Windhoek et de Pretoria. Les actes meurtriers de la SWAPO en Namibie font l'objet de représailles impressionnantes sur territoire angolais contre les camps de la SWAPO et ceux qui collaborent. Si le problème du retrait cubain en Angola,

---

26. L'attaque sur le camp de Cassinga en 1978 fit plus de mille morts. On signalera également les opérations Smokshell, Protea, Daisy, Super.

exigé par l'Afrique du Sud pour le règlement de la question namibienne, n'est pas résolu, on peut craindre que les Sud-Africains ne tentent une opération de « nettoyage » de la SWAPO et de ses alliés, similaire à celle des Israéliens contre les Palestiniens à Beyrouth. Ils auraient l'appui du chef de l'UNITA, Jonas Savimbi, qui, selon ses porte-parole, contrôle tout le sud de l'Angola. A moins que cela ne soit ce dernier qui s'en charge.

Pour le gouvernement angolais, les incursions sud-africaines répétées et la présence intermittente de troupes sud-africaines au sud de l'Angola, sont des actes d'agression qui violent l'intégrité territoriale d'un État souverain, et justifient ainsi le maintien des troupes cubaines. Il a toujours soutenu que leur retrait ne pourra s'effectuer que lorsque les troupes sud-africaines auront franchi le fleuve Orange, à l'extrême sud de la Namibie. Cependant, le président Dos Santos a déclaré récemment que le départ des Cubains serait possible si les Sud-Africains se retiraient du sud de l'Angola, s'ils cessaient leurs attaques et de supprimaient leur soutien au dirigeant de l'UNITA.

Les observateurs estiment que les forces cubaines et sud-africaines sont à peu près égales : elles comporteraient vingt mille à vingt-cinq mille hommes. Les termes du plan de démilitarisation de la résolution 435, prévoient la réduction des troupes sud-africaines à un effectif de mille cinq cents hommes. Le retrait cubain n'est pas inclus dans ce plan. Le vide ainsi créé serait comblé par les troupes du GANUPT (Groupe auxiliaire des Nations-Unies pour la période transitoire), soixante quinze mille personnes, chargées de faire respecter le cessez-le-feu et de superviser la campagne électorale (sept mois) en vue d'élections pour l'Assemblée constituante. Le

problème de la composition des troupes semble aujourd'hui résolu, de même que celui de la partialité de l'ONU. Selon les déclarations du secrétaire général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar, à Windhoek (26 août 1983), « l'ONU prouvera son impartialité au moment des élections ». Les effectifs de police namubiens resteraient en place.

Théoriquement, tout est prêt, selon les termes de la résolution 435, pour sa mise en application. Mais les Américains, appuyés par les Sud-Africains sont décidés plus que jamais à réclamer le retrait cubain d'Angola avant qu'il n'y ait des élections en Namibie. Il en résulte que l'indépendance de la Namibie n'existera sans doute pas avant des années.

La guérilla au nord de la Namibie ressemble à toutes les guérillas du monde. Malgré sa puissance, l'armée sud-africaine n'est pas arrivée à abattre les guérilleros de la SWAPO. Des atrocités ont été commises des deux côtés<sup>27</sup>. La SWAPO n'a jamais réussi à établir des bases en Namibie comme ce fut le cas en ex-Rhodésie. Les armées de la ZANU de R. Mugabe et de la ZAPU de J. Nkomo, (ensemble trente quatre mille hommes) contrôlaient des territoires entiers. La SWAPO, cinq mille hommes environ, n'y est jamais parvenue. On ne sait pas non plus qui se bat aux côtés de la SWAPO, elle n'a jamais autorisé les journalistes à accompagner les guérilleros comme c'est le cas dans les autres mouvements d'indépendance ou de résistance. Ses dernières incursions ont presque toutes eu un caractère suicidaire. D'après les témoignages de prisonniers, les écoliers enlevés dans les écoles, (quelques centaines

---

27. *Report on Namibia*, Conférence des évêques catholiques sud-africains, 1982, texte interdit.

entre 12 et 18 ans, dont certains suivaient volontairement la SWAPO), sont envoyés dans des camps d'entraînement en URSS et en Libye pour y être endoctrinés. Ceux qui ont plus de dix-sept ans, sont embrigadés directement en Angola dans des camps militaires encadrés par des Soviétiques, des Allemands de l'Est et des Cubains. Presque toutes les filles sont utilisées pour le travail ménager et les besoins des guerriers. Ces jeunes ne recevaient pas suffisamment à manger. Devant cet état de fait, et en raison des plaintes des parents des enfants enlevés, l'évêque catholique, Mgr. Haushiku (Noir), a décidé de fermer tous les internats en bordure de frontière. Les enfants rentrent désormais le soir à la maison.

Cette guerre empêche non seulement l'Angola de trouver sa stabilité, mais elle saigne aussi à blanc l'Afrique du Sud qu'elle affaiblit. Le ministre sud-africain des Affaires étrangères, P. Botha déclarait en novembre 1982 à Windhoek au cours d'une conférence de presse, qu'elle coûte un million de rands par jour. Aujourd'hui, on parle de deux millions. Ce sont les consommateurs sud-africains et namibiens qui en font le sacrifice en payant une taxe militaire de 6 % sur tout achat dans un magasin. Un lourd tribut à l'armée.

Les Forces sud-africaines-namibiennes (vingt mille à vingt-cinq mille hommes) sont constituées pour 75 % par l'armée sud-africaine, multiraciale. Les troupes namibiennes (les 25 % restant) sont composées aux 3/4 de Noirs et de métis volontaires, mais depuis l'année passée, le service militaire, d'une durée de deux ans, est obligatoire. Beaucoup de jeunes choisissent l'armée en raison du chômage qui sévit en Namibie et pour bénéficier des programmes de formation professionnelle qu'elle offre.

L'armée est une institution « progressiste » puis-

que tous y sont traités sur pied d'égalité. La solde des soldats varie de 300 rands à 700 rands pour un officier. Depuis le début des hostilités (1966), cinq mille guérilleros de la SWAPO ont perdu la vie, trois cents soldats sud-africains-namibiens et mille cinq cents civils. Le nombre des handicapés à vie est inconnu.

Les Blancs namibiens sont fortement militarisés; commandos, troupes paramilitaires (scouts), cours de tir pour femmes, premiers secours, etc. Cette ambiance de guerre est encore accentuée par la propagande du gouvernement, des mass-médias et des militaires sur le danger communiste. Une ambiance qui porte à la radicalisation. La vente d'armes est libre (il faut une carte d'identité), si bien que tout le monde s'arme. Situation dangereuse dans un pays où des conflits ethniques pourraient surgir.

L'attitude militaire des Sud-Africains dans ce conflit ressemble à celle des Israéliens défendant leur droit à survivre. Bien que ce pays soit appelé à devenir indépendant, il est utilisé comme zone tampon pour prévenir la menace communiste contre l'Afrique du Sud qui semble se dessiner aussi sur d'autres fronts, Mozambique et Zambie notamment. Selon certaines rumeurs il y aurait déjà quelques milliers de Soviétiques en Zambie. La puissance de l'armée sud-africaine lui permet toutes sortes de violences au nom du danger communiste, dont la population namibienne est absolument incapable de mesurer objectivement l'ampleur par manque d'informations. Dans ce conflit, les Namibiens, une fois de plus, se rendent compte qu'ils sont devenus l'objet de l'enjeu de puissances étrangères dont les motivations réelles ou cachées leur échappent. Les décisions militaires sont prises à Pretoria.

Le Comité international de la Croix-Rouge est

présent en Namibie. L'Afrique du Sud n'ayant pas signé les protocoles additionnels de 1977, ne considère pas les prisonniers de la SWAPO comme des prisonniers de guerre. Néanmoins l'Afrique du Sud ne peut ignorer l'évolution du droit humanitaire international en cette matière, étant donné le caractère international du conflit namibien. C'est la raison pour laquelle elle a ouvert quelques portes aux délégués du CICR, sans pour autant leur reconnaître ce statut. Les délégués peuvent ainsi rendre visite à certains membres de l'armée détenus sans procès (loi AG 9), à certains détenus accusés d'avoir enfreint les lois de sécurité et également à ceux qui sont en détention préventive (loi AG 26). Il y a cependant des prisonniers de guerre reconnus comme tels par l'Afrique du Sud, il s'agit essentiellement de prisonniers angolais, cubains et russes.

Ces lois AG 9 et AG 26, dites « lois de sécurité » sont de plus en plus discutées en Namibie à la suite de meurtres, de tortures, de mauvais traitements infligés en prison à cette catégorie de prisonniers et dénoncés par des avocats namubiens (Lubowski, Ruppel), qui qualifient ces lois de « draconiennes ». Non seulement, elles n'ont pas été votées par les Namubiens, mais encore elles donnent à l'armée et à la police un pouvoir arbitraire énorme. Toute personne suspecte peut être arrêtée, emprisonnée un mois sans procès, sans défense, cette période étant renouvelable par l'Administrateur général (loi AG 9). La loi AG 26 permet la détention illimitée. Les droits des tribunaux locaux sont exclus en la matière.

Le CICR est la seule organisation internationale présente en Namibie. Son activité ne se limite pas seulement à la visite de prisonniers de guerre ou politiques, mais il s'occupe aussi de la recherche des

personnes disparues et envoi des colis alimentaires aux familles des prisonniers. Il travaille dans l'ombre, sans grande publicité, mais les Noirs ont l'impression qu'une organisation internationale prend leurs droits au sérieux. Toutes les autres grandes organisations internationales : UNESCO, FAO, OIT, HCR, ne sont pas représentées en Namibie, en raison de la présence sud-africaine illégale. Elles aident la SWAPO à l'extérieur. Les Namibiens de Namibie ne reçoivent rien, ce qui les met encore dans une situation de plus grande dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud.

## *5. Les Églises, les écoles, l'information*

En Namibie, les Églises ont une influence considérable. 87 % de la population sont chrétiens. 57 % sont luthériens, 17 % catholiques, 9,5 % calvinistes et 8,5 % anglicans. Le reste se partage en mouvements synchrétiques et juifs.

Les luthériens eux-mêmes sont divisés en trois Églises suivant les groupes ethniques : ELOK (Ovambo et Kavango), DELK (Allemands) et ELK (métis). Elles sont théoriquement réunies en une seule organisation, la VELKSWA, Union évangélique des Églises luthériennes du Sud-Ouest africain. Mais l'entente ne règne pas particulièrement entre elles. La majorité des Allemands de la DELK (en fait minoritaire par rapport aux autres) refuse l'intégration. C'est une Église plus « culturelle » qu'évangélique. Comme elle dépend des Églises luthériennes d'Allemagne pour l'envoi de pasteurs, celles-ci tentent de la faire évoluer. Des discussions sont en cours. Malgré cela, le synode a préféré laisser repar-

tir en Allemagne trois de ses pasteurs qui demandaient quelques changements.

La Bible n'inspire pas les chrétiens namibiens de la même façon. Ils ne vivent pas leur christianisme de la même manière. Il faut faire une distinction générale, et par là grossière, entre les chrétiens namibiens : luthériens (sauf la minorité allemande), catholiques et anglicans d'une part, calvinistes d'autre part. Il existe cependant des exceptions des deux côtés.

Les Églises luthériennes et anglicanes noires et métisses sont engagées politiquement. L'Église catholique (intégrée) l'est moins ostensiblement. Elle a maintenant un évêque noir et prend régulièrement position en faveur de la paix et de la justice.

Pour les Noirs, il n'y a pas de séparation nette entre le sacré et le profane. Leur religion est vécue intégralement dans le contexte social et politique. La libération de l'homme noir par le Christ, passe par la libération politique. Et se libérer, c'est, avant tout, se libérer de l'Afrique du Sud et devenir indépendant. C'est ce que pense la majorité. Dans ce sens, de nombreux membres de la SWAPO sont aussi des chrétiens convaincus. On peut alors dire que ce mouvement est, dans son essence, un mouvement nationaliste et religieux qui s'est allié avec les marxistes pour atteindre son but. Action libératrice mais aussi aliénation. C'est au nom de cette mystique, qui va de pair avec la mystique marxiste, que la SWAPO justifie sa lutte armée et la violence sur les innocents. Mais à qui la faute si des chrétiens namibiens ont mal interprété le message évangélique? Il y a toujours l'exemple d'autres chrétiens, en l'occurrence, ceux qui étaient au pouvoir lorsque la lutte armée a commencé.

C'est dans cette optique que le Conseil mondial

des Églises remet chaque année des sommes importantes à la SWAPO « à des fins humanitaires ». En Namibie, cela a attisé les haines entre chrétiens.

A l'opposé de ces chrétiens engagés dans la lutte de libération politique, dont les plus extrémistes se recommandent d'une théologie de la violence, on trouve les calvinistes, dont la foi inspire tout autant les actes politiques. Religion de la classe au pouvoir jusqu'à récemment, son esprit imprègne encore fortement les institutions politiques, économiques, sociales et éducatives du pays. Religion d'un peuple élu de Dieu qui a une mission « civilisatrice » vis-à-vis des autres races qui lui sont confiées. La foi calviniste en Namibie a encore un impact énorme sur les mentalités de la majorité des Afrikaners, parce qu'ils sont élevés dans le respect de l'autorité et de l'obéissance et sont très religieux. C'est une foi faite de morale et de lois, une foi où la doctrine de la prédestination joue un rôle important : plutôt accepter son destin, sa fin que de changer. Il n'y a pas d'évolution possible. Où est l'amour dynamique et libérateur du Christ des chrétiens? Ces remarques valent surtout pour l'ancienne génération. Les plus jeunes recherchent une adaptation. Il est certain que l'évolution de la situation politique et culturelle en Namibie et singulièrement en Afrique du Sud, passe par l'évolution de cette église. Il lui faudrait un concile et l'aide d'Églises extérieures qui, pour le moment, ne font que la condamner.

Ces chrétiens-là utilisent aussi la violence pour justifier leur bon droit, et le respect de l'ordre et de la loi. Eux aussi ont Dieu de leur côté. Ces deux attitudes opposées ont plongé plus d'un chrétien namibien dans des abîmes de doutes et d'angoisse, qui se reflètent dans les déclarations parfois ambiguës de leurs ministres. Quand les chrétiens de ce

pays feront la même interprétation de la Bible, la Namibie aura réalisé un progrès humain considérable. Mais c'est encore du domaine de l'utopie pour la majorité d'entre eux.

### *Les écoles*

L'éducation a été longtemps négligée en Namibie. Jusqu'en 1940, elle fut l'affaire des missionnaires qui recevaient des subsides gouvernementaux. Le programme ne prévoyait alors que quatre ans d'école! Cette situation ne s'améliora que lentement. En 1953, les écoles (gouvernementales et missionnaires) reçoivent des subsides leur permettant d'enseigner huit années, dix années en 1955, et douze années en 1959. Mais très peu offriront ces possibilités, car il fallait un certain nombre d'élèves, qu'elles n'avaient pas, surtout les écoles de brousse. En 1964, on trouvait encore des écoles missionnaires au nord du pays qui ne pouvaient pas enseigner plus de cinq ans<sup>28</sup>. De 1959 à 1969, seul le tiers des enfants d'âge scolaire va à l'école<sup>29</sup>.

Ce n'est qu'à partir de 1970, avec l'idée de l'indépendance, que le gouvernement sud-africain fera un effort notoire dans le domaine de l'éducation comme l'indiquent les statistiques en annexe. De 1970 à 1980, on remarque un accroissement de 87 % des Noirs dans les écoles. Alors qu'en 1971, plus des trois quarts des enfants noirs quittaient l'école avant d'avoir accompli sept années d'école, en 1981, il n'y en a plus que la moitié<sup>29</sup>. Les raisons de cet abandon sont diverses : besoin de gagner de l'argent pour

---

28. Entretien avec le père Henning, OMI, Windhoek.

29. Renseignements fournis par le Human Science Research Council.

la famille, armée, manque de motivation, écoles trop éloignées ou grossesse chez les jeunes filles. Le nombre des élèves qui atteignent le *matric* (baccalauréat sud-africain) est multiplié par huit.

On évalue aujourd'hui à environ 60 % le taux d'alphabétisation. L'école a été déclarée obligatoire par le nouveau gouvernement namibien en 1978, mais il y a encore des enfants qui n'y vont pas, surtout à la campagne. Jusqu'à présent, les statistiques concernant les dépenses par élève parlaient « éloquentement » : 200 R par enfant noir, 600 R par enfant métis, 1 200 R par enfant blanc... Une des raisons principales est les salaires très élevés des enseignants blancs, alors que les enseignants noirs, souvent très peu qualifiés, sont très mal payés. Mais cela n'excuse pas tout. Le budget de 1983 prévoit un taux de 225 R par enfant qu'il soit noir, métis ou blanc. Il existe sept écoles d'instituteurs.

Le système d'enseignement en Namibie est calqué entièrement sur celui d'Afrique du Sud. Mêmes programmes pour tous, mêmes examens pour le baccalauréat sud-africain qui ouvre la porte des universités sud-africaines (certaines sont multiraciales) ou américaines. Il n'y a pas d'université en Namibie. Des études sont actuellement en cours en vue de « namibianiser » les programmes des écoles et de les adapter aux réalités et aux besoins locaux. Elles sont intéressantes et réalistes, car elles tiennent compte des réalités africaines. Pour la première fois, elles sont faites avec la collaboration de spécialistes noirs<sup>30</sup>.

En outre, ceux qui le veulent peuvent faire des

---

30. Étude effectuée par le Human Science Research Council, Windhoek, 1982.

études par correspondance organisées par l'Université d'Afrique du Sud (UNISA) — d'un très bon niveau — et qui a des étudiants dans tous les pays avoisinants : Botswana, Zambie, Zimbabwe, Mozambique.

A cause du refus de l'Afrique du Sud d'amender la loi AG 8, les écoles gouvernementales sont encore séparées. Les écoliers noirs sont enseignés pendant quatre à six années dans leur langue maternelle. L'enseignement se fait ensuite en afrikaans. Certaines écoles commencent à introduire l'anglais. Si le système d'enseignement dans la langue maternelle présente des avantages culturels et affectifs certains, il a l'inconvénient de baisser le niveau d'éducation, car les langues africaines ne possèdent pas le vocabulaire propre à l'enseignement des branches « occidentales » : mathématiques, sciences naturelles, physique, etc.

Les écoles catholiques sont multiraciales, de même que l'école privée allemande, Deutsche Höhere Privatschule, financée par Bonn. Mais cette dernière ne compte que neuf Africains, sur six cent quatre-vingts élèves en raison de la condition d'entrée qui est la connaissance de la langue allemande. Elle offre un cours de trois ans à cette intention.

Le niveau d'éducation du primaire dans les écoles gouvernementales noires est bas à cause des qualifications insuffisantes des instituteurs noirs. En 1980, 68 % d'entre eux ont effectué huit années d'école, souvent moins, 25 % dix années, et 5 % ont le *matric* (bac sud-africain), ou un diplôme universitaire. Le niveau d'enseignement supérieur est nettement meilleur. Cet enseignement est fondé pour tous sur l'accumulation des connaissances, la répétition de ce qui a été dit, plutôt que sur la formation d'une pensée personnelle et critique. On fabrique avant

tout des citoyens dociles, peu portés à la pensée novatrice et créatrice. Il y a peu de temps encore, l'étude de la théorie de l'évolution de Darwin était interdite, car elle était inconciliable avec le récit de la Création... On comprend donc de mieux en mieux l'empreinte dont sont marquées les institutions namibiennes.

Pour répondre à l'immense besoin d'éducation des masses namibiennes, l'ancien gouvernement provisoire a créé une école pour adultes appelée Académie tertiaire qui connaît un grand succès. Elle offre toute une variété de branches littéraires, techniques, administratives et de formation professionnelle. Les géants miniers de la Namibie sont aussi très actifs dans ce domaine. La première école supérieure multiraciale (gouvernementale) est en construction à Windhoek. Toutes les ethnies y seront mélangées, mais il est à prévoir qu'il y aura très peu de Blancs, ceux-ci ayant leurs écoles propres.

Malgré tout cela, le retard des Namibiens noirs et métis dans le domaine de l'éducation est frappant quand on le compare au niveau des Blancs et à celui d'autres pays africains (Côte d'Ivoire, Sénégal). Leur dépendance culturelle et éducative vis-à-vis de l'Afrique du Sud est totale. Un programme d'éducation réaliste après l'indépendance devra tenir compte de ces réalités.

La SWAPO propose l'introduction générale de l'anglais comme langue d'enseignement, la suppression de l'afrikaans et une importance moindre donnée aux langues africaines<sup>31</sup>. En fait, l'anglais ne peut être introduit que progressivement (il l'est déjà),

---

31. *Towards a language policy for Namibia*, Publication des Nations-Unies, Institut de la Namibie, Lusaka.

car la majorité des instituteurs ne le connaissent pas et l'on risquerait de provoquer une régression générale de l'éducation. D'autre part, l'afrikaans est encore la *lingua franca* entre Blancs et Noirs, et entre Noirs eux-mêmes, ceux de race bantoue et khoïsane. Enfin, à l'heure où les pays africains prennent conscience de l'importance de leurs cultures, « la substance de l'identité politique est l'identité culturelle », écrit un connaisseur de l'Afrique<sup>32</sup> à l'heure aussi où ces pays réintroduisent à grand frais les langues africaines, il serait regrettable de ne pas préserver l'acquis, et de ne pas bénéficier des erreurs commises ailleurs.

### *L'information*

Il y a encore un facteur qui influence les attitudes des Namibiens et aide à comprendre leur retard, c'est l'information.

Jusqu'en 1976, elle était le monopole de l'Afrique du Sud : radio, télévision (très récente), agence de presse. Tous les grands débats à l'ONU, les problèmes de la décolonisation en Afrique, ceux de la montée du socialisme en Europe et d'autres problèmes de portée internationale ont été retransmis depuis des décennies à sa manière, généralement reprise par les journaux locaux. Il n'est donc pas surprenant que les Namibiens n'aient pas le sens de « l'international », de « l'Afrique ». On les a fait vivre en vase clos pendant des années. Aujourd'hui, les choses changent. Les médias les plus sophistiqués atteignent les pays les plus reculés. L'Afrique du Sud

---

32. Philippe Decraene, *Vieille Afrique, jeunes nations*, PUF, Paris, 1982.

elle-même s'est « libéralisée » dans ce domaine. Elle est même devenue avide d'informations plus complètes sur tous les sujets mondiaux. Les Namibiens en bénéficient également et s'éveillent au monde. Cependant, la majorité reste encore très ignorante sur le reste de l'Afrique. Elle n'en retient que les coups d'État, les événements sanglants, et les budgets déficitaires.

Il existe plusieurs journaux locaux, généralement organes de partis. Ils sont tous « blancs », de conservateurs à modérés, à l'exception du *Windhoek Observer*, un hebdomadaire. C'est le seul journal d'opposition depuis quatre ans. Curieux cocktail de ragots, d'articles politiques souvent très intéressants et de femmes nues. Son éditeur en chef, Hannes Smiths, alias Smitie, est un personnage extravagant connu dans toute l'Afrique australe. Haï, redouté et aimé, le *Windhoek Observer* est lu par le Tout Windhoek et les ambassades étrangères en Afrique du Sud. Il tire à 5 000 exemplaires.

L'*Allgemeine Zeitung* est le plus vieux journal du pays et peut-être même d'Afrique australe. Il a soixante ans. Mais il semble avoir passé ses heures de gloire, car sa qualité a diminué.

Les journalistes noirs font cruellement défaut à un moment aussi déterminant de l'histoire de leur pays. Ceux qui désirent s'exprimer, le font par le canal des journaux « blancs », car il n'y a pas de journaux « noirs » connus, à part une revue mensuelle le *Namibian Review*, de bonne qualité.

La radio namibienne est « indépendante » depuis quatre ans. Elle émet dans toutes les langues du pays. Les programmes éducatifs sont assez bons, mais elle est très conservatrice. Il existe quelques journalistes noirs qui n'ont pas de postes de responsabilité. La radio a fort à faire pour combattre la

propagande extérieure qui atteint le nord du pays; Russes, Chinois, SWAPO, Angolais lui disputent ses auditeurs. La télévision namibienne est très jeune et très peu développée. Ses principaux programmes lui viennent d'Afrique du Sud. Elle ne sert que la minorité blanche et une élite noire. Elle n'a pas de journaliste noir, ni de programme en langue africaine.

Ainsi donc, non seulement, l'information extérieure n'est parvenue qu'au compte-gouttes aux Namibiens pendant des années, mais l'information intérieure n'est encore faite que par des Blancs. Les Noirs n'ont aucun poste de responsabilité dans ce domaine. C'est un manque culturel important et une source de frustration.

## 6. *Le culturel*

A part les langues africaines, qui ont été écrites en vue surtout de développer les écoles séparées pour chaque groupe ethnique, l'administration de la puissance mandataire a montré peu d'intérêt pour les cultures namubiennes. C'est tout le mérite des Allemands (mais aussi d'Anglais et de Sud-Africains) de s'y être intéressés. Leur contribution est importante. Le pasteur Heinrich Vedder a été le premier à avoir mis sous forme écrite l'une des langues les plus compliquées — le nama (apparenté au bochimane) — langue khoïsane à clicks, et à s'être intéressé à l'histoire et aux coutumes des différents peuples namubiens<sup>33</sup>. Plusieurs écrivains et ethnologues ont aussi essayé de transcrire leurs traditions

---

33. Heinrich Vedder, *South-West Africa in Early Times*, Frank Cass, 1938.

orales et de décrire leur organisation politique et sociale<sup>34</sup>. Exceptionnellement un ou deux Noirs ont écrit sur leur propre culture, mais ils se trouvent à l'étranger. En Namibie, citons le professeur Ngavirue (employé chez Rössing uranium) et un ecclésiastique, le père Romanus (décédé).

L'art noir est aussi totalement négligé. Les Herero (ancien peuple nomade) étaient des artisans merveilleux, spécialistes du travail des peaux et du cuir; les Nama (aussi nomades) faisaient de jolies flûtes de pan et des récipients en bois sculptés; les Capriviens réalisaient des xylophones très sophistiqués à l'aide de Calebasses. Il ne reste presque plus rien de tous ces dons artistiques. En Ovamboland, les dons des Ovambo sont commercialisés et une fabrique produit en masse des masques et des meubles sculptés.

Où sont les artisans namibiens, où sont les petites échoppes, où sont dans les villes namibiennes, les marchés africains qui leur donneraient leur âme africaine? Tout est stérilisé et programmé à l'européenne. A part quelques rares exceptions, il n'y a ni écrivains, ni artistes, ni musiciens noirs connus. L'ancien gouvernement provisoire et l'administration actuelle, trop préoccupés de politique, négligent totalement ce domaine à l'heure où les autres pays africains redécouvrent, après vingt ans d'indépendance, les richesses de l'Afrique. L'inter-africaine socialiste, réunie en février 1982 à Dakar, donne la priorité à l'économie et à la culture. Le Sénégal consacre 33 % de son budget à la culture. Les anciens dirigeants namibiens à majorité noire n'ont rien fait pour aider les Africains à prendre

---

34. Voir bibliographie : Budack, Köhler, Kuvare.

conscience des valeurs du monde auquel ils appartiennent. Ils sont encore profondément marqués par l'époque coloniale. Il s'agit pour eux de tout européaniser.

Églises, écoles et cultures laissent entrevoir des réalités plus mystérieuses, plus cachées et difficiles à cerner, mais qui sont encore plus déterminantes dans l'histoire d'un pays. Il s'agit des mentalités collectives.

## 7. *Les réalités invisibles*

Les mentalités collectives d'un ou plusieurs peuples sont des réalités invisibles, mais elles comptent plus que tout dans le destin d'un pays, surtout en Afrique où le matérialisme n'a pas refoulé les systèmes de valeurs aux extrêmes de l'inconscient, comme c'est le cas pour les pays industrialisés. Ces réalités invisibles sont des facteurs que les technocrates de l'économie et du politique ont tendance à ignorer, par commodité, pour dresser plus facilement leur plan de développement, leurs programmes politiques et leurs initiatives juridiques, qu'ils essayent ensuite de faire coller à la réalité d'un pays. Mais, un jour ou l'autre, ces réalités reprennent le dessus, tels les bouillonnements furieux d'un volcan, provoquant des déséquilibres structurels graves. On se rend compte alors de plus en plus qu'il faut envisager tout plan de développement de manière pluraliste, globale, c'est-à-dire en tenant aussi compte de l'avis des ethnologues, anthropologues et sociologues<sup>35</sup>.

La moitié des habitants de la Namibie sont encore imprégnés par les mentalités traditionnelles.

---

35. Octave, *Demain l'Afrique*, Paris, PUF, 1981.

Toute leur vie sociale est traversée par le sens du sacré, du symbolique, le respect de la famille, le culte des ancêtres. Les concepts modernes sont venus se greffer sans vraiment avoir été assimilés.

Dans toutes les régions du nord (Ovamboland, Kavango, Caprivi) le droit coutumier est encore en vigueur, à l'exception des délits suivants qui relèvent du droit occidental<sup>36</sup> : meurtre, trahison (à l'égard du pays), viol (avec suite très graves). Le système matrilineaire imprègne toute la vie sociale des Ovambo. Les Herero pratiquent le culte des ancêtres, bien qu'ils soient chrétiens, et font circoncire leurs fils de peur qu'ils ne trouvent pas à se marier. Les Bochimans sont des êtres mythiques qui rappellent les origines de l'homme. Les Nama ne peuvent vivre heureux que dans des villages ronds où « l'on se fait face », ils se sentent mal à l'aise dans les villages linéaires et carrés des Blancs. On pratique encore des sacrifices rituels au Kavango.

Tous ont un sentiment communautaire très vivant. Le temps ne leur appartient pas, l'espace non plus, ils procèdent du domaine des puissances invisibles. L'objet est chargé de signes symboliques. La propriété « privée » est limitée strictement aux affaires personnelles : case, vêtements, instruments de chasse, bijoux, sandales, etc.

Dans ce contexte, on comprend que les expressions propriété privée, libre entreprise, démocratie, parti politique, nation, initiative occidentale n'aient pas de sens. Ces populations sont politiquement très influençables et vulnérables. Ce qu'elles veulent avant tout, c'est la paix et un niveau de vie décent et digne.

---

36. Le droit sud-africain est le droit « romain-hollandais »

La population africaine, plus jeune, oscille entre le modernisme et la tradition comme partout en Afrique. Elle est fortement attirée par le genre de vie que mènent les Blancs. Les jeunes et les intellectuels sont des partisans de la SWAPO. La bourgeoisie appartient à la DTA. Bien qu'ils se sentent tous plus libres, il n'est pas dit qu'ils aient réussi à surmonter leur appartenance ethnique et que les valeurs traditionnelles ne les marquent plus. En cas de conflit, le tribalisme pourrait bien reprendre le dessus.

Cette nouvelle classe n'est guère consciente de ses propres valeurs culturelles, trop préoccupée par les problèmes politiques que pose l'indépendance. Les mots néo-colonialisme, authenticité, négritude n'ont pas encore pris sens.

Ces manières de penser pourraient se confronter à celle des membres de la SWAPO qui rentreraient au pays en cas d'élections sous supervision internationale. Ils sont estimés à une vingtaine de milliers d'adultes. Ils apporteraient un système d'idées et de valeurs acquis à l'étranger pendant des années. En outre, la plus grande partie d'entre eux — surtout ceux qui ont des postes à responsabilités — n'ont pas revu la Namibie depuis vingt ans. Il se peut qu'ils soient surpris des progrès réalisés. Ces nouveaux venus apporteraient des idées neuves qui provoqueraient, par réaction, une dynamique essentielle au développement des mentalités qui ont trop souffert de l'isolement dans lequel l'Afrique du Sud d'abord, puis la communauté internationale ensuite, les ont maintenues.

Mentalités traditionnelles africaines, mentalités « modernes » des plus jeunes, encore mal assurées, mentalités progressistes des exilés de retour, telle pourrait être l'image des réalités du monde noir avant les élections. L'idée des droits de l'homme

ayant fait son chemin en Namibie, ces mentalités sont toutes chargées d'espoir et de dynamisme. L'avenir leur appartient, même si les obstacles sont encore nombreux.

Le temps travaille en faveur des Africains, mais non pour ceux des Blancs qui vivent dans l'angoisse journalière, la tristesse et le pessimisme la fin de « leur civilisation ». Ils sont pris au piège de leurs propres valeurs qu'ils ont inculquées aux Noirs par l'intermédiaire de la religion surtout. Pour la majorité d'entre eux, c'est la fin irrémédiable de leur monde. L'avenir ne leur appartient plus. Il leur faut inventer un mode de survie politique et culturel en invoquant ces droits de l'homme qu'ils ont déniés si longtemps aux Africains. Les mentalités de la moitié des Blancs namibiens n'y sont pas préparées. Elles se rattachent à la tradition sud-africaine du nationalisme blanc. En cas d'indépendance, ces Blancs s'exileront en Afrique du Sud.

Ceux qui resteront n'évolueront que jusqu'à un certain point. Ils n'acceptent une société multiraciale et un gouvernement à majorité africaine que si celui-ci leur garantit les droits des minorités dans la constitution et souscrit aux impératifs du développement capitaliste : propriété privée, libre entreprise, profit, société de consommation. Ils ne conçoivent pas le bonheur des Africains autrement. Très peu sont conscients des valeurs du monde noir et sont prêts à les intégrer dans leurs plans de développement et leur vie quotidienne. Ils sont très méfiants à l'égard du socialisme africain « car celui-ci a échoué partout en Afrique ». Même l'attitude des plus progressistes reste teintée de paternalisme et marquée par le mythe de la supériorité de la race blanche, proclamé pendant des décennies et refoulé aux frontières de l'inconscient.

Malgré tout, par la force de la réalité, une évolution se dessine. Maintenant qu'ils ont compris que ces mêmes Noirs qu'ils dominaient souvent avec arrogance sont devenus un facteur possible de leur survie, ils se découvrent parfois solidaires face aux problèmes du pays et aux idéologies importées. Un clivage politique émerge qui fait disparaître peu à peu le clivage racial. Quand on pense que l'*apartheid* régnait encore dans toute son inhumanité voilà quatre ans, on est stupéfait par l'évolution rapide des rapports humains qui tient surtout à la faculté d'oubli et de pardon des Noirs et des Métis namibiens. Peut-être aussi la perspective de l'indépendance anime-t-elle chacun d'un esprit nouveau.

Les mentalités des habitants de ce pays sont donc en voie de mutation profonde et cachent des déséquilibres, dangereux si l'on n'en tient pas compte. Ainsi, il est clair qu'un développement économique calqué uniquement sur le modèle d'une société capitaliste n'aura pas de chance de réussir. Les plans de développement devraient se faire avec la participation et la responsabilité d'Africains et de Blancs conscients des valeurs des deux mondes et trouver un chemin intermédiaire. Toute solution radicale dans le sens d'un socialisme à parti unique ou d'un marxisme provoquerait un exode massif des Blancs, ce qui n'est pas dans l'intérêt de ce pays et ne résoud pas le problème de leur vie en Afrique australe. On retrouve le même dilemme qu'au Zimbabwe. Il faudrait aux Blancs un temps d'adaptation plus long que dans ce pays, qui prévoit cinq ans pour la révision de la constitution. Il faudrait qu'un organisme international constitué par exemple par les pays de l'Initiative occidentale (y compris les Africains) garantisse les droits des minorités.

### III

## L'avenir

L'image que la Namibie donne d'elle-même met en évidence la complexité du problème namibien et le contexte de mutation profonde dont elle est le théâtre.

Vue de l'extérieur, la Namibie est devenue un symbole aux significations différentes : celui du dernier pays africain à accéder à l'indépendance, une indépendance arrachée au fil des années à l'Afrique du Sud, mais pas encore conquise. Symbole aussi pour le reste de l'Afrique de la victoire des droits de l'homme sur le racisme, victoire qu'elle espère voir s'étendre à l'Afrique du Sud elle-même. Symbole aussi pour les Blancs d'Afrique australe de la fin de leur aventure, d'un monde qui s'écroule et de la remise en question déchirante de l'essence de leur vie, car ils sont Africains. Symbole enfin de la lutte sournoise entre l'URSS et le monde libre par l'intermédiaire de peuples interposés.

Vue de l'intérieur, la Namibie est pleine de contradictions : des peuples y vivent l'aventure humaine à des heures différentes de l'évolution de l'Humanité; les mots nationalisme, indépendance, démocratie, communisme, conflit Est-Ouest, n'ont

pas le même contenu pour tout le monde; la situation économique générale, satisfaisante par rapport à d'autres pays d'Afrique, laisse de côté la moitié des habitants. La moitié des ressources budgétaires provient de l'Afrique du Sud dont la Namibie dépend presque totalement dans tous les domaines. L'Afrique du Sud a de nouveau pris en main les rênes du pouvoir, après une tentative démocratique malheureuse; le nombre incroyable des partis politiques prouve l'immaturation de la population, l'incapacité à surmonter l'ethnicité, mais aussi le manque de direction commune clairement définie; une guerre fratricide aux frontières montre l'emprise des idéologies; une dialectique diabolique lie le destin de la Namibie à celui de l'Afrique du Sud...

Toutes ces contradictions sont le reflet et le produit des mentalités incertaines des Namibiens, en voie de transformations profondes, cachant des déséquilibres précaires et dangereux.

Tout est fluide en Namibie, inconsistant, extrême, chez les êtres humains comme dans les choses. Des opinions aujourd'hui bien arrêtées ont changé le lendemain comme un mirage, sous l'effet d'un événement nouveau (attaque de « terroristes » de la SWAPO, nouvelles décisions de l'ONU, déclarations du Premier ministre sud-africain, hausse du coût de la vie, etc.). Des institutions politiques, économiques, sociales apparaissent et disparaissent chaque semaine. Des gens quittent le pays, d'autres reviennent.

Malgré tous ces déséquilibres apparents, la Namibie évolue irrémédiablement. Depuis 1975, date de la Conférence de la Turnhalle, de nouvelles structures, encore fragiles, sont en train d'émerger à tous les niveaux de la réalité : les droits humains fondamentaux sont reconnus; des commissions de

toutes sortes sont créées par l'Administrateur sud-africain pour étudier les cas d'abus; des efforts remarquables sont faits pour l'éducation professionnelle des masses noires; une meilleure redistribution du revenu est en cours. C'est un grand progrès par rapport à la situation antérieure. C'est surtout une course contre la montre, contre le temps perdu et les erreurs passées. On veut gagner les masses, avant que, désillusionnées, elles ne se tournent vers le communisme.

Tel est le bilan de la Namibie à la veille d'une possible indépendance qu'on lui promet depuis presque une décennie... Depuis la présence soviéto-cubaine en Angola, elle est devenue malgré elle l'objet de l'enjeu minier et stratégique des grandes puissances : minier pour ses ressources en uranium, diamants et autres minéraux, dont ont surtout besoin les pays occidentaux. Stratégique pour les Soviétiques à cause de la proximité de l'Afrique du Sud et de sa position privilégiée pour le contrôle de la route du Cap, par laquelle passent les trois quarts des pétroliers à destination de l'Europe. Les points névralgiques pour l'Europe se trouvent non seulement dans le Golfe persique et au Moyen-Orient, mais aussi à l'extrémité australe du continent africain. Dans cette sorte de conflit latent, les droits des peuples ne comptent plus. Ils sont bafoués au nom de l'intérêt suprême de l'État. Ce sont les grands de ce monde qui décident pour eux. Les Namubiens en font l'amère expérience.

*Quo vadis Namibia?* Oui, où va la Namibie? A quand son indépendance? Vers quel destin s'achemine-t-elle?

Étant admis que son sort est maintenant lié à celui de l'Angola, suivant la stratégie adoptée par les Américains et les Sud-Africains, on peut supposer

que son indépendance n'aura pas lieu avant des années, car le retrait cubain n'est pas encore chose accomplie. L'Afrique du Sud ne la lâchera pas si facilement. Elle reste la dernière colonie d'Afrique. Pour deux ans, cinq ans, dix ans? Personne ne le sait. Peut-être subira-t-elle le même sort que les territoires occupés par Israël. Le plus tragique, c'est qu'elle soit une colonie de l'Afrique du Sud qui « l'occupe illégalement » suivant les termes de l'ONU. Ainsi, ses habitants ne jouissent pas de la compassion de la communauté internationale. Ils ne reçoivent aucune aide internationale, ce qui augmente leur dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud. Soutien moral, aide matérielle, tout est destiné au mouvement nationaliste à l'étranger, la SWAPO. Sa lutte contre l'armée sud-africaine, contre laquelle il n'a aucune chance de victoire définitive, est identifiée à la lutte contre l'*apartheid*, que le monde entier réprouve, y compris les Namibiens de Namibie, qui ont réussi eux, à abolir presque toutes les discriminations raciales. Et ce mouvement joue dangereusement avec Moscou.

« Le mariage de la lune et du soleil aura toujours lieu », disent les Bochimans, les plus vieux habitants de la Namibie. Ils donnent par là une leçon de relativité à toute chose, un goût d'éternité face aux événements forgés par les humains. En d'autres termes, le chemin sera encore long et difficile jusqu'à ce que tous les Namibiens, ceux de l'intérieur comme ceux de l'extérieur, constituent un État reconnu par la communauté internationale, seule façon pour eux d'acquérir leur maturité politique. Mais quel que soit le système de gouvernement qu'on leur imposera en citant des alibis, comme le Conseil d'État proposé par l'Administrateur sud-africain « en attendant », ou qu'ils se donneront s'il

y a des élections un jour, le problème namibien n'en sera pas résolu pour autant, et d'ailleurs il ne le sera vraiment jamais. Les mille contradictions de la Namibie continueront d'exister, ou, si certaines disparaissent, d'autres surgiront, car elle est le pays des extrêmes. Tout dépendra, en dernière instance, des hommes au pouvoir, et de l'idée qu'ils se font de l'Homme et du « progrès humain ».

Windhoek, 28 septembre 1983

# Addenda

Une évolution politique interne a eu lieu ces derniers mois en Namibie. Conscients du blocage dû au « lien cubain » introduit par les Américains et les Sud-Africains, les principaux partis politiques internes ont décidé de se réunir en une conférence multipartite le 14 novembre 1983, mettant entre parenthèses leurs querelles idéologiques et leurs rivalités de personnes, pour décider d'une stratégie commune à adopter. Sa première décision a été le refus du Conseil d'État proposé par l'Administrateur sud-africain en Namibie, M. Willie van Niekerk.

Cette conférence multipartite rassemble les principaux partis namibiens de gauche et de droite : la SWANU, longtemps financée par la Chine, la SWAPO D, le Conseil des Damara, la DTA, ancienne coalition multiraciale au pouvoir, le front de libération de Rehoboth, et le Parti national blanc. Ils sont encore tous liés ethniquement.

Les participants à cette conférence ont déclaré représenter « une bonne partie des Namibiens », car ils n'ont pas été élus. La grande absente en est la SWAPO, qui a été invitée à y participer. Selon sa terminologie, ces partis sont « des marionnettes du gouvernement sud-africain ».

Le 31 janvier 1984, cette conférence multipartite a été reconnue par le Premier ministre sud-africain, M. P.W. Botha, qui l'a chargée de lui faire des propositions d'ici le 15 mars « en vue d'un système politique et constitutionnel qui soit acceptable à tous les habitants de ce pays et dans le cadre déterminé par l'Afrique du Sud et le Groupe de contact ». Étant bien entendu, selon lui, « que

les intérêts suprêmes de l'Afrique du Sud passent avant ceux du Sud-Ouest africain » (nom encore utilisé par le gouvernement sud-africain). Ce qui signifie que l'Afrique du Sud pourrait lâcher la Namibie si sa propre situation interne l'exige.

Le désengagement militaire sud-africain du Sud angolais, annoncé le 31 janvier devant le Parlement sud-africain par M. P.W. Botha, a conduit à la conférence historique de Lusaka le 15 février, à laquelle des représentants des gouvernements angolais, sud-africain et américain ont pris part, avec l'aide discrète et efficace du président Kaunda.

À cette conférence, Angolais et Sud-Africains ont discuté des modalités de l'application d'un cessez-le-feu, pratiquement déjà en vigueur dans le Sud angolais. Les deux parties ont convenu de se superviser mutuellement, avec l'aide américaine possible, si l'une des parties, le demandait. En outre, les Sud-Africains ont offert une aide économique à l'Angola. Celle-ci concernerait pour l'instant la réouverture de la centrale hydraulique de Ruacana qui fournirait de l'électricité aux deux pays, et l'exploitation de ressources pélagiques d'un lac situé près de la frontière namibienne, mais il y aurait d'autres projets. Il ne fait aucun doute que les Sud-Africains ont dû s'engager à renoncer à soutenir l'UNITA en Angola. L'avenir du mouvement rebelle paraît sombre.

Les gouvernements angolais et sud-africain se sont mis d'accord sur le « retrait cubain ». Celui-ci ne toucherait que les « troupes de combat », ce qui laisse penser que l'assistance technique cubaine resterait en Angola. Dans les milieux informés de Windhoek, on pense que de son côté, l'armée sud-africaine se retirera de Namibie d'ici une année pour se cantonner dans son enclave de Walvis Bay au Sud du pays, seul port en eau profonde. Elle laissera une importante garnison à Grootfontein au Nord, constituée par des soldats namibiens.

Pendant ce temps, la conférence multipartite constituerait un nouveau gouvernement provisoire muni de plus de pouvoirs que le précédent.

Les conditions seraient ainsi réunies pour la tenue d'élections qui auraient lieu après le départ des « troupes de combat » cubaines et sud-africaines. Il est encore trop tôt pour prévoir si elles seraient supervisées par des troupes de l'ONU.

Soumise à de fortes pressions de la part des États africains de la Ligne du front, la SWAPO a fini par accepter le cessez-le-feu sud-africain offert aux Angolais. Le fait que le gouvernement angolais se soit engagé à « discipliner » les guerilleros de la SWAPO qu'elle héberge sur son sol, pourrait, à l'extrême conduire à l'expulsion de la SWAPO, si celle-ci ne le respectait pas.

Elle n'a pas encore accepté de participer à la conférence multipartite à laquelle elle a été invitée, malgré les discrètes pressions africaines. Des dissensions semblent grandir en son sein à son sujet.

Ainsi de nouvelles structures fragiles sont en train d'émerger en Afrique australe sous l'effet de mutations provoquées d'une part par le désir incoercible des peuples à être eux-mêmes, d'autre part par la diplomatie américaine de « constructive engagement » qui a soumis à fortes pressions le gouvernement sud-africain.

La Namibie gardera donc en toute probabilité son image actuelle, à quelques détails près, pour le proche avenir. Les dirigeants de son nouveau gouvernement provisoire exigeront l'abolition complète de toutes les discriminations raciales et la réduction des pouvoirs des gouvernements ethniques, concessions que l'Afrique du Sud devra lui concéder. La tenue probable d'élections d'ici dix-huit mois à deux ans, avec participation complète ou partielle de la SWAPO, se fera dans un cadre déterminé par la puissance mandataire et les Américains, celui de la démocratie. Toute tentative de prise de pouvoir par un parti marxiste serait, semble-t-il, réprimé par l'armée sud-africaine stationnée dans son enclave non loin de la capitale namibienne.

# Annexes

## *Statistiques économiques*

### 1. *PIB per capita en US \$*

1970 : 458 R soit 638 US \$  
1975 : 731 R soit 988 US \$  
1980 : 1 399 R soit 1 798 US \$  
1981 : 1 388 R soit 1 592 US \$  
(en 1981 1 US \$ = 0,8719 R; 1 R = 1,1469 US \$)

### 2. *PIB réel per capita en US \$ (mesuré aux prix de 1975)*

1970 : 757 R soit 1 054 US \$  
1975 : 730 R soit 987 US \$  
1980 : 677 R soit 870 US \$  
1981 : 673 R soit 772 US \$

### 3. *Croissance en % par année*

1979 : + 1,3 %  
1980 : - 2,2 %  
1981 : + 2,5 %

## 4. PIB au coût des facteurs en prix courant

	1975		1981	
	millions de R	%	millions de R	%
Agriculture et pêche	111,5	17,7	146,5	10,2
Mines	161,3	25,7	443,0	30,9
Industrie	32,6	5,2	66,1	4,6
Eau et électricité	7,8	1,3	36,4	2,5
Construction	32,1	5,1	62,9	4,4
Commerce	101,2	16,1	216,0	15,1
Transport et communications	38,0	6,0	99,5	7,0
Services financiers	55,6	8,8	88,2	6,2
Services communautaires	10,1	1,6	21,1	1,5
Gouvernement général	58,1	9,2	210,6	14,7
Autres produits	20,8	3,3	41,8	2,9
Total	629,1	100,0	1 432,1	100,0

## 5. Budget (gouvernement central)

1981/1982 : 837,4 MR soit 960,4 M US \$

1982/1983 : 840,1 MR soit 963,5 M US \$

## 6. Dette extérieure (gouvernement central)

À la fin de 1981 : 260,0 MR = 298,2 M US \$

## 7. Balance des paiements (sur compte courant)

1979 : 118,7 MR soit 136,1 M US \$

1980 : 84,9 MR soit 97,4 M US \$

1981 : 128,6 MR soit 147,5 M US \$

## 8. Commerce extérieur

	Importations	Exportations
1979	632,2 MR soit 725,1 M US \$	1 015,4 MR soit 1 164,6 M US \$
1980	779,0 MR soit 393,4 M US \$	1 106,2 MR soit 1 268,7 M US \$
1981	856,4 MR soit 982,2 M US \$	896,4 MR soit 1 028,1 M US \$

Source : Bureau économique, Windhoek

**Statistiques de population**

Groupes de population	1970 (Walvis Bay non compris)	1981 Recen- sement d'août	1982 Estimations avril
Total	739 630	1 031 930	1 051 700
Bochimans	22 780	29 450	29 800
Damara	64 720	76 170	76 800
Nama	32 780	48 540	49 700
Herero	56 830	76 290	77 600
Ovambo	346 100	505 780	516 600
Kavango	49 830	94 640	98 000
Capriviens	25 580	38 590	39 500
Tswana	3 810	6 700	6 800
Basters de Rehoboth	15 990	25 180	25 800
Métis	25 340	42 240	43 500
Blancs	82 560	75 940	75 600
Autres	13 290	12 410	12 000

Source : département des finances, Windhoek, août 1982.

***Production minière en Namibie***

(Chiffres en milliers de tonnes)

Minéraux/Mines	1975	1976	1977	1978
<i>Cuivre</i> TLC <sup>1</sup>	24,5	17,5	24,7	31,9
Namibie	38,5	48,0	54,2	42,0
Afrique	1 604,0	1 616,5	1 596,8	1 504,6
<i>Plomb</i> TCL <sup>1</sup> (Rosh Pinah inclus)	46,0	32,8	37,9	37,2
Namibie	58,5	51,1	45,4	42,5
Afrique	171,9	154,6	190,5	192,0
<i>Zinc</i> Berg Aukas	18,3	15,6	15,3	8,6
Rosh Pinah				
Namibie	41,6	29,7	42,2	40,3
Afrique	301,5	270,0	284,8	278,4
<i>Uranium</i> Rössing (en tonnes)		850,0	3 041,0	3 506,0
Afrique du Sud	3 234,0	3 585,0	4 368,0	5 149,0
Monde	24 819,0	28 676,0	37 458,0	44 110,0
<i>Diamants</i> CDM <sup>2</sup> gemmes (en millions de carats métriques)	1,75	1,69	2,00	1,89

1. TCL : Tsumed Corporation Limited

2. CDM : Consolidated Diamond Mine

1979	1980	1981	Pays receveurs	Remarques sur l'importance
31,0 46,0 1 401,3	43,2	47,3	France, Japon, Belgique, USA	Namibie, 4 <sup>e</sup> pro- ducteur en Afri- que. Cuivre non traité sur place.
34,6 44,5 194,6	47,0 52,6	46,0 48,5	Japon, Italie, GB, USA (?)	Plomb traité, à la TCL. L'AS n'a pas de mines de plomb.
51,0 56,8 251,0	48,5	52,0	Afrique du Sud (ISCOR) et RFA	Namibie, 2 <sup>e</sup> pro- ducteur en Afri- que. Processus d'électrolytique effectué pour l'AS.
4 980,0 6 754,0 49 589,0	5 250,0 48 170,0	5 160,0	GB, France, Pays-Bas, RFA, Japon (par le Canada et peut-être les USA)	Namibie, 4 <sup>e</sup> pro- ducteur d'oxyde d'uranium dans le monde. Poten- tiel : encore 3 autres grandes mines.
1,65	1,56	1,71	Vendus par l'AS à Lon- dres, puis aux USA, Israël, Belgique et Indes	Namibie, source de la moitié de la production mon- diale de dia- mants-gemmes.

Minéraux/Mines	1975	1976	1977	1978
<i>Étain Uis (JSCOR)</i> (tantale et colombite)	1,3	1,3		
<i>Argent TCL</i> (en milliers d'onces)	1 823	1 174	1 376	2 717
<i>Cadmium TCL</i> (en milliers de livres anglaises)	220	183	194	174
<i>Sel</i>		242,5	245,0	250,0
<i>Germanium TCL</i> <i>dioxyde</i> (en milliers de livres anglaises)			19,8	
<i>Lithium (minerai)</i> (avec lépidolithe pétacithe, amblygonithe et peut-être rubidium et caesium)			2,5	
<i>Vanadium Berg Aukas</i>		1,9	0,8	0,5

1979	1980	1981	Pays receveurs	Remarques sur l'importance
1,4	1,2	1,4	Afrique du Sud (la moitié), GB (?)	La Namibie a encore de grandes réserves à Uis. ISCOR ne publie pas de chiffres.
2 921		2 800	USA et GB (?)	Namibie, 4 <sup>e</sup> producteur en Afrique.
179	154		?	Très peu en Namibie.
250,0	250,0		Afrique du Sud	Namibie, 3 <sup>e</sup> producteur en Afrique. Grandes réserves.
			RFA (?)	Namibie, 4 <sup>e</sup> producteur du monde. TCL tient sa production secrète. Valeur stratégique très importante.
2,7			RFA, Japon	Namibie, 3 <sup>e</sup> ou 4 <sup>e</sup> producteur du monde. Statistiques tenues secrètes. L'AS ne produit pas ces minerais.
			?	Namibie, 6 <sup>e</sup> producteur du monde. Mine fermée en 1978. Possibilité de grandes réserves.

Minéraux/Mines	1975	1976	1977	1978
----------------	------	------	------	------

---

*Arsenic blanc TCL*

*Pyrites TCL*

*Wollastonite*

*Source : Rapport de l'Anglo-American (1975-1981).*

1979	1980	1981	Pays receveurs	Remarques sur l'importance
			?	Namibie, 6 <sup>e</sup> producteur du monde. Pas de statistiques.
			AS	
			?	L'Institut de science géologique signale la Namibie sur une liste. Haute valeur stratégique. Petites quantités aux USA.

## Éducation 1970-1979

	1970	1975	1976	1977	1978	1979
<b>TOTAL DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS</b>	133 816	182 746	190 153	203 927	214 317	224 861
Noirs et Bochimans	92 786	134 551	140 643	152 432	163 633	173 433
Bruns	18 980	25 707	26 698	27 901	22 376	29 405
Blancs	22 050	22 448	28 812	23 594	22 308	22 023
<b>TOTAL DU DEGRÉ PRIMAIRE</b>	123 110	166 747	170 789	181 678	189 163	198 077
Noirs et Bochimans	90 282	129 927	133 085	143 139	152 031	160 786
Bruns	17 785	22 187	22 907	23 715	23 665	24 408
Blancs	15 043	14 633	14 797	14 824	13 467	12 883

TOTAL DES ÉLÈVES DU DEGRÉ SECON- DAIRE	9 789	14 562	17 858	19 986	22 065	22 886
Noirs et Bochimans	1 943	3 564	6 517	8 388	10 605	11 609
Bruns	1 195	3 520	3 791	4 186	4 488	4 659
Blancs	6 651	7 388	7 550	7 412	6 972	6 618
TOTAL DES ENSEIGNANTS	3 899	5 269	5 604	6 039	6 429	6 787
Noirs et Bochimans	2 042	3 142	3 473	3 829	4 265	4 596
Bruns	679	890	924	977	988	1 039
Blancs	1 178	1 237	1 207	1 233	1 176	1 152
TOTAL DES ÉCOLES	607	751	792	822	888	920
Noirs et Bochimans	422	571	611	641	711	743
Bruns	105	100	101	102	102	103
Blancs	80	80	80	79	75	74

Source : Namibia/SWA Prospectus, Africa Institute, Pretoria.

*Texte du mandat  
pour le Sud-Ouest africain*

Le Conseil de la Société des Nations :

*attendu* l'article 119 du traité de paix avec l'Allemagne, signé à Versailles le 28 juin 1919, où l'Allemagne a renoncé, en faveur des principales puissances alliées et associées, à tous ses droits sur ses possessions outre-mer, y compris le Sud-Ouest africain, et

*attendu* que les principales puissances alliées et associées ont décidé conformément à l'article 22, section 1 (Pacte de la Société des Nations) de ce traité, qu'un mandat serait conféré à Sa Majesté Britannique, pour être exercé pour son compte par le gouvernement de l'Union sud-africaine, aux fins d'administrer le territoire ci-dessus mentionné, et ont proposé que le mandat soit formulé dans les termes qui suivent; et

*attendu* que Sa Majesté Britannique a accepté pour le compte du gouvernement de l'Union sud-africaine d'assumer le mandat sur ce territoire, et s'est engagé à l'exercer pour le compte de la Société des Nations conformément aux modalités suivantes; et

*attendu* l'article 22, paragraphe 8 ci-dessus mentionné, prévoyant que le degré d'autorité, de contrôle ou d'administration devant être exercé par le mandataire n'ayant pas été défini préalablement par les membres de la Société, serait explicitement défini par le Conseil de la Société des Nations,

Confirme le mandat, et définit ses termes comme suit :

#### *Article 1*

Le territoire sur lequel un mandat est conféré à Sa Majesté Britannique pour le compte du gouvernement de l'Union sud-africaine (appelé ci-dessous le mandataire) comprend le territoire qui a constitué précédemment le Protectorat allemand du Sud-Ouest africain.

#### *Article 2*

Le mandataire aura les pleins pouvoirs d'administration et de législation sur le territoire soumis au présent mandat, comme partie intégrante de l'Union sud-africaine, et peut y appliquer les lois de l'Union sud-africaine, adaptées à telles modifications locales requises par les circonstances.

Le mandataire devra promouvoir au maximum le bien-être matériel et moral, et le progrès social des habitants du territoire soumis au présent mandat.

#### *Article 3*

Le mandataire s'emploiera à prohiber la traite des esclaves, à ne permettre aucun travail forcé, excepté pour des travaux et services d'intérêt public essentiels, et dans ce cas, contre rémunération adéquate.

Le mandataire s'emploiera à contrôler le trafic d'armes et de munitions, conformément à des principes analogues à ceux définis dans la convention sur le contrôle du trafic d'armes, signée le 10 septembre 1919, ou dans toute convention qui l'amende.

La fourniture de boissons toxiques aux indigènes sera prohibée.

#### *Article 4*

L'entraînement militaire des indigènes, excepté pour la police locale et la défense locale du territoire, sera interdit. D'autre part, nulle base militaire ou navale, nulle fortification ne seront établies dans le territoire.

*Article 5*

Dans les limites des stipulations des lois locales sur le maintien de la moralité publique, le mandataire assurera dans le territoire la liberté de conscience et le libre exercice de toute forme de culte, et permettra à tous les missionnaires, citoyens de tout État membre de la Société des Nations, d'entrer, de voyager et de résider dans le territoire, dans le but d'y poursuivre leur activité.

*Article 6*

Le mandataire fournira au Conseil de la Société des Nations un rapport annuel à la satisfaction du Conseil, contenant toutes informations concernant le territoire, et indiquant les mesures prises pour remplir les obligations assumées aux termes des articles 2, 3, 4 et 5.

*Article 7*

Le consentement du Conseil de la Société des Nations est nécessaire pour toute modification des termes du présent mandat.

Le mandataire accepte qu'en cas de contestation quelconque entre le mandataire et un autre membre de la Société des Nations, relative à l'interprétation ou l'application des termes du mandat, cette contestation, si elle ne peut être réglée par voie de négociation, sera soumise à la Cour permanente internationale de justice, prévue par l'article 14 du Pacte de la Société des Nations.

La présente déclaration sera déposée aux archives de la Société des Nations. Des copies certifiées seront remises par le secrétaire général de la Société des Nations à toutes les puissances signataires du traité de paix avec l'Allemagne.

Genève, le 17 décembre 1920

*Cour internationale de Justice. Année 1966  
Conclusions légales du Libéria et de l'Éthiopie  
requises à l'encontre de l'Afrique du Sud  
devant la Cour de justice*

1. Le Sud-Ouest africain est un territoire sous mandat conféré par les principales puissances alliées et associées à Sa Majesté Britannique pour être exercé en son nom par le gouvernement de l'Union de l'Afrique du Sud, accepté par Sa Majesté Britannique agissant pour le gouvernement de l'Union de l'Afrique du Sud et en son nom, et confirmé par le conseil de la Société des Nations, le 17 décembre 1920.

2. Le défendeur demeure soumis aux obligations internationales énoncées à l'article 22 du pacte de la Société des Nations et dans le mandat pour le Sud-Ouest africain, ainsi qu'à l'obligation de transmettre aux Nations-Unies les pétitions des habitants du territoire, les fonctions de surveillance étant exercées par les Nations-Unies auxquelles les rapports annuels et les pétitions doivent être envoyés.

3. Par les lois et règlements et par les méthodes et actes officiels décrits dans les écritures, le défendeur a pratiqué l'*apartheid*, c'est-à-dire qu'il a établi une discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale ou tribale, lorsqu'il a fixé les droits et devoirs des habitants du territoire; que cette pratique constitue une violation de ses obligations telles qu'elles figurent à l'article 2 du mandat et à l'article 22 du pacte de la Société des Nations; et que le défendeur a le devoir de

cesser sur le champ de pratiquer l'*apartheid* dans le territoire.

4. Par l'effet des principes économiques, politiques, sociaux et éducatifs appliqués dans le territoire, par les lois et règlements et par les méthodes et actes officiels décrits dans les écritures, le défendeur, au regard des « standards » internationaux applicables ou de la norme juridique internationale applicable ou de ces deux critères à la fois, n'a pas accru par tous les moyens en son pouvoir, le bien-être matériel et moral ainsi que le progrès social des habitants du territoire; que cette carence constitue une violation de ses obligations telles qu'elles figurent à l'article 2 du mandat et à l'article 22 du pacte; et que le défendeur a le devoir de mettre sur le champ un terme aux violations indiquées ci-devant et de prendre toutes les mesures possibles pour remplir ses obligations aux termes desdits articles.

5. Le défendeur, par ses paroles et par ses actes, a agi à l'égard du territoire d'une manière incompatible avec le statut international du territoire et a entravé par là les chances qu'avaient les habitants du territoire de s'engager dans la voie de l'autodétermination; que ces agissements constituent une violation des obligations du défendeur telles qu'elles figurent au premier alinéa de l'article 2 du mandat et à l'article 22 du pacte; que le défendeur a le devoir de mettre sur le champ un terme à ces agissements et de s'abstenir dans l'avenir de pareils agissements; et que le défendeur a le devoir de respecter en toute bonne foi le statut international du territoire.

6. Le défendeur a établi des bases militaires sur le territoire, en violation de ses obligations telles qu'elles figurent à l'article 4 du mandat et à l'article 22 du pacte; que le défendeur a le devoir de supprimer sur le champ toutes bases militaires établies sur le territoire; et que le défendeur a le devoir de s'abstenir d'établir des bases militaires sur le territoire.

7. Le défendeur n'a pas envoyé à l'Assemblée générale des Nations-Unies des rapports annuels contenant des informations intéressant le territoire et indiquant les

mesures qu'il a prises pour assurer ses engagements aux termes du mandat, que cette carence est une violation de ses obligations telles qu'elles figurent à l'article 5 du mandat; et que le défendeur a le devoir d'envoyer sur le champ ces rapports annuels à l'Assemblée générale.

8. Le défendeur n'a pas transmis à l'Assemblée générale des Nations-Unies les pétitions des habitants du territoire adressées à l'Assemblée générale; que cette carence est une violation de ses obligations de mandataire; - que le défendeur a le devoir de transmettre ces pétitions à l'Assemblée générale.

9. Le défendeur a tenté d'apporter aux dispositions du mandat des modifications de fond sans l'autorisation des Nations-Unies; que cette tentative constitue une violation de ses obligations telles qu'elles figurent à l'article 7 du mandat et à l'article 22 du pacte : et que l'autorisation des Nations-Unies est une condition préalable indispensable à toute tentative de la part du défendeur de modifier directement ou indirectement les dispositions du mandat.

Cour internationale de Justice, année 1966

### *Conclusions légales de l'Afrique du Sud*

Vu les considérations de fait et de droit énoncées dans les écritures et les plaidoiries du défendeur, plaise à la Cour dire et juger que les conclusions des gouvernements éthiopien et libérien figurant au compte rendu de l'audience du 19 mai 1965 sont sans fondement et que la Cour ne fera aucune des déclarations proposées par les demandeurs.

Le défendeur conclut en particulier :

1. que le mandat pour le Sud-Ouest africain dans son ensemble est devenu caduc lors de la dissociation de la Société des Nations et que le défendeur n'est plus en conséquence soumis à aucune des obligations juridiques découlant du mandat;

2. subsidiairement, au cas où l'on estimerait que le mandat en tant que tel est demeuré en vigueur malgré la dissolution de la Société des Nations :

• en ce qui concerne les conclusions 2, 7 et 8 des demandeurs : que les obligations incombant antérieurement au défendeur en vertu du mandat et consistant à faire rapport et à rendre compte au Conseil de la Société des Nations, à se soumettre à la surveillance de ce Conseil, ont pris fin lors de la dissolution de la Société et n'ont pas été remplacées par des obligations similaires concernant une surveillance par un organe quelconque des Nations-Unies, par toute autre organisation ou par

tout autre organisme. Le défendeur n'est donc tenu ni de présenter des rapports relatifs à son administration du Sud-Ouest africain ni de transmettre des pétitions des habitants du territoire soit aux Nations-Unies, soit à tout autre organisme;

● en ce qui concerne les conclusions 3, 4, 5, 6 et 9 des demandeurs : que le défendeur n'a, sur aucun des points allégués, violé les obligations lui incombant d'après le mandat ou l'article 22 du pacte de la Société des Nations.

*Cour internationale de Justice. Année 1971*

Par ces motifs,

la Cour est d'avis,

en réponse à la question :

Quelles sont les conséquences juridiques pour les États de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie, nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité?

par treize voix contre deux,

1. que, la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie étant illégale, l'Afrique du Sud a l'obligation de retirer immédiatement son administration de la Namibie et de cesser ainsi d'occuper le territoire :

par onze voix contre quatre,

2. que les États membres des Nations-Unies ont l'obligation de reconnaître l'illégalité de la présence de l'Afrique du Sud en Namibie et le défaut de validité des mesures prises par elle au nom de la Namibie ou en ce qui la concerne, et de s'abstenir de tous actes et en particulier de toutes relations avec le gouvernement sud-africain qui impliqueraient la reconnaissance de la légalité de cette présence et de cette administration, ou qui constitueraient une aide ou une assistance à cet égard :

3. qu'il incombe aux États qui ne sont pas membres

des Nations-Unies de prêter leur assistance, dans les limites du sous-paragraphe 2 ci-dessus, à l'action entreprise par les Nations-Unies en ce qui concerne la Namibie.

Fait en anglais et en français, le texte anglais faisant foi, au palais de la Paix, La Haye, le vingt et un juin mil neuf cent soixante et onze, en deux exemplaires, dont l'un restera déposé aux archives de la Cour et dont l'autre sera transmis au secrétaire général de l'Organisation des Nations-Unies.

Cour internationale de Justice, année 1971

*Déclaration d'intention de la Turnhalle*

Nous, les habitants du Sud-Ouest africain, nous déclarons que :

1. Nous sommes venus librement à la table de conférence pour décider ensemble de l'avenir du pays (...), que nous voulons conduire le pays à l'indépendance dans un délai de trois ans.

2. Nous sommes contre toute forme de violence qui viserait à détruire l'ordre actuel et à en rétablir un autre par la force. Nous sommes contre toute ingérence de l'extérieur dans nos affaires.

3. Nous recherchons une forme de gouvernement où les intérêts de chaque peuple sont protégés et ceux des minorités, ainsi que les intérêts du Sud-Ouest africain dans son tout.

4. Nous voulons créer les conditions économiques et sociales nécessaires au bien de tous les habitants.

5. Nous sommes décidés à promouvoir pour tous les droits et les libertés dus à la personne humaine, sans distinction de race, de sexe et de religion.

6. Nous voulons la coexistence pacifique des peuples.

Novembre 1975

(traduction C. Von Garnier)

## *Déclaration de Dakar sur la Namibie et les droits de l'homme*

Le texte de la déclaration de Dakar adopté par la Conférence, est reproduit ci-après :

Les participants à la Conférence internationale sur la Namibie et les droits de l'homme tenue à Dakar du 5 au 8 janvier 1976,

*considérant* que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un droit inaliénable et imprescriptible,

*considérant* que la mise en œuvre du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est la condition *sine qua non* de la jouissance des droits et libertés fondamentales tels qu'ils résultent notamment des dispositions de la Charte des Nations-Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des pactes relatifs aux droits de l'homme,

*considérant* notamment la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux et la Charte des droits et devoirs économiques des États,

*considérant* que par sa résolution 2145 (XXI) du 27 octobre 1966, l'Assemblée générale des Nations-Unies a révoqué le mandat de l'Afrique du Sud sur le Sud-Ouest africain,

*considérant* que la Cour internationale de justice a affirmé que la présence de l'Afrique du Sud en Namibie était illégale,

*considérant* que le Conseil de sécurité a déclaré que cette présence était nuisible au maintien de la paix et de la sécurité dans la région,

*convaincus* que la lutte armée du peuple namibien appuyée par les forces progressistes et démocratiques triomphera, inéluctablement,

*constatant* que la SWAPO a été reconnue par l'Organisation des Nations-Unies comme l'authentique et unique représentant du peuple namibien,

*notant* avec satisfaction la création par l'Assemblée générale des Nations-Unies du Conseil des Nations-Unies pour la Namibie,

*nourrissant* l'espoir que l'application des actes du Conseil des Nations-Unies pour la Namibie, en particulier le décret n° 1, hâtera le processus de la décolonisation de la Namibie,

*fermement décidés* à appuyer par leurs actes, propos et études, la lutte pour la libération de la Namibie,

*adoptent la déclaration suivante et le programme d'action qui y est annexé :*

1. Comme tous les peuples, le peuple namibien a le droit de disposer de lui-même. En vertu de ce droit, il doit pouvoir déterminer librement son statut politique et assurer son développement économique, social et culturel.

2. L'exercice de ce droit par le peuple namibien est une condition préalable à la jouissance par lui des droits de l'homme. Il implique la libération du peuple namibien du joug du colonialisme de l'Afrique du Sud et la restauration de ses droits nationaux fondamentaux qui sont l'indépendance, la souveraineté, le droit de disposer de ses ressources naturelles, l'unité et l'intégrité territoriales.

3. Toute tentative visant à détruire l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Namibie est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations-Unies. La politique de bantoustanisation est contraire à

ces buts et à ces principes. Elle tend à priver le peuple namibien de l'exercice de son droit à l'autodétermination.

4. Il y a lieu de dénoncer et de condamner la prétendue conférence constitutionnelle convoquée par l'Afrique du Sud et dont la composition et l'objet sont illégalement fixés par le gouvernement sud-africain.

5. L'Afrique du Sud a violé de façon délibérée les obligations découlant de son mandat sur le Sud-Ouest africain. Son refus de placer le Sud-Ouest africain sous le régime de la tutelle, malgré plusieurs résolutions de l'Assemblée générale des Nations-Unies l'y invitant, est révélateur de ses prétentions annexionnistes. La révocation du mandat par l'Assemblée générale des Nations-Unies le 27 octobre 1966 rend sa présence en Namibie illégale.

6. La présence de l'Afrique du Sud en Namibie est d'autant plus intolérable qu'elle soumet le peuple namibien au régime de l'*apartheid*, négation délibérée des droits de l'homme les plus élémentaires, et universellement condamné.

7. La Namibie a été scindée en zone de réserves, aride et sans intérêt économique (*homelands*), où est parquée dans un tiers du territoire la grande majorité des populations noires et en zone de police, exclusivement réservée aux Blancs et qui s'étend sur la grande partie du plateau favorable à l'agriculture et riche en ressources minières, notamment en uranium. Les Noirs sont exclus du gouvernement territorial dont la compétence est d'ailleurs très limitée. Ils sont privés de la liberté d'aller et de venir et ne peuvent quitter leur réserve sans laissez-passer. Ils n'ont le droit de choisir ni leur emploi ni leur employeur. Contraints de travailler dans la zone de police, ils sont tenus d'abandonner femmes et enfants, et de vivre ainsi séparés de leurs familles. Ils n'ont ni droit syndical ni droit de grève.

8. Ce régime qui réduit tout un peuple à l'esclavage constitue un crime contre l'humanité.

9. Le maintien de l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud et du régime d'*apartheid* est une menace

permanente contre la paix et la sécurité en Afrique australe, en Afrique tout entière et dans le monde. Dès lors, l'Afrique du Sud et sa politique colonialiste, raciste et agressive doivent être fermement dénoncées et vigoureusement combattues par la communauté internationale dans son ensemble.

10. Le renforcement récent de la présence militaire de l'Afrique du Sud en Namibie doit être condamné comme un moyen de consolider l'occupation illégale de ce pays et de réprimer la résistance légitime du peuple namibien. De surcroît, l'utilisation du territoire namibien comme base d'intervention dans les affaires intérieures de pays d'Afrique, comme c'est le cas actuellement en Angola, aggrave la menace contre la paix et la sécurité internationales et doit cesser immédiatement.

11. Il est regrettable que le triple veto des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France ait paralysé le Conseil de sécurité en l'empêchant de prendre des mesures efficaces et plus précisément d'appliquer les sanctions prévues par le chapitre VII de la Charte des Nations-Unies. Et c'est à juste titre que l'attitude de ces trois États a indigné et continue d'indigner les peuples africains et les autres peuples du monde.

12. L'assistance militaire et économique que certains États apportent à l'Afrique du Sud doit également être ouvertement dénoncée et nettement combattue par toutes les forces de progrès. Les ventes d'armes, les accords de coopération nucléaire et les activités économiques des sociétés multinationales en Afrique du Sud ou en Namibie constituent des actes de complicité caractérisée de la politique d'*apartheid*.

13. Il est temps que les États africains fassent clairement comprendre aux pays qui apportent ainsi leur soutien à l'Afrique du Sud qu'ils ne peuvent continuer à le faire tout en se réclamant de l'amitié des peuples africains.

14. Assurément des efforts appréciables ont été déployés par l'Organisation des Nations-Unies, les institutions spécialisées et d'autres institutions gouvernemen-

tales et non gouvernementales pour amener l'Afrique du Sud à la raison et obtenir des améliorations dans la vie du peuple namibien et son accession progressive à l'indépendance. Parmi les mesures nombreuses et variées qui ont été prises dans ce but, la révocation du mandat de l'Afrique du Sud sur le Sud-Ouest africain, et la création du Conseil des Nations-Unies pour la Namibie marquent, sans aucun doute, une étape importante vers l'indépendance de la Namibie.

15. Le premier décret du Conseil des Nations-Unies pour la Namibie, légalement pris par cet organe dans le cadre de ses compétences telles qu'elles sont définies dans la résolution 2248 (S-V) de l'Assemblée générale des Nations-Unies, doit pouvoir être judicieusement utilisé pour protéger les ressources naturelles du peuple namibien et veiller à ce que ces ressources ne soient pas exploitées au détriment de la Namibie, de son peuple ou de son patrimoine naturel.

16. Il faut également saluer la ferme attitude de l'Organisation de l'unité africaine face au problème namibien, attitude qui, conjuguée aux efforts des Nations-Unies et à la lutte du peuple namibien ne manquera pas de produire son effet.

17. Il faut cependant se rendre à l'évidence, et constater que tous ces efforts ont été impuissants à modifier fondamentalement la politique sud-africaine en Namibie et à opérer un changement qualitatif dans la situation du peuple namibien.

18. Sans doute on assiste ces derniers temps à une offensive diplomatique de grande envergure de l'Afrique du Sud sous la forme d'une prétendue politique d'ouverture et de dialogue en direction des États africains, offensive puissamment appuyée par les mass-médias contrôlés pour l'essentiel par l'impérialisme qui cherche à lui donner une portée considérable par la diffusion à l'échelle planétaire d'une information savamment orientée.

19. Mais cette politique sud-africaine est un leurre, parce qu'elle est étrangère aux véritables intérêts du

peuple namibien et s'intègre dans une stratégie impérialiste militaire et politico-économique globale. En outre, les faits montrent que l'Afrique du Sud n'a renoncé ni en principe ni en pratique à sa politique d'annexion et de domination de la Namibie.

20. Dans ces conditions, comme l'a recommandé la réunion extraordinaire des ministres des Affaires étrangères des États membres de l'OUA, à Dar es-Salam, en avril 1975, doivent être catégoriquement rejetées la politique de concertation et la prétendue *détente* avec les États africains prônées par l'Afrique du Sud et visant à jeter la confusion dans l'esprit de l'opinion publique internationale, et à saper l'unité africaine et la lutte pour l'élimination de l'*apartheid* en Afrique du Sud.

21. Il faut, en effet, se convaincre que l'Afrique du Sud ne cessera jamais de plein gré son occupation illégale de la Namibie, et ne renoncera jamais de son propre chef à sa politique d'oppression et d'asservissement des peuples d'Afrique australe.

22. Il faut donc l'y contraindre par tous les moyens dont dispose la communauté internationale au sein de laquelle l'ONU, l'OUA, les organisations gouvernementales et non gouvernementales et les États africains ont chacun, dans la mesure de ses moyens, un rôle particulier à jouer.

23. Des mesures coercitives de nature économique ou autre devraient être prises pour obliger l'Afrique du Sud à respecter les décisions de la communauté internationale. À cet égard, l'action des syndicats et des groupements sociaux et d'information devrait renforcer et stimuler l'action des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales.

24. Il est évident, toutefois, que tant que la communauté internationale n'utilise pas les moyens qu'elle s'est donnés ou qu'elle peut se donner pour mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud, tous les moyens, y compris la lutte armée, sont justifiés pour libérer ce pays. Aussi l'effort de la communauté internationale et plus particulièrement celui des pays

africains, doit-il s'inscrire dans ce cadre, en apportant à la SWAPO tout le soutien politique, moral et matériel dont elle a le plus grand besoin.

25. Il convient, en conséquence, que les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait reconnaissent la SWAPO comme l'authentique et unique représentant du peuple namibien.

*Programme d'action proposé aux  
organisations internationales,  
aux États,  
aux organisations non gouvernementales,  
aux groupements socio-professionnels et  
d'information comme un ensemble de mesures  
à prendre pour assurer aux Namubiens  
l'exercice de leur droit à l'autodétermination*

Le texte du programme d'action adopté par la Conférence est reproduit ci-après :

1. Le Conseil de sécurité pourrait donner suite à sa résolution 366 (1974) en prenant les mesures suivantes :

- décider, en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations-Unies que l'occupation continue de la Namibie par l'Afrique du Sud, et notamment l'utilisation de ce territoire comme base militaire, constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales,

- décider un embargo total sur la vente, les dons ou les transferts d'armes et de tous autres types de matériel militaire à destination de l'Afrique du Sud. Cet embargo s'appliquerait également aux accords conclus ou à conclure entre l'Afrique du Sud et tout autre pays ou alliance militaire au sujet de fourniture de matériel de radar et de télécommunications destiné à des fins stratégiques et militaires,

- envisager les mesures à prendre pour empêcher les autorités sud-africaines de former et d'équiper des mercenaires portugais ou autres pour la lutte contre les mouvements de libération en Namibie ou ailleurs en Afrique,

- faire obstacle à toute tentative de l'Afrique du Sud visant à modifier les frontières de la Namibie ou à morceler ou scinder une partie quelconque du territoire,

- demander à la Communauté économique européenne et à l'Association européenne de libre échange et à tous les États ayant des relations de caractère économique ou financier avec l'Afrique du Sud de les suspendre tant que cet État continuera à occuper illégalement la Namibie ou à pratiquer le régime d'*apartheid*,

- demander au gouvernement de la République fédérale d'Allemagne de fermer son consulat à Windhoek et d'entreprendre une campagne d'information en vue de modifier l'attitude des Allemands installés en Namibie, afin qu'ils puissent vivre dans une Namibie libre,

- demander à tous les États de n'accorder aucune aide directe ou indirecte permettant à l'Afrique du Sud de produire de l'uranium, du plutonium et d'autres matières ou réacteurs nucléaires.

2. Le Conseil de sécurité pourrait encore prendre les mesures suivantes :

- déclarer que pour permettre au peuple namibien de déterminer librement son avenir, il est indispensable que des élections libres soient organisées sous le contrôle de l'Organisation des Nations-Unies pour l'ensemble de la Namibie considérée comme une seule et même entité politique; la date, le calendrier et les modalités de ces élections seraient fixés par les Nations-Unies le plus tôt possible, étant entendu qu'une période de dix-huit mois au moins devra s'écouler entre le moment où la date des élections sera fixée et la date à laquelle elles auront effectivement lieu, afin que le peuple namibien puisse s'organiser politiquement en prévision de ces élections et que l'Organisation des Nations-Unies dispose d'assez de temps pour mettre en place en Namibie le dispositif nécessaire pour assurer la surveillance et le contrôle de ces élections,

- exiger que l'Afrique du Sud fasse maintenant une déclaration solennelle par laquelle elle accepte les dispositions susmentionnées concernant l'organisation d'élections libres en Namibie, sous le contrôle de l'Organisation des Nations-Unies et l'avis consultatif de la Cour internationale de justice en date du 21 juin 1971 concer-

nant la Namibie, et reconnaisse l'intégrité territoriale et l'unité de la Namibie en tant que nation, ladite déclaration devant être adressée au Conseil de sécurité des Nations-Unies,

- exiger que l'Afrique du Sud prenne les mesures nécessaires pour opérer, conformément aux résolutions 264 (1969), 269 (1969) et 366 (1974), le retrait de l'administration illégale qu'elle maintient en Namibie et pour transférer le pouvoir au peuple de Namibie avec l'assistance de l'Organisation des Nations-Unies,

- exiger de nouveau que l'Afrique du Sud, en attendant le transfert de pouvoir prévu dans les paragraphes ci-dessus :

- se conforme entièrement, dans ses intentions et dans la pratique, aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme,

- libère tous les prisonniers politiques namubiens, y compris ceux qui sont emprisonnés ou détenus au motif d'infractions aux prétendues lois sur la sécurité intérieure, que ces Namubiens aient été inculpés ou jugés ou soient détenus sans inculpation et qu'ils soient détenus en Namibie ou en Afrique du Sud,

- abolisse l'application en Namibie de toutes les lois et pratiques entachées de discrimination raciale et politiquement répressives, en particulier les bantoustans et les foyers nationaux,

- accorde inconditionnellement à tous les Namubiens actuellement en exil pour des raisons politiques, toutes les facilités pour rentrer dans leur pays sans risque d'arrestation, de détention, d'intimidation ou d'emprisonnement.

3. Pour le cas où le Conseil de sécurité ne prendrait pas les mesures effectives destinées à mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie, l'Assemblée générale devrait exercer son autorité légale, conformément à la Charte des Nations-Unies, pour mettre en œuvre ses décisions précédentes contenues dans la résolution 2145 (XXI) mettant fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie.

4. A partir de 1976, une semaine internationale de solidarité avec le peuple namibien devrait être organisée pendant la semaine suivant le 27 octobre, date anniversaire de la fin du mandat de l'Afrique du Sud en Namibie.

5. Pour assurer l'organisation de cette semaine internationale de solidarité avec le peuple namibien, il devrait être créé dans tous les pays des comités nationaux d'aide à la Namibie, s'il n'en existe pas déjà.

6. Les parlements et les organisations interparlementaires devraient chaque année inscrire à leur ordre du jour, pour en débattre, la question de la libération de la Namibie.

7. Les États membres des Nations-Unies doivent donner tous ses effets au décret n° 1 pour la protection des ressources naturelles de la Namibie du Conseil des Nations-Unies pour la Namibie, approuvé par l'Assemblée générale, et notamment :

- prendre, là où elles se révèlent nécessaires, les mesures requises pour l'application du décret par les autorités internes, interdire et frapper de sanctions pénales l'importation, sans l'autorisation du commissaire des Nations-Unies pour la Namibie, de produits originaires de ce pays,

- donner au commissaire des Nations-Unies pour la Namibie toutes facilités pour exercer les actions judiciaires auxquelles il est habilité par le décret n° 1,

- diffuser les informations relatives au caractère illicite de l'importation de produits originaires de Namibie en violation des dispositions du décret n° 1 et donner toute publicité aux infractions commises par les entreprises relevant de leur juridiction.

8. Le Conseil des Nations-Unies pour la Namibie doit tout mettre en œuvre pour que les droits de l'homme soient respectés en Namibie, et notamment envisager la possibilité d'adhérer au pacte des Nations-Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et au pacte des Nations-Unies relatif aux droits civils et politiques.

9. La Commission des droits de l'homme des

Nations-Unies devrait charger un organisme d'enquête de rechercher les violations des droits de l'homme en Namibie et d'établir des dossiers en vue de poursuites judiciaires futures.

10. Les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et l'opinion publique doivent accorder le maximum de soutien politique et matériel à la SWAPO, représentant authentique du peuple namibien dans sa lutte pour sa libération.

11. Les syndicats devraient s'organiser pour s'opposer par tous les moyens à leur disposition au maintien et au développement des relations économiques entre l'Afrique du Sud et les autres États.

12. Les organismes des Nations-Unies et les organisations internationales doivent veiller à assurer la défense des prisonniers politiques et à accorder un soutien financier à leurs familles.

13. Les organisations et les organismes publics doivent accorder leur appui aux églises de Namibie qui résistent à l'administration coloniale raciste et soutiennent les victimes de l'oppression sud-africaine en Namibie, notamment les prisonniers et les personnes à leur charge.

14. Mettant en œuvre l'initiative qu'il a prise, l'Institut international des droits de l'homme doit préparer et publier un recueil de tous les documents fondamentaux relatifs à la Namibie.

15. Un émetteur de radio des Nations-Unies devrait être mis en place dans un pays libre d'Afrique afin de transmettre dans toutes les langues parlées en Namibie des émissions des Nations-Unies sur le racisme, la décolonisation et la Namibie.

16. Toutes les nations doivent contribuer au Fonds des Nations-Unies pour la Namibie et à l'Institut des Nations-Unies pour la Namibie afin de promouvoir la formation et l'instruction de Namibiens de manière à les mettre en mesure de prendre en main l'administration de leur pays.

17. Le commissaire des Nations-Unies pour la

Namibie doit faire établir et publier des études spéciales sur les questions suivantes :

- la production et l'exploitation de l'uranium en Namibie,
- la production et l'exportation de diamants de Namibie,
- l'exportation de fourrures Swakara,
- le projet de barrage du Cunene (destiné à alimenter en électricité des mines et des ouvrages hydrauliques),
- le renforcement de la puissance militaire de l'Afrique du Sud en Namibie et la provenance des armes et du matériel militaire utilisés par l'Afrique du Sud en Namibie,
- l'utilisation actuelle de Walvis Bay.

18. Chaque année à la fin de la semaine internationale de solidarité avec le peuple namibien, le commissaire des Nations-Unies pour la Namibie doit faire l'inventaire des efforts déployés et des résultats obtenus dans le cadre du présent programme d'action et présenter, à ce sujet, un rapport au Conseil des Nations-Unies pour la Namibie.

*Résolution 435 (1978)  
adoptée par le Conseil de sécurité  
à sa 2087<sup>e</sup> séance,  
le 29 septembre 1978*

*Le Conseil de sécurité,*

*Rappelant ses résolutions 385 (1976), 431 (1978) et 432 (1978),*

*Ayant examiné le rapport présenté par le secrétaire général en exécution du paragraphe 2 de la résolution 431 (1978) (S/12827) ainsi que la déclaration explicative qu'il a faite le 29 septembre 1978 devant le Conseil de sécurité (S/12869),*

*Prenant acte des communications pertinentes adressées au secrétaire général par le gouvernement sud-africain,*

*Prenant acte également de la lettre datée du 8 septembre 1978, adressée au secrétaire général par le président de la South West Africa People's Organization (SWAPO) (S/12841),*

*Réaffirmant la responsabilité juridique de l'Organisation des Nations-Unies à l'égard de la Namibie,*

1. *approuve* le rapport du secrétaire général (S/12827) pour l'application de la proposition de règlement de la situation namibienne (S/12636) ainsi que sa déclaration explicative (S/12869),

2. *réaffirme* que son objectif est le retrait de l'administration illégale de l'Afrique du Sud en Namibie et le transfert du pouvoir au peuple de la Namibie avec

l'assistance de l'Organisation des Nations-Unies conformément à la résolution 385 (1976),

3. *décide* de créer sous son autorité, pour une durée pouvant aller jusqu'à douze mois, un groupe d'assistance des Nations-Unies pour la période de transition (GANUPT), conformément au rapport susmentionné du secrétaire général, aux fins d'aider son représentant spécial à exécuter le mandat qui lui a été confié au paragraphe 1 de la résolution 431 (1978) du Conseil de sécurité, à savoir assurer dans un proche avenir l'indépendance de la Namibie au moyen d'élections libres sous la supervision et le contrôle de l'Organisation des Nations-Unies,

4. *constate avec satisfaction* que la SWAPO est disposée à coopérer à la mise en application du rapport du secrétaire général, et notamment qu'elle est prête à signer et à respecter les dispositions relatives au cessez-le-feu, comme l'a exprimé son président dans sa lettre datée du 8 septembre 1978 (S/12841),

5. *demande* à l'Afrique du Sud de coopérer immédiatement avec le secrétaire général à l'application de la présente résolution,

6. *déclare* que toutes les mesures unilatérales prises par l'administration illégale en Namibie en relation avec le processus électoral, y compris l'établissement unilatéral de listes électorales, ou le transfert du pouvoir, en contradiction des résolutions 385 (1976), 431 (1978) et de la présente résolution du Conseil de sécurité sont nulles et non avenues,

7. *prie* le secrétaire général de faire rapport au Conseil de sécurité sur l'application de la présente résolution, au plus tard le 23 octobre 1978.

## *Bibliographie*

### *Afrique*

Bourges H. et Wauthier C., *Les cinquante Afrique*, Le Seuil, Paris, 1979.

Biarnes P., *L'Afrique aux Africains*, Armand Colin, Paris, 1980.

Cornevin R., *Histoire de l'Afrique*, Payot, Paris, 1975.

Chaliand G., *L'enjeu africain*, Le Seuil, Paris, 1980.

Decraene Ph., *Vieille Afrique, jeunes nations*, PUF, Paris, 1982.

Dumont R. et Mottin M. F., *L'Afrique étranglée : Zambie, Tanzanie, Sénégal, Côte-d'Ivoire, Guinée Bissau, Cap Vert*, Le Seuil, Paris, 1980.

Octave, *Demain, l'Afrique*, PUF, Paris, 1981.

Senghor L. S., *Négritude et humanisme*, « Liberté 1 », Le Seuil, Paris, 1964. *Nation et voie africaine du socialisme*, « Liberté 2 », Le Seuil, Paris, 1971. *Négritude et civilisation de l'universel*, Liberté 3, Le Seuil, Paris, 1977.

Wauthier C., *The Literature and Thought of modern Africa*, Heinemann, 1979.

*Afrique du Sud*

Cadoux C., *L'Afrique du Sud*, coll. « Comment ils sont gouvernés », LGDJ, Paris, 1966.

Cornevin M., *L'Afrique du Sud en sursis*, Hachette, Paris, 1977.

Cornevin M., *L'apartheid, pouvoir et falsification historique*, UNESCO, Paris, 1979.

Lacour-Gayet R., *Histoire de l'Afrique du Sud*, Fayard, Paris, 1970.

Wauthier C., *Anatomie de l'apartheid*, Casterman, Paris, 1979.

*Namibie, histoire, mandat, ethnologie*

Antonelli P., *L'Afrique du Sud et la paix de Versailles*, Grasset, Paris, 1921.

Bley H., *Kolonialherrschaft und Sozialstruktur in Deutsch-Südwest-Afrika, 1894-1914*, Leibnitz Verlag, Hambourg, 1968.

Budack K., « Preisgedichte von Khoe-Khoe Häuptlingen in SWA », in *Der SWA Wissenschaftliche Gesellschaft*, Windhoek, Band 25, 1971.

Büttner G., *Das Hinterland von Walfischbaai und Angra Pequena*, Carl Winter's Universitätsbuchhandlung, Heidelberg, 1884.

Cassin R., *Conférence internationale de Dakar sur la Namibie et les droits de l'homme, d'hier à demain*, A. Pedone, Paris, 1976.

Cockram G.M., *South West Africa Mandate*, Juta and Co Ltd, Cape Town, 1976.

Dreschler H., *Südwestafrika unter deutschen Kolonialherrschaft*, Akademie Verlag, Berlin, 1966.

Dugard C. J., *South West Africa. Annual Survey of South African Law, 1972, 1974, 1975, United Resolutions regarding... the South West Africa/Namibia Dispute*, University of California Press, Berkeley, 1973; *South West Africa : 1966 and all that. Annual Survey of South African Law, 1966, 1968.*

*Friends of Europe, Nazi activities in South West Africa*, Friends of Europe, Londres, 1936.

Giniewski P., *Livre blanc, Livre noir*, Berger-Levrault, Paris, 1966.

Goldblatt I., *History of South West Afrika*, Juta and Co Ltd, Cape Town, 1970.

Jacques J.-P., « L'avis de la Cour internationale de justice du 21 juin 1971 », in *Revue générale de droit international public*, oct.-déc., 1972.

Kappeler D., « La récente décision de la Cour internationale de justice dans l'affaire du Sud-Ouest africain », in *Revue de droit suisse*, vol. 85, 1966.

Köhler E., *Les langues du monde ancien et moderne*, CNRS, Paris, 1981; « *New Khoisan Linguistic Studies, Summary and Comments* », in *African studies*, Johannesburg, n° 36, 1977.

Kuvare S., *Die Kaokoveld-Herero*, Anthropos Institut, St. Augustin, Bonn, 1977.

Levinson O., *The Ageless Land*, Tafelberg, Cape Town, 1961; *South West Africa*, Tafelberg, Cape Town, 1977; *Story of Namibia*, Tafelberg, 1978; *Diamonds in the Desert, the Story of Strauch and his Times*, Tafelberg, 1983.

Mattenklodt W., *Verlorene Heimat*, Verlag Paul Parey, Berlin, 1928.

Mossolov N., *Waterberg*, John Meinert, Windhoek, 1977.

Müller E., « Le Sud-Ouest africain et la première phase des négociations entre Pretoria et les nationalistes noirs », in *Revue française d'Études politiques africaines*, n° 119, 1975; « La conférence constitutionnelle de Windhoek », in *Revue française d'études politiques africaines*, n° 129, 1976.

Olpp J., *Aus dem Sagenschatz der Nama Khoi-Khoin. Mitteilung der geog. Gesellschaft (für Thüringen, 1888)*.

Patte H., *Le Sud-Ouest africain allemand, la révolte des Herero*, Henri-Charles Lavauzelle, Paris, 1906.

Poirier J., « Afrique-Océanie », in *Ethnologie régio-*

nale vol. 1, Encyclopédie de la Pléiade, Gallimard, Paris, 1972.

Rohrbach P., « *Deutsche Kolonialwirtschaft* », voir aussi : 1. Band, « *Südwestafrika* », in *Buchverlag der Hilfe*, Berlin, 1907.

Sander L., *Geschichte der Deutschen Kolonial-Gesellschaft für Südwestafrika*, tome 2, Berlin, 1912.

Vedder H., *South West Africa in Early Times*, Cass and Co Ltd, 1938.

Wiechers M., « *The Judgement of the 18th July 1966; the Legal Implications* », *Codicillus*, édition spéciale, oct. 1966; « *South West Africa and the International Court of Justice* », *Codicillus*, vol. 12, n° 2, 1972.

#### *Nations-Unies, politique, économique et social*

Baratt J., « *South Africa and the United Nations* », in *Perspective*, vol. 5, n° 8, 1968; « *The United Nations and Southern Africa* », *Thesaurus acrosium*, vol. 2, 1976.

Collet S., « *The Human Factor in the Economic Development of Namibia* », in *Optima*, Johannesburg, juin 1980.

Crocker C. et Hartland-Thunberg P., *Namibia at the Crossroads : Economic and Political Prospects*. Center for Strategic and International Studies, Georgetown University, Washington, 1978.

Cronje C. et S., *The Workers of Namibia, International Defence and Aid*, Londres, 1979.

Departement of Finance, Windhoek, *Statistical/Economic Review*, 1982.

Dugard J., « *SWAPO : the Jus ad bellum and the Jus in bello* », in *South African Law Journal*, vol. 93, n° 2, mai 1976.

Duignan P. et Gann H., *South West Africa/Namibia*, American Affairs Association, New York, 1977.

Du Pisani A., « *Namibia : The Search for Alternatives* », in *South Africa International*, vol. 12/1, juillet 1981.

Economic Advisory Committee, *The Economy of SWA/Namibia : Problems, Future Prospects and Required Policy Measures*. Windhoek, 1978-80.

FAO, *Namibia : Prospects for Future Development*. Rome, W/IC 9407, 1977.

Foreign and Commonwealth Office, *Namibia (SWA). Independence Proposals : Background and Chronology*. Londres, 1979.

Gordon R., *Mines, Masters and Migrants : Life in a Namibian Mine Compound*. Ravan Press, Johannesburg, 1977.

Green R., « *Namibia in Transition. Toward a Political Economy of Liberation?* » in Shaw T., *The Futures of Africa*, Westview, Boulder, 1978.

Grenn R., « *The Unforgiving Land. Basis for a Post Liberation Programme in Namibia* », in *IDS Bulletin*, vol. 11/4, sept. 1980.

Grenn R., Kiljunen M. et Kuljunen K., *Namibia : The Last Colony*. Longman, Londres, 1981.

Hunke H., *Namibia, the Strength of the Powerless*, IDOC International, Rome, 1980.

Institut des Nations-Unies pour la Namibie, Lusaka, « *Manpower Estimates and Development Implications for Namibia* », in *Namibia Studies Series*, n° 1, Lusaka, 1978; « *Constitutionnal Options for Namibia; A Historical Perspective* », in *Namibia Studies series*, n° 2, Lusaka 1979; « *Toward an Agrarian Reform, Policy Option for Namibia* », in *Namibia Studies series*, n° 3, Lusaka, 1980; « *Toward a Language Policy for Namibia* », in *Namibia Studies Series*, n° 5, Lusaka 1981.

Leistner E. et A., *Namibia/SWA Prospectus*, Africa Institute, Pretoria, 1980.

Malan, J. S., *Peoples of South West Africa/Namibia*, HAUM, Pretoria, 1980.

Melber H., « *Schule und Kolonialismus : das formale Erziehungswesen Namibias* », in *Arbeiten aus dem Institut für Afrikakunde*, vol. 19, Hambourg, 1979.

Murray R., *The Mineral Industry of Namibia : Pers-*

*pectives for Independence*, Commonwealth Secretariat, Londres, 1979.

Nations-Unies, Comité sur le Sud-Ouest africain : rapports 1953-1961, Nations-Unies, New York; Conseil pour la Namibie : rapports de 1967 à — , Nations-Unies, New York; Assemblée générale, rapports officiels de 1946 à — ; voir la bibliothèque Dag Hammarskjöld, Nations-Unies, New York, pour détails; Conseil de Sécurité, rapports officiels de 1946 à — ; voir Bibliothèque Dag Hammarskjöld pour détails, Nations-Unies, New York; Conseil de Sécurité, comité ad hoc sur la Namibie. Rapport Nations-Unies, New York, 1972.

Rotberg R., *Suffer the Future : Policy Choices in Southern Africa*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 1980.

Schoeman E., *South Africa and the United Nations : A selected and annotated bibliography*, The South African Institute of International Affairs, 1981; *South West Afrika/Namibia : A selected bibliography*, The South African Institute of International Affairs, 1978.

Schneider-Barthold W., *Namibia's Economic Potential and Existing Economic Ties with the Republic of South Africa*, German Development Institute, Berlin, 1977.

Serfontein J. H. P., *Namibia?*, Fokus Suid Publishers, Johannesburg, 1976.

SWAPO, *Constitution of the South West African People's Organisation*, Lusaka, 1976; *Political Program of the South West African People's Organisation*, Lusaka, 1976; *Namibia Bulletin*, Nations-Unies; *Information and Comment*, Nations-Unies; *Namibia Today*, organe officiel de la SWAPO, Nations-Unies.

Strohmeyer E., *Namibische National Bibliographie 1971 bis 1975*, Basler Afrika Bibliographien, 1978.

Thomas W., *Economic Development in Namibia*, München, Mainz 1978; *Independence and Beyond; Namibia's Future in Perspective*, Unit for Future Research, University of Stellenbosch, 19.

Töttemeyer G., *South West Afrika/Namibia*, Fokus Suid Publishers, Johannesburg, 1977.

*Revue et journaux*

*Africa Institute Bulletin*, Pretoria.

*Afrique contemporaine*.

*Bulletin quotidien d'Afrique*, Agence France Presse.

*International Affairs Bulletin*, The South African Institute for International Affairs.

*Journal of Contemporary African Studies*, Africa Institute, Pretoria.

*Journal de Genève*.

*Le Monde hebdomadaire*

*Namibian Review*, Windhoek.

*Namibiana*, Windhoek.

*Neue Zürcher Zeitung*

*South Africa International*, publication de la South Africa Foundation.

## MONDES EN DEVENIR

Collection dirigée par Edmond Jouve

Le monde d'aujourd'hui est secoué par des mouvements d'une rare ampleur. Les institutions les plus assurées vacillent. Les modèles les plus universels se disloquent. Les inquiétudes les plus vives s'emparent de l'esprit humain.

Hier arrogants et sûrs d'eux-mêmes, les pays industrialisés présentent désormais un visage marqué par les stigmates de la crise et de la peur. Le Tiers Monde s'enlise. Son avenir s'obscurcit. Les échecs s'accumulent.

Aurions-nous oublié que « toute espérance est un risque ? » Que la légende et la chanson de geste ne sauraient tenir lieu d'Histoire ? Que demain est riche de promesses ?

Des réalités nouvelles se font jour ? Qu'on les analyse. Les États cherchent un nouveau souffle ? Qu'on scrute la conscience toute neuve des peuples. Le pessimisme étend son empire ? Qu'on le fasse céder.

La collection *Mondes en devenir* et ses trois séries ont pour ambition de se faire l'écho de ces mutations et de ces espérances.

La série *Manuels B.-L.* accueille, en particulier, des ouvrages rédigés par des universitaires du Tiers Monde.

La série *Points chauds* se propose de révéler au public le plus large les institutions, les événements, les hommes et « les milliers d'inconnus dont les noms même sont perdus ».

La série *Documents et essais* offre au lecteur des matériaux et des clés pour tenter de rendre intelligibles nos *Mondes en devenir*.

Tous ces livres sont autant de témoignages sur notre époque, sur ses germinations, sur son impatience à voir fleurir « les flamboyants de l'avenir ».

Ils veulent faire entendre ce que Julio Cortázar nomme volontiers « les voix venant de tous les quadrants de la rose des vents ».

**Achevé d'imprimer  
sur les presses de l'imprimerie  
Berger-Levrault, Nancy  
en mars 1984**